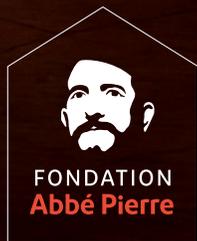


COMPRENDRE LES INÉGALITÉS

Louis Maurin

L'EXCLUSION
N'EXCLUT PERSONNE.

AIDEZ-NOUS À AGIR ! DONNEZ.
don.fondationabbepierre.org



COMPRENDRE LES INÉGALITÉS

Louis Maurin

Illustrations : Enzo, medium.com/@bd_enzo

Photographie de couverture : iStockphoto.com/Radachynskyi

Création graphique et mise en page :
Corinne Veron-Durand, anandita.studio

Correction : Valérie Schneider
Coordination éditoriale : Anne Brunner

Observatoire des inégalités
4 allée du plessis
37000 Tours
www.inegalites.fr

ISBN : 978-2-9553059-4-2
© Observatoire des inégalités, 2018.

I Sommaire

Avant-propos	4
Ils ont soutenu l'ouvrage	7

01 | DÉFINIR **9**

Qu'est-ce qu'une inégalité ?	10
Les inégalités, dans l'espace et le temps	26

02 | MESURER **37**

Comment faire bon usage de la mesure	38
La mesure des inégalités de niveau de vie	54
La mesure des inégalités non monétaires	74

03 | DÉCRYPTER LE DÉBAT **83**

De l'égalité des chances à l'égalité tout court	84
Comment nous fait-on admettre les inégalités ?	99

Conclusion	115
L'Observatoire des inégalités	119
Nos outils pour vous guider	121
Bibliographie	123
Remerciements	125
Index	127

I Avant propos

Revenu, genre, santé, éducation, emploi, etc., les inégalités sont partout présentes dans les débats. Elles envahissent la presse, l'édition, les plateaux télé et les réseaux sociaux. Beaucoup de bruit, parfois pour pas grand-chose. Dans un pays qui fait de l'égalité l'une de ses trois valeurs essentielles, il est normal que nous scrutions les écarts. Non pas parce que nous serions plus inégaux que les autres, mais, au contraire, comme l'avait bien vu le philosophe Alexis de Tocqueville dès le XIX^e siècle, parce qu'il faut être proches pour pouvoir nous comparer.

Ce *Comprendre les inégalités* cherche à mettre à la portée du plus grand nombre des définitions, des outils d'analyse et de mesure des inégalités, tout en évaluant leur pertinence. Bref, à vous guider parmi les méandres du débat. Ce livre veut vous inviter à réfléchir aux différentes manières d'observer et d'analyser les inégalités. À porter un regard éloigné, un peu moins encombré des tumultes du débat. À observer l'observation d'un œil neuf en quelque sorte.

Ce livre constitue le troisième volet d'une trilogie qui rassemble notre état des lieux du phénomène (*Le Rapport sur les inégalités en France*, qui paraît tous les deux ans) et les propositions d'experts pour plus de justice sociale (*Que faire contre les inégalités ?*, paru en juin 2016). Conformément à toutes nos productions, il est destiné à un très large public, à tous ceux qui, sans avoir de formation spécifique, cherchent à y voir plus clair. Le lecteur averti n'y trouvera ni équation, ni recensement des dernières études scientifiques, mais les clés pour savoir de quoi l'on parle quand on aborde le phénomène des inégalités.

Un livre à trois temps

L'ouvrage *Comprendre les inégalités* est organisé en trois temps : définir, mesurer, décrypter. Dans un premier temps, nous nous attacherons à définir le propos et les mots qui occupent le débat public en permanence : qu'est-ce qu'une inégalité ? Qu'est-ce qu'une discrimination ? Sait-on

toujours de quoi et de qui l'on parle ? Peut-on classer les inégalités selon leur importance ?

Avant de se lancer plus avant dans la compréhension des données sur les écarts, il s'agit de comprendre les concepts qui sont cachés derrière. En les utilisant à tout bout de champ et sans précaution, on finit parfois par ne plus comprendre ce dont on parle. Il nous faut aussi apprendre à situer les inégalités dans l'espace et le temps.

Dans une deuxième partie, nous nous lancerons dans un crash-test des instruments de mesure. C'est notre « politique qualité » version Observatoire des inégalités. Le débat sur les inégalités est encombré d'outils dont on a oublié de lire le mode d'emploi. La statistique, comme le bâtiment, est une construction. On pose des hypothèses, comme des fondations. Si elles sont mal posées, tout s'écroule. C'est la même chose pour les inégalités : vous ne verrez rien en accumulant des chiffres les uns sur les autres. Brique après brique, il faut analyser les indicateurs employés, les hypothèses retenues, la qualité des données obtenues, etc. On se demandera en passant si un certain nombre d'acteurs, de camps opposés, n'ont pas intérêt à utiliser la critique des indicateurs pour refuser un débat argumenté à partir de données précises. En l'absence de mesure, tout le monde peut avoir raison en même temps.

Ce travail d'analyse des outils de mesure, souvent délaissé car jugé technique et laborieux, a une portée considérable. Songeons par exemple qu'en déplaçant le seuil de pauvreté de 50 % à 60 % du niveau de vie médian, le nombre de pauvres passe de 5 à 9 millions (voir page 62). L'impact est immense, mais cela n'intéresse pas grand monde. Pour illustrer notre propos, nous essaierons de poser quelques jalons pour définir les contours (et débattre) de la pauvreté, mais aussi de la richesse et des classes moyennes.

Enfin, dans un troisième temps, nous discuterons de la façon de comprendre les inégalités. Disons-le d'emblée : ce qui nous préoccupe, ce ne sont pas les inégalités, mais les inégalités injustes : notre société regorge d'écarts acceptés par tous. Qu'est-ce que cela veut dire ? On veut bien reconnaître le mérite et l'égalité des chances, mais des chances d'arriver à quoi au juste ? Le débat sur les inégalités est au fond un débat sur la société que nous voulons.

Il nous faudra réfléchir à la justice : quels sont les écarts qui sont justes et ceux qui ne le sont pas ? Qui en décide ? Et surtout, qu'est-ce qui nous pousse à les juger justes ou non ? En particulier, il faudra observer comment se construisent les rapports de forces, comment se structurent les positions et qui pèse dans le débat. On discutera de la mobilisation des plus favorisés et de leurs moyens de se faire entendre, pour, par exemple, maquiller les inégalités en différences.

Les inégalités, c'est comme de la dynamite. Il faut faire attention quand on manipule le sujet. Face à l'injustice, la tentation est grande de s'enflammer et l'exagération, qui satisfait une minorité très politisée, débouche sur un double effet pervers : elle conduit au fatalisme, tout en laissant croire que notre modèle social serait bon à jeter à la poubelle. Une critique des inégalités qui aurait pour effet de démobiliser la jeunesse ne vaudrait pas qu'on y consacre une heure de temps.

Notre travail est donc de réfléchir aux inégalités, mais aussi à la manière dont s'exprime la critique sociale qui peut en ressortir. Tout en dénonçant les injustices de notre société, nous devons soumettre à son tour cette critique à une forme de jugement pour la rendre plus pertinente et forte, et mieux à même aussi de convaincre le plus grand nombre. Ce *Comprendre les inégalités* suscitera lui-même forcément des débats, des questions et des critiques. Celles-ci ont permis, depuis l'origine de l'Observatoire des inégalités, d'améliorer sa production et sont toujours les bienvenues à l'adresse contacts@inegalites.fr.

Au fil de ce voyage en trois temps vous devriez en savoir un peu plus sur la façon dont on peut observer les inégalités, les analyser et contourner certains des obstacles qui se dressent pour les examiner. L'édifice n'est pas inébranlable, mais il devrait nous permettre d'échanger avec une meilleure connaissance du problème, de confronter des points de vue, parfois divergents, mais en tous cas, mieux affûtés. Au final, pour avancer vers un monde un peu plus juste, en refusant obstinément le fatalisme qui nous guette toujours. ●

Ils ont soutenu l'ouvrage

Merci aux donateurs sans qui ce livre n'aurait pu être édité.

Jean-Pierre Ah-Kane, Lucie Alarcon, Véronique André, Evelyne André-Jeanneau, Marc Andrieux, Patrick Andry, Bernadette Anfreville, Pascal Ansquer, APSES, Charles-Antoine Arnaud, Françoise Arndt, Attac Centre-Essonne, Gérard Audibert, Jacques Audrerie, Marine Auguste, Bertrand Avril, Antoine Aybes, Arnold Bac, Michèle Bague, Luc Banville-Acard, Étienne Bar, Benjamin Baratta, Antoine Baro, Jacques Bass, Emmanuel Bastien, Julie Baudry, Mohsen Ben Moussa, Isabelle Benedetto, Carolina Benito, Bruno Bérard, Clément Berchet, Sylvain Bergeaud, Jean-Louis Berland, Mustapha Berra, Rachel Berthele, Françoise Bescher, Laurent Beuzit, Roland Biache, Jean-Marc Bienvenu, D. Billaud, Jacques Billiere-George, Marie-Laurence Binet, Bernadette Biniakounou, Guilhem Birouste, Marianne Blanchard, Hubert Blin, Marie-Hélène Blonde, Catherine Bodet, Vincent Boileau, Christine Bon, Jean-Clément Bonthoux, François Boquet, Ameline Bordas, Yoram Bosc-Haddad, Nathalie Boulanger, Alain Boulard, Michel Boulenger, Émilie Bouloire, Claude Bourdy, Michèle et Philippe Bourguignon, Jean-Marie Boutet, Didier Brisebourg, Christophe Bruas, Marie-Thérèse Bruas, Sylvie Brunol, Pierre Calmeilles, Marcel Calvez, Jean-Marc Cambon, Marie Candito, Philippe Capdevielle, Christian Carlier, Dominique Cartellier, Alain Cavelier, Philippe Cazeneuve, Christian Celdran, Anne Cendre, Maryne Cervero, Béatrice Champagne, Jean-Pierre Chanteau, Florent Chapuis, Christian Chataing, Fabien Chauveau, Lorraine Chenot, Éléonore Chevreux, Gilles Cholet, Daniel Clabecq, Françoise Clavairolle, Denis Clerc, Sophie des Clers, Patrick Coltel, Jean-Baptiste Comba, Gilles Combaz-Champlaine, Daniel Combes, Pierre Commandeur, Jean-Yves Constancin, Jacques Constancin, Ribeiro Constancio, Brice Coquerneau, Aude Corai-Lopez, Benjamin Cornet, Jacques Cossard, Mélanie Cossec, Élodie Cothereau, Sigolène Couchot-Schiex, Pierre Cours-Salies, Jocelyne Curinier, Rapha da Silva, Sylvie Dalbin, Catherine Dallery, Claude Dargère, Jean-Noël Daunay, Michel Davaine, Simon David, Anne-Claire Davy, Gilles Deguet, Jacques Dejean, Dominique Delhez, Sandrine Delhomme, Clément Delort, Emmanuel Denis, Marc-Philippe Denis, Grégoire Desbrosses, Henri Desloges, Bruno Devaux, Véronique Devaux, Dominique Dewater, Laurence Diop, Graziano Dominelli, Didier Doublet, Thomas Doussau, Benoît Dousselin, Jean-Michel Drevon, Françoise Drigo, Aurélia Dubois, Irène Dubus, Julien Ducrest, Elsa Dufresne, Michèle Dumas, Marion Dumas, Guillaume Duperet, Christophe Dupin, Jean-Jacques Dupin, Andy Duquenne, Magali Duranville, Marie Duru-Bellat, Éliane Dutarte, Jacques Duveau, Nicolas Duvoux, Laure Eudobois, Claude Estines, Evelyne Estrade, Pierre Etenaille, Olivier Euzenat, Jean-Michel Eychenne, Véronique Ezratty, Xavier Faubert, Yves Faucoup, Christian Faure, Patrick Favreau, Sylvie Faye-Pastor, Edouard Fernandez-Bollo, Denise Ferrisse, Françoise Fievet, Jean-Pierre Filiatre, Pascale Filloux, Christine Findal, Frédéric Fontaine, Jean-François Fourmantin, Odile Fournier, Jean Fournier, Edith Fournier-Wagnon, Isabelle Franck, Christian Fray, Thierry Frechaud, Claire Frereux, Delphine Gagnon, Guillaume Gallais, Anne Gallot, Geneviève Gandy, Françoise Gaspard, Bernard Gaudin, Laurence Gauthier, Alain Gay, Marie-Claude Geidel, Anne Genin, G. Genin, Paul Gerbaud, Dominique Gerin, Jean Giard, Patrick Gigout, Pascale Gilbert, Luc Gimbert, Olivier Gimenez, Bruno Ginestet, Jacques Girard, Henri Giraud, Dominique Glaymann, Petronilha Beatriz Goncalves e Silva, Élodie Gourret, Denis Gouzerh, Bernard Graciannette, Joël Grosjean, Michel Grunberger, Fabien Gsell, Sylvain Gugger, Michel Guglielmi, Bruno Guibert, Olivier Guichardaz, Jean-Paul Guilianelli, Alexandre Guillas, Vincent Guillon, André Guillot, Janique Guimarand, Damien Guiraud, Jacques Guyard, Laurence Harang, Patrick Hardy, Anne-Marie Harster,

Bernard Haumont, Bénédicte Havad Duclos, Hélène Henderson, Patrick Heydon, David Hollander, Thierry Houille, Marcel Houndayi, Dominique Houssaye, Damien Houssier, Dominique Isselin, Annie Jacob, Louis Jeay, Franck Jullien, Laurent Kaeuffer, Héléne Khodoss, Yorick Kimpfe, J.N. Kintzler, Jean-Louis Kotula, Labo CitéS, Alain Lacoste, Maxime Ladaïque, Sophie Lagarde, Hervé Lambert, Philippe Lambert, François Landais, Anthony Landrain, Bertrand de Laporte, Jean-Jacques Latouille, Odile Laubacher, Bruno et Lucie Le Bonniec, Gilles Le Flech, Hervé Le Fur, Denise Le Guelte, Héléne Le Guillou, Arnaud Le Naoures, Audrey Le Pabic, Noam Leandri, Frédérique Leblanc, Annie Lechenet, André Ledoux, Jean Michel Lefebvre, Valérie Lefebvre Haussmann, Patrick Lefrancois, André Legendre, Jean Legionnet, Sylvain Leignier, Claude Lerr, Anne-Isabelle Lesage, Sophie Lesieur, Silvère Lestang, Marc Lévy, Catherine Lévy, Laurence Lhote, Yves Lichtenberger, Jean-Paul Limmacher, Catherine Lionnet, Dominique Longuet, Benoît Lootvoet, Emmanuelle Louise Alexandrine, Bertrand Lurier, Daniel Maffiolo, Stéphane Magnin, François Maheu, Dominique Mahieddine, Marc Maine, Jean-Olivier Mallet, Patrice Malo, Eveline Manna, Charles Margue, Christophe Martel, Olivier Martin, Philippe Martins Moreira, Sylvain Marty, Alain Massias, Antoine Math, Jean-Baptiste Mathieu, Barthélemy Maurau, Guy Maurau, Pascale Maurel-Bigarré, Christian Maurin, Philippe Mayor, Lucie Meja, Marie-Paule Mémy, Marcel Menardais, Dominique Meslin, Jean-Étienne Mestre, Denis Metivier, Jean-Luc Meurisse, Jean-Philippe Midrouillet, Xavier Milhaud, Jean-Claude Miller, Yann Millerieux, Mathias Millet, Jean-Marie Monnier, Chantal et Pierre Monnin, Valérie Morain, Christophe Moreau, Catherine Moreau, Véronique Moreau, Bernard Moriau, François Moriceau, Chantal Mugnier, Serge Muller, Philippe Nadal, Madeleine Nicolas, Marie-Laure Nicolau, Martine Nivoix, Patrick Nivolle, Christophe Nonnenmacher, Caroline Oberlin, Marco Oberti, Michelle Olivier, Didier Olivier, Stéphane Ollier, Association Opale, Claire Oppenheim, Paloma Orte, Antony Ouvrieux, Jean-Jacques Paul, Anne Paul, Éric Peigné, Marianne Pelletier, Jérôme Pellois, Nicole Perrault-Le Pape, Nicole Phelouzat, Yves Philibert, Olivier Pichon, Jean-Marc Pierrat, Patrick Pietrzak, Marc Pilon, David Pineau, Marie-Noëlle Pinson, Jean-Raoul Plaussu, Vincent Plouvier, Isabelle Pogu-Saint Marc, Julien Ponthenier, Joël Pothier, Jean-Francois Poujeade, Prabodh Pourouchottamin, Marc Prevet, Sébastien Prin, Thérèse Priou Combreau, Jocelyne Rajnchapel-Messai, Philippe Ralincourt, Annie Rambion, Frédéric Ransan, Antoine Rault, Résovilles, Jean-Pierre Restoux, Marianne Rey, André Richier, Cédric Rio, Jonas Rigoli, Louis-Régis Rimbart-Pirot, Sébastien de Rivaz, Michelle Rivet, Diane Rodet, Francis Roggero, Jacqueline Rougié, Alain Rousset, Jean-Marie Roux, Patrice Roux, Philippe Royer, Karine Royer, Isabelle Sabatier, Olivier Sargette, Brahim Sahed, Evelynne Saint-Martin, Xavier Saint-Martin, Xavier Saliaris, Nicolas Salliou, Henri Santamaria, Cécile Sarafis, Isabelle Sayn, Annaëlle Schaller, Bernard Schlemmer, Nina Schmidt, Valérie Schneider, Baptiste Schricke, Misha Senelle, Claude Sialelli, Catherine Signollet, Michel Soumet, Clotilde Szymanski, Alexis Tchernouvanoff, Bruno Texier, Colette Thivolle, Lucien Thomann, Cécile Thome, Anna Tordj, Josiane Tranchant, Michel Trejaut, Jean-Baptiste Triquet, Alain Ullern, Priscilla Vaast, Kevin Vaillant, René Valette, Louis-André Vallet, Laurence Vaudet, Maurice Vedovati, Sophie Venetitay, Agnès Verrier, Bernard Villacampa, Villes au carré, Marc Vodovar, Claude Voisin-Roux, Camille Volovitch, Frédéric Volovitch, Michel Volovitch, Michel Vuillet, Jérémie Wack, Sandrine Wantz, Géraldine Woessner, Marc Wolf, Daniel Worms, Clara Wyler, Yannis Yafil, Jean-Paul Zimmer, Michael Zimmermann.

Merci également à nos partenaires de longue date : la Fondation Abbé Pierre, le magazine *Alternatives Économiques*, le bureau d'études Compas, Macif Mutualité, la Fondation Un monde par tous.

01

Définir

« Les inégalités augmentent-elles en France ? ». *La question, très souvent posée, a de quoi laisser perplexe. De quoi parle-t-on au juste ? De quelles inégalités ? Au fond, qu'est-ce qu'une inégalité ? Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Pour comprendre les inégalités, il faut d'abord bien les définir. Bizarrement, c'est rarement fait en pratique. Le plus souvent, on considère la question des inégalités comme allant de soi, sans se préoccuper de ce dont on parle. Les trois simples mots de notre devise « Liberté, Égalité, Fraternité » semblent nous suffire. Pourtant, il y a beaucoup à dire.*

Une inégalité, c'est ce qui n'est pas égal. Nous voilà bien avancés. Dans quels domaines ? Entre qui et qui ? Comment définir des catégories de populations, des groupes de personnes victimes (ou bénéficiaires) d'inégalités ? La délimitation des domaines et des catégories de populations (par âge, sexe, catégorie sociale, etc.) constitue une construction sociale passionnante, qui met en œuvre des valeurs et de la subjectivité, qu'il faut bien expliquer.

Ensuite, il faut se fixer des échelles de mesure. Dans l'espace d'abord : de quel territoire parle-t-on ? Est-ce que les données présentées ne masquent pas, par le biais de moyennes par exemple, des écarts situés à un niveau géographique plus fin ? Puis, dans le temps : des inégalités, mais entre quand et quand ? Trop souvent, la durée n'est pas définie. Pourtant, en fonction des périodes choisies, on peut observer des évolutions très différentes.

Enfin, il faut bien préciser les concepts dont on parle. En particulier, « discriminations » et « inégalités », des termes souvent employés comme synonymes alors qu'ils décrivent des situations différentes. •

Qu'est-ce qu'une inégalité ?

Définir les inégalités n'est pas une chose simple. Il faut déterminer de quoi et de qui l'on parle. Mais aussi mettre en œuvre des échelles de classement. Tout cela mobilise nos valeurs.

Comment définir les inégalités ?

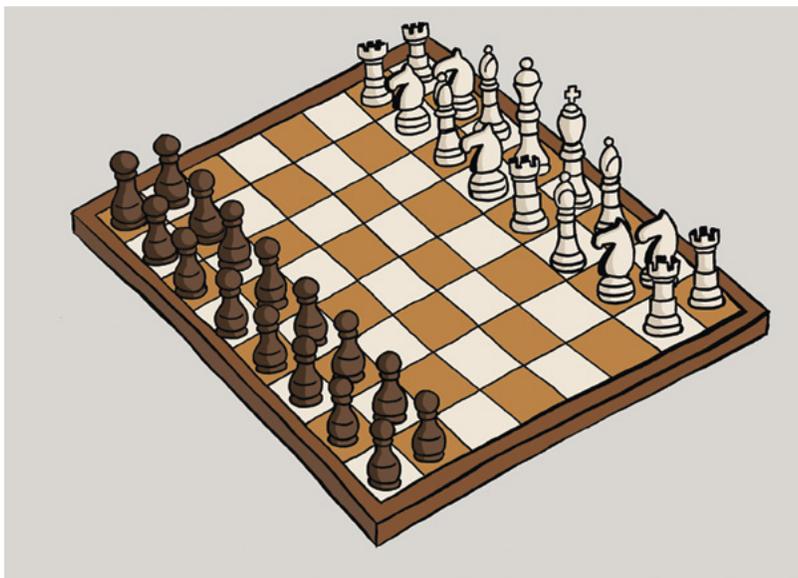
Définir les inégalités est une opération complexe et un exercice rarement pratiqué, ce qui est assez étonnant vu l'ampleur du débat. Le dictionnaire nous dit qu'« une inégalité est ce

On parle d'inégalité quand un individu ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés

qui n'est pas égal ». Et qu'une égalité (*aequalis* en latin) est ce qui est uni, de même niveau, « semblable en nature, en quantité, en qualité, en valeur », note le Larousse. On reste un peu sur sa faim.

À l'Observatoire des inégalités, nous proposons la définition suivante : on peut parler d'inégalités « quand une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés », sous-entendu : « et qu'une partie des autres ne détient pas ». Que voulons-nous dire par là ? Cette définition mérite quelques explications.

D'abord, pour parler d'inégalités, il faut que l'accès aux biens, aux services ou aux pratiques puisse se classer, être valorisé de façon hiérarchique ; sinon, il ne s'agit plus d'inégalités, mais de différences. Une différence ne devient une « inégalité » que lorsque ce dont on parle peut être hiérarchisé. Prenons un exemple : posséder un chat ou un chien. D'accord, pour les adorateurs des chats (ou des chiens), ça fait une grande différence, mais ce n'est pas une « inégalité » – sauf si le chat ou le chien a en soi une valeur spécifique dans la société dont on parle. Nous reviendrons sur cette question plus loin (voir page 101). ●



Des inégalités de « quoi », entre « qui et qui » ?

On peut décomposer la question des inégalités en deux : « *des inégalités de quoi ?* » et « *des inégalités entre qui et qui ?* ». « *De quoi ?* », le champ des inégalités, souvent réduit aux revenus, est bien plus large. Il s'étend de l'éducation à l'emploi, en passant par la santé et les loisirs, etc. Nous appellerons cela des « domaines ».

Des catégories de populations d'un côté, des domaines de l'autre

Ces derniers représentent la façon dont on va décrire le fonctionnement de la vie en société. Selon ses valeurs, ses préoccupations, chacun accordera un intérêt plus ou moins grand à tel ou tel de ces domaines. À l'Observatoire des inégalités, nous en avons retenu cinq principaux : « revenus », « éducation », « emploi », « lien social et politique » et « conditions de vie ». À l'intérieur de chacun d'entre eux, on va trouver des sous-ensembles comme « patrimoine », « logement », « santé », « loisirs », etc.

« *Entre qui et qui* » ? Les inégalités s'observent entre des personnes que l'on peut comparer et donc regrouper, par exemple, par âge, par genre, par métier (les milieux sociaux), etc. Nous appelons ces groupes des « catégories de populations ». Là aussi, tous les regroupements sont possibles. À l'Observatoire des inégalités, nous avons retenu quatre grandes catégories qui se distinguent par sexe, par âge, par milieu social et par origine. Ce qui ne nous empêche pas de traiter, mais en tant que sous-ensemble, le handicap ou l'orientation sexuelle, par exemple.

Le travail de l'Observatoire des inégalités consiste, depuis sa création en 2003, à croiser des « domaines » (la famille des « quoi ? ») et des « catégories de populations » (la famille des « qui ? »). Mais, au fond, le croisement est encore plus complexe car il doit se faire de façon complète, dans toutes les dimensions (et pas seulement deux par deux). Ainsi, on peut observer le taux de chômage (un domaine) par âge (une catégorie de populations), mais aussi par sexe ou catégorie sociale (deux autres catégories de populations).

Comprendre les inégalités, c'est comprendre comment elles constituent un système d'ensemble où des facteurs s'entrecroisent. On est une femme, mais aussi d'un âge particulier, d'un certain milieu social et d'une couleur de peau donnée. Celui qui veut observer et comprendre les inégalités doit analyser les relations entre ces domaines et ces catégories de populations et démêler leur poids respectif (voir page 42).

Ces choix de domaines et de catégories de populations influencent l'analyse des inégalités. L'important est de comprendre qu'il n'existe pas une lecture objective et simple. Cette construction repose sur des valeurs et sur une expérience personnelle de la société. On comprendra facilement, par exemple, qu'une personne handicapée soit en désaccord avec notre choix de ne pas considérer la catégorie « handicap » comme une catégorie de population principale. Autant le dire d'emblée : il s'agit de mettre ces valeurs sur la table, de les soumettre à la critique et de voir si elles résistent au débat^[1]. Nos critères ont pour l'instant bien tenu : ils sont les mêmes depuis 2003, date de création de l'Observatoire des inégalités. ●

1. Voir par exemple la critique de Pierre Boisard de notre publication de 2007 : « Un ouvrage inégal : *l'État des inégalités en France 2007* », www.inegalites.fr, 7 novembre 2006.

Passer notre grille à la critique

Une fois notre grille de lecture élaborée, il faut la mettre sur le grill de la critique. Celle-ci peut porter sur le choix des domaines, comme sur celui des catégories de populations. Certains domaines peuvent être très larges. Par exemple, les « conditions de vie » rassemblent, sur le site de l'Observatoire des inégalités www.inegalites.fr, la santé, le logement, les loisirs, etc. Pourquoi l'accès à la santé et l'accès au logement seraient-ils traités comme des « sous-domaines » de « conditions de vie » ? Est-ce qu'ils ne mériteraient pas de figurer au premier niveau, comme c'est le cas pour l'éducation ? Il n'existe aucune raison objective.

Nos critères d'observation doivent être discutés

Pour nos catégories de populations, pourquoi ne pas mettre en avant le handicap, mais le faire en revanche avec l'âge ? Là aussi, c'est un choix qui repose sur une appréciation de la hiérarchie des critères d'inégalités : par exemple, que le handicap concerne un plus petit nombre de personnes que les autres catégories de populations. Suivant que nous retenons tel ou tel critère comme principal, nous classons en somme les inégalités par ordre d'importance.

La seconde critique porte sur la façon dont nous construisons les domaines et les catégories de populations eux-mêmes, ceux qui déterminent ce que l'on décrit. Pour nos grands domaines, l'affaire semble tout d'abord assez simple. Mais, avouons-le : c'est parfois un fourre-tout. Ainsi, notre domaine « lien social et politique » regroupe des éléments très variés qui vont de l'accès au pouvoir (comme la composition sociale de l'Assemblée nationale) à la participation à la vie associative.

Remarquons enfin que certaines variables peuvent être à la fois des domaines et des catégories de populations. Prenons l'exemple de l'éducation. Il s'agit bien d'un « domaine » : quand on écrit que 40 % des enfants d'ouvriers non qualifiés obtiennent le bac contre 90 % des enfants d'enseignants, on parle des inégalités d'obtention d'un diplôme (domaine : « éducation ») en fonction du milieu social (catégorie de populations : « catégories sociales »). Mais l'éducation est aussi un critère pour délimiter des

catégories de populations. Quand on observe qui part en vacances selon le niveau de diplôme, le domaine est « loisirs » et la population est divisée en fonction des niveaux de diplôme.

Le mécano des catégories

À vrai dire, la construction des catégories de populations donne encore plus de fil à retordre à l'analyse des inégalités car on met en scène des personnes. Elle donne lieu à des débats parfois très virulents. Il semble assez facile de distinguer les femmes et les hommes, quoique l'on doive aussi se poser la question des transgenres^[2], même s'ils sont peu nombreux. La notion d'âge paraît aussi assez naturelle : on est bien né une année donnée, cela semble assez objectif. Sauf que cette notion évolue au fil du temps. Avoir soixante ans en 2018, ce n'est pas la même chose qu'en 1968 car, entre-temps, l'espérance de vie a progressé de douze ans. La comparaison dans le temps des inégalités en fonction de l'âge pose problème puisque que l'on parle de personnes qui sont dans des situations différentes.

Certaines catégories sont issues de constructions statistiques plus élaborées que d'autres. C'est le cas par exemple des catégories socioprofessionnelles (voir encadré). Les options des statisticiens sur les critères les plus importants à prendre en compte jouent un grand rôle. Aujourd'hui, le débat sur les classements européens des professions est passionnant^[3] car c'est notre façon commune de comprendre la société qui est en jeu et chaque pays a sa lecture propre.

2. On ne trouve sur le site de l'Observatoire des inégalités que peu d'articles qui font référence à cette question : « Lutter contre l'homophobie : une responsabilité collective », Bartholomé Girard, 17 mai 2010 et « Hétérosexualité/homosexualité : passer de la question du droit à la question des normes », entretien avec Sébastien Chauvin, 15 décembre 2016.

3. Il a débouché notamment sur la publication de l'ouvrage *Les Classes sociales en Europe*, Cédric Hugrée, Étienne Penissat, Alexis Spire, Agone, 2017.

⊕ Les catégories socioprofessionnelles

Les catégories socioprofessionnelles (« CSP ») – plus exactement les professions et catégories socioprofessionnelles (« PCS ») – constituent un classement de la population en ensembles cohérents à partir du type de métier, réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Elles sont le résultat d'un long travail qui a été entamé en 1954 en France. Notre pays se distingue dans le monde par la qualité de cet outil qui rassemble les familles professionnelles.

Trois principaux critères sont utilisés : la profession, le statut (public/privé) et la position hiérarchique dans le monde du travail. L'objectif est de disposer d'un outil qui permette de décrire la société (par exemple les modes de vie, la scolarisation, etc.) en fonction de milieux sociaux chacun relativement homogène.

Environ 500 professions sont ainsi classées en six grandes catégories d'actifs au niveau le plus général : agriculteurs, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers. Pour englober l'ensemble de la population, on y ajoute une catégorie « retraités » et une autre « divers » qui regroupe les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les étudiants, les femmes et les hommes au foyer, etc. Ces catégories sont ensuite déclinées en sous-catégories.

On emploie parfois, comme synonyme de CSP, les expressions « groupe social », « couche sociale » ou « milieu social », moins précises, pour décrire des groupes plus larges. En revanche, le terme de « classe sociale » fait le plus souvent référence à la division principale utilisée par Karl Marx entre prolétaires et bourgeois en fonction de la propriété des moyens de production.



La définition de catégories selon l'origine « ethnoculturelle » entraîne sans nul doute les plus virulentes oppositions, tant la question est complexe. Avant de revenir sur ce débat (voir page 78), il faut se poser la question de la façon dont on nomme les catégories de personnes que l'on va comparer. S'agit-il de minorités « visibles » ? Alors, on pourrait écrire « couleur de peau », mais sur quel critère de couleur ? Les personnes d'origine immigrée ne sont pas nécessairement d'une « couleur » différente des non-immigrés et elles sont pourtant discriminées du fait de leur nom de famille, de leurs vêtements, etc. L'origine n'est pas « ethnique », car on ne distingue pas les différentes ethnies. La notion même d'« ethnie » est difficile à déterminer. L'expression « ethnoculturelle » est sans doute la mieux appropriée mais elle n'est pas compréhensible du grand public et, si on veut dépasser le débat d'experts, on peut difficilement l'utiliser.

L'Observatoire des inégalités a opté pour des catégories « Français et étrangers », dénomination qui a l'avantage de la simplicité. Mais dans la vie quotidienne, un Américain blanc et un Sénégalais ne feront pas face aux mêmes discriminations. À l'inverse, une personne française mais originaire des Antilles pourra (pour peu qu'elle soit noire de peau) rencontrer des obstacles dans sa recherche de logement ou de travail assez proches de ceux rencontrés par des personnes étrangères, en réalité plus souvent discriminées du fait de leur couleur de peau que de celui de leur nationalité. Notre dénomination pose problème, il faut l'admettre, et nous cherchons toujours un meilleur vocabulaire. •

Nos critères changent au fil du temps

Nous avons notre définition des inégalités, nos domaines et nos populations. Nous voilà confrontés à un dilemme : la distinction sociale est un processus qui se renouvelle en permanence.

Des inégalités naissent, d'autres disparaissent au fil du temps et des évolutions de nos sociétés.

Ainsi par exemple, en 1997, 4 % de la population possédait un téléphone portable.

En avoir ou pas constituait un signe distinctif entre les milieux sociaux. Les plus âgés d'entre nous se souviennent du « Radiocom 2000 » qui, à la fin des

**Certaines inégalités
disparaissent, d'autres
naissent**

années 1980, occupait une mallette entière et équipait quelques privilégiés. Aujourd'hui, 94 % de la population est équipée en téléphone mobile. Le clivage qui existait entre milieux sociaux a (presque) disparu⁴. Avoir ou non un téléphone portable n'est plus tout à fait une inégalité sociale. La distinction s'est reportée vers le smartphone haut de gamme, son forfait connecté à Internet en permanence et surtout dans l'accès aux différents types d'informations. Il faut bien tenir compte de ces changements dans l'analyse des inégalités.

Quant à la télévision, les choses sont allées encore plus loin. Au début des années 1960, seul un Français sur cinq était équipé. À l'époque, avoir un poste était une composante de la distinction sociale. Puis, tout le monde s'est équipé. Et, aussi bizarre que cela puisse paraître, c'est désormais de ne pas avoir de télévision qui distingue : le taux d'équipement est moins élevé chez les diplômés que chez les non-diplômés. Pour les premiers, faire trôner une télé au milieu de son salon est mal vu : c'est le loisir du peuple. Exit donc le fait de posséder ou non un téléviseur dans notre liste des inégalités. ●

Peut-on hiérarchiser les inégalités entre elles ?

Une fois que nous avons défini nos domaines et nos catégories de populations, comment savoir quelles sont les inégalités les plus importantes ?

**En matière d'inégalités,
il faut faire le tri entre
l'important et le secondaire**

Comment établir une hiérarchie ? Si l'on traite tous les écarts sur le même plan, on brouille les pistes : on camoufle des inégalités qui ont une place centrale derrière des inégalités secondaires. On conviendra qu'il est plus important de manger à sa faim que de partir en congés, par exemple. Comment trier ? C'est l'exercice le plus délicat que nous ayons à faire. Il est difficile de savoir quelles sont les inégalités justes ou pas, mais encore plus quelles sont, parmi les inégalités injustes, les causes qui méritent le plus que l'on se batte pour elles.

4. Soit dit en passant, ces 6 % sans mobile représentent tout de même 3,3 millions de personnes de 12 ans et plus.

Pour comprendre la difficulté à hiérarchiser, utilisons l'exemple extrême des inégalités mondiales de niveaux de vie⁵. 800 millions d'individus vivent avec moins de 1,50 euro par jour, selon la Banque mondiale. Une grande partie de la population de la planète vit dans la misère : le seuil de pauvreté français vaut 660 fois le seuil appliqué aux plus pauvres dans le monde. Inversement, dans les pays riches, l'accès aux services de base (logement, eau courante, soins) est quasiment généralisé. À partir du moment où l'on considère que tous les citoyens de la planète sont égaux, comment est-il possible que dans les sociétés riches on s'inquiète si peu de la misère dans le monde pauvre et autant des écarts à l'intérieur des pays riches ? Traiter le sujet avec deux poids, deux mesures, c'est faire comme si les habitants des pays pauvres n'appartenaient pas à la même humanité que ceux des pays riches. Les premiers sont invisibles pour les seconds, sauf lorsqu'ils tentent de migrer pour sauver leur peau ou essayer de sortir de la misère.

Doit-on abandonner la question des inégalités dans les pays riches au vu de l'ampleur de la misère au Sud ? Il faut remettre les pendules à l'heure et mieux décrire la situation sociale des plus pauvres de la planète. Ce qui se passe dans les pays occidentaux ne doit pourtant pas être occulté pour plusieurs raisons.

Premièrement, parce que la misère n'y a pas disparu. Il existe un « quartier-monde » au sein des pays riches. Cette forme de pauvreté heurte encore plus par sa proximité physique avec la plus grande richesse. Dans la région parisienne par exemple, il suffit de faire quelques kilomètres pour passer des quartiers les plus riches au monde à de nouvelles formes de bidonvilles.

Deuxièmement, chaque société a sa part d'autonomie, son « modèle ». La norme qui produit l'exclusion s'élève avec l'enrichissement du pays : on dit qu'elle est relative. C'est pour cela que le seuil de pauvreté est défini en France en proportion du niveau de vie médian (voir page 62). D'autre part, ne pas avoir de diplôme dans un pays où le titre scolaire est le lot

5. Pour une analyse plus développée, voir « Faut-il s'inquiéter des inégalités et de la pauvreté dans les pays riches ? », Cédric Rio et Louis Maurin, Observatoire des inégalités, 26 décembre 2014.

commun a un effet plus fort que là où la scolarisation est peu développée. À ignorer ces caractéristiques locales, on pourrait facilement prétexter que la plupart des enfants du monde ne partent jamais en vacances pour se désintéresser de l'accès de tous aux congés dans les pays riches.

Troisièmement, laisser de côté ce qui se passe dans les pays les plus aisés ne ferait pas avancer la cause des plus pauvres. C'est même l'inverse : défendre un modèle d'égalité, c'est aussi fixer des objectifs collectifs à atteindre pour l'ensemble de l'humanité. Si certains arrivent à vivre mieux, alors ce devrait être le lot de l'ensemble de la planète. Les avancées des droits des femmes dans les pays riches peuvent sembler mineures par rapport à celles qui devraient être entreprises pour améliorer le sort de celles qui vivent sous la domination des hommes dans de nombreux pays pauvres. Mais les revendications des femmes constituent un ensemble, une avancée globale de l'humanité vers l'égalité. Ceci est d'autant plus vrai que l'information circule de plus en plus vite sur l'ensemble de la planète. Les progrès vers l'égalité et les luttes sociales qui existent dans la partie la plus favorisée du globe peuvent servir d'exemple pour des pays moins favorisés.

Il n'existe aucune recette pour réaliser un classement entre les différentes inégalités. Cela implique d'avoir en permanence une échelle de valeurs en tête. Par exemple, du point de vue de l'Observatoire des inégalités, la question des inégalités entre catégories sociales est trop souvent passée au second plan. L'oubli de la situation des catégories populaires et l'hypocrisie des discours des catégories favorisées nourrit un profond ressentiment social. Une partie de notre travail consiste à le rappeler. À se faire le porte-parole de causes que l'on estime sous-représentées. Reste ensuite à obtenir le bon dosage : ne pas verser dans l'excès en forçant le trait ou nier d'autres formes d'inégalités. Pendant longtemps, la mise en avant de la question sociale a permis de faire passer au second plan la question du genre : les femmes étaient avant tout des ouvrières... L'inverse est à l'œuvre aujourd'hui. ●

Quelle différence existe-t-il entre discrimination et inégalité ?

Reprenons notre chemin. Nous avons nos domaines et nos catégories de populations. Il est temps de nous intéresser aux concepts et aux expressions qui servent à décrire les inégalités. Par exemple la notion de « discrimination », très proche de celle d'« inégalité ». La plupart de ceux qui emploient ces deux termes ne font pas une grande différence entre eux, et pourtant il ne s'agit pas de la même chose.

Une discrimination, c'est une inégalité illégale

Une discrimination est une différence de traitement interdite par la loi. Toutes les inégalités ne sont pas des discriminations, mais toute discrimination est une forme d'inégalité. Il est illégal de refuser de louer un appartement à une personne du fait de sa couleur de peau (cas de discrimination), mais pas parce que ses revenus ne sont pas suffisants (une inégalité). La loi décrit même une longue liste de 25 critères de discrimination^[6] : l'âge, le sexe, l'origine, l'état de santé, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, etc. En conséquence, on peut être condamné pour discrimination, pas pour un traitement inégalitaire. Vous pouvez refuser de louer votre logement à une personne qui n'a pas assez de revenus, cela n'a rien de juridiquement répréhensible.

Les discriminations constituent une sorte d'étage supérieur des inégalités. Elles sont moins répandues parce que l'immense majorité de la population n'est pas raciste, sexiste ou homophobe. En revanche, elles heurtent très profondément nos valeurs, d'où des débats très virulents au sein de la société. Il est beaucoup plus violent de se voir refuser un logement du fait de sa couleur de peau, mais il est beaucoup plus fréquent de se voir en refuser un du fait de son emploi précaire.

Dans la pratique, il est difficile de faire la part des choses entre les discriminations et les inégalités. Ainsi, on peut être écarté de l'emploi à la

6. Toutes les informations sur le sujet sont disponibles sur le site Internet du Défenseur des droits.

fois du fait de son manque de diplôme et de sa couleur de peau ou de son sexe. Les effets se cumulent et sont complexes à démêler. Certaines études essaient de faire la part des choses entre les différents facteurs pour isoler l'effet de la discrimination « toutes choses égales par ailleurs » (voir page 42).

On a longtemps mis en avant les inégalités sociales et sous-estimé les discriminations. Au nom de la « lutte des classes », le statut social passait avant : un ouvrier noir était d'abord un ouvrier exploité. Sa couleur était secondaire. Aujourd'hui, c'est l'inverse : la lutte contre les discriminations a volé la vedette à la lutte contre les inégalités, au nom de la « diversité ». On a jeté le bébé des classes sociales avec l'eau du bain de l'analyse marxiste : l'accent mis sur les discriminations masque les mécanismes sociaux qui produisent les inégalités. De très nombreuses campagnes de communication vantent les bienfaits de la « diversité » dans l'entreprise, rares sont celles qui mettent en cause les écarts de salaires entre cadres et ouvriers ou la précarité.

L'identification de quelques coupables de discriminations ne doit pas cacher le problème plus général des inégalités sociales. Au nom de la « diversité », on se félicite dans certaines entreprises de la présence des femmes et des personnes d'origine étrangère, sans voir qu'elles sont souvent les premières victimes de la précarité et de la pénibilité du travail. Le discours public officiel en matière de lutte contre les discriminations et pour la diversité n'empêche pas, en France, d'interdire l'accès à cinq millions d'emplois^[7] aux étrangers qui ne viennent pas de l'Union européenne. Au bout du compte, la « diversité » mise en avant fait diversion. Tout le défi de l'observation des inégalités est de faire la part des choses, de lutter à la fois contre les inégalités sociales et contre les discriminations en mesurant le poids des différents facteurs, sans se servir des unes pour masquer les autres. ●

7. Voir « Cinq millions d'emplois demeurent fermés aux étrangers non européens », Observatoire des inégalités, 19 avril 2017.

⊕ Les discriminations « positives », de quoi parle-t-on ?

Les discriminations positives^[1] constituent une forme d'action de lutte contre les discriminations. On considère que pour rétablir l'égalité entre les personnes, on a besoin de mettre en place des règles inégalitaires, de « discriminer positivement » les personnes défavorisées. À l'origine, les discriminations positives ont été mises en place au début des années 1960 aux États-Unis par le président Kennedy pour réduire les écarts entre les Afro-américains et les Blancs en imposant aux programmes publics de favoriser spécifiquement les minorités discriminées. En France, il existe une forme territoriale de discrimination positive : les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les réseaux d'éducation prioritaire qui sont dotés de moyens supplémentaires pour compenser les écarts entre les territoires en matière de logement, d'éducation, d'emploi, etc. Le fait d'imposer un certain nombre de places pour les femmes lors d'élections peut aussi être cité comme exemple de discrimination positive : on impose l'égalité sous la contrainte de la loi.

Est-ce bon ou mauvais ? La question est très controversée dans notre pays qui raffole de débats théoriques de ce genre^[2]. Ces systèmes sont injustes puisqu'on prend le risque de choisir des personnes en fonction de critères qui ne relèvent pas de leur seul mérite (voir page 87). Les discriminations positives ne devraient servir que de façon temporaire. L'accent mis sur certains critères, comme la couleur de la peau et le genre, peuvent servir à masquer les inégalités sociales : il faut y être très attentif. Pourtant, ne faut-il pas, quand rien n'avance, prendre des mesures qui forcent le passage, quitte à s'accommoder de rompre avec la belle égalité théorique ? Les femmes représentent 38,7 % des députés en France : on imagine ce qu'il en serait si les lois sur la parité n'avaient pas été votées pour favoriser leur accès aux mandats politiques. De la même façon, quelle serait la situation des quartiers les plus pauvres si l'État n'y avait pas mis des moyens supplémentaires ?

1. Pour aller plus loin, lire *La Discrimination positive*, Gwénaële Calvès, coll. Que sais-je ?, PUF, 2016.

2. À l'intérieur de l'Observatoire des inégalités, d'ailleurs, les avis diffèrent.

Pour décrire la pauvreté, notre vocabulaire est riche

Les termes employés pour décrire la société expriment aussi la manière de la comprendre. Pour mesurer et illustrer leur portée, arrêtons-nous sur les mots de la pauvreté par exemple. La lutte contre la pauvreté occupe un champ majeur de la préoccupation sociale et de l'action publique contre les inégalités. La notion de pauvreté mérite un effort de discernement.

Exclusion, précarité, misère, essayons de comprendre ce qui se cache derrière ces mots Exclusion, précarité, vulnérabilité, misère : notre vocabulaire est très riche pour décrire la pauvreté. Le plus souvent, on emploie ces termes comme des synonymes, mais leur signification comporte des nuances. Le mot pauvreté nous vient du latin *paucus*, qui signifie « peu ». À l'origine, celui qui avait peu était celui qui avait peu de récolte, dont la terre donnait peu. La notion d'exclusion sociale est développée au milieu des années 1970 par René Lenoir^[8]. À l'époque, on est encore dans l'euphorie des Trente Glorieuses et on observe qu'une frange de la population ne profite pas du progrès : on parle aussi de « marginaux ».

Dans les années 1980, le sociologue Robert Castel^[9] développe le concept de « désaffiliation » pour montrer l'importance du processus de dégradation des liens sociaux, notamment à travers deux axes : un axe d'intégration dans la sphère professionnelle et un axe d'insertion par la sociabilité (les amis et la famille notamment). La désaffiliation comprend la pauvreté monétaire mais aussi la pauvreté des liens sociaux de façon plus large. Avec le concept de « disqualification sociale^[10] », le sociologue Serge Paugam montre comment les plus pauvres sont stigmatisés, désignés comme « assistés ».

8. *Les Exclus*, René Lenoir, Seuil, 1974.

9. *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Robert Castel, Paris, Seuil, 2009.

10. *La Disqualification sociale*, Serge Paugam, PUF, 1991.

De son côté, le mot « précarité » a un double sens. Au sens strict, il décrit le statut au travail : le précaire est celui qui ne dispose que de contrats de travail à courte durée (contrats à durée déterminée, intérim, stages, etc.). Au sens plus large, il peut décrire tous ceux qui semblent vivre « au jour le jour », sans savoir de quoi sera fait demain, dans un univers de relations instables.

Les concepts de « vulnérabilité » ou de « fragilité » ont l'intérêt de mettre l'accent sur l'instabilité des situations causée par un ensemble de critères (diplôme, statut d'emploi, revenus, santé, etc.). Ils révèlent des situations qui risquent de conduire à un basculement vers la pauvreté. Ce n'est plus la société qui met de côté une partie de la population, ce sont les individus qui, par leurs caractéristiques propres, sont fragiles, ne sont pas à même de se sortir de la pauvreté. Un glissement potentiellement dangereux : comme le note l'historienne Axelle Brodiez-Dolino, « *il convient de ne pas se tromper de combat : c'est d'abord la société qui vulnérabilise les individus, et non l'inverse* »¹¹.

Les termes qui qualifient la pauvreté ne sont pas anodins. On voit bien, par exemple, le glissement qui s'est produit sur le terme de « l'assistance ». Son origine, très ancienne, est religieuse : l'Église portait secours en particulier aux enfants. Il était par exemple difficilement concevable de laisser mourir un bébé privé de ses parents, de le laisser sans assistance. Désormais, être « assisté » est devenu péjoratif. Les pauvres vivraient de l'« assistanat », situation durable de dépendance vis-à-vis de la collectivité, dont ils profiteraient des largesses. ●

11. « Le concept de vulnérabilité », Axelle Brodiez-Dolino, www.laviedesidees.fr, publié le 11 février 2016.

Les inégalités, dans l'espace et le temps

Une fois que nous avons fixé notre cadre d'observation, notre travail n'est pas tout à fait achevé. Il reste à situer nos inégalités dans une géographie donnée (la dimension spatiale) et à les faire évoluer (dimension temporelle).

Définir le territoire des inégalités

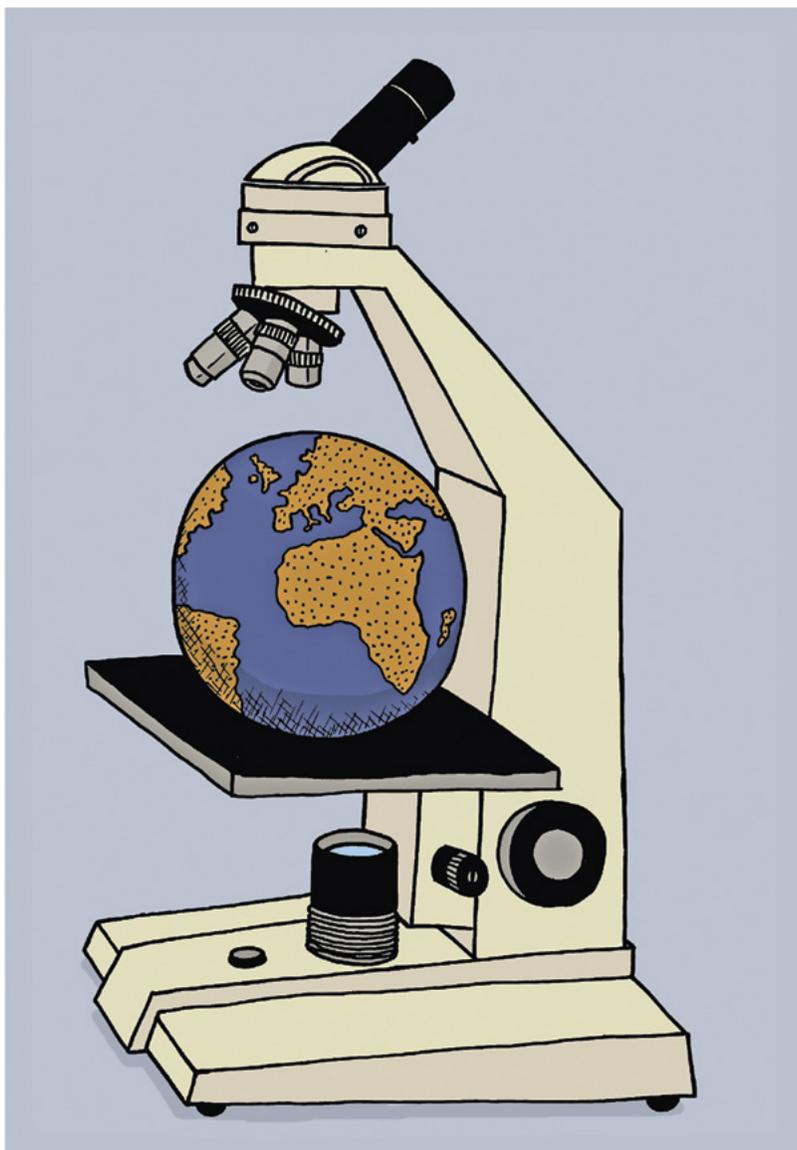
Derrière les moyennes nationales peuvent se cacher des situations tout à fait différentes dès que l'on observe les choses d'un peu plus près, au niveau d'un territoire plus petit. Cette difficulté est valable à tous les niveaux géographiques. Les taux de pauvreté par commune en 2012, publiés pour la première fois en France en 2015, constituent une avancée par

Pour comprendre les inégalités, il faut les mettre sur une carte

rapport aux données déjà connues par département ou région, les seules qui existaient auparavant. Mais elles ne doivent pas occulter ce qui se passe à l'intérieur des villes. Ainsi, par exemple, Paris affiche un taux de pauvreté de 16 % (au seuil à 60 % du niveau de vie médian). Dans trois de ses arrondissements, les 18^e, 19^e et 20^e, il dépasse les 20 %. Chacun de ces arrondissements est plus peuplé qu'une grande ville de province. Et, à l'intérieur de chacun, une partie des quartiers affiche des taux de pauvreté supérieurs à 40 %, dignes de ce que l'on rencontre à Roubaix dans le Nord. Paris est loin d'être une ville bourgeoise dans son ensemble : l'extrême pauvreté y côtoie la plus grande richesse.

La réflexion sur le meilleur niveau d'observation des inégalités reste sommaire en France^[12]. Il faut dire aussi que le seuil d'observation optimal n'existe pas. Même le découpage géographique le plus fin des statisticiens (baptisé « îlot regroupé pour l'information statistique », Iris), recouvre en son sein des réalités sociales qui peuvent être différentes.

12. Voir « Comportements sociaux : quelle échelle choisir ? », Hervé Le Bras in *La société française, Alternatives Économiques*, hors-série n° 69, avril 2006.



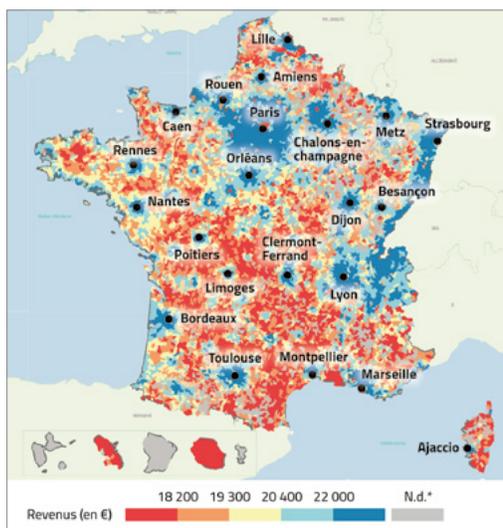
Une donnée élémentaire brouille la lecture des cartes : la densité de population. Si on ne la prend pas en compte, on ne comprend pas ce que l'on observe. Cette notion étudiée à l'école primaire – les écoliers savent que la France compte un peu plus de 100 habitants par km² en moyenne – est trop négligée. Résultat : le poids des territoires reculés et faiblement peuplés est survalorisé car ils occupent des surfaces très importantes sur une carte.

Prenons maintenant l'exemple des revenus. L'observation de la carte de France est sans équivoque : le cœur des métropoles concentre les hauts revenus, ce qui explique les moyennes élevées par habitant. D'un autre côté, une grande partie de la France, loin des centres-villes, dispose de faibles niveaux de vie. C'est la « pauvre France périphérique et rurale », souvent mise en avant. La carte de la densité permet de visualiser le problème. Les zones où les revenus sont les plus faibles sont très peu peuplées, entre 0 et 50 habitants au km². Elles représentent une grande surface sur la carte de France mais ne regroupent qu'un tout petit nombre d'habitants. L'œil est pris au piège par la première carte, car il ne peut pas mettre en regard le nombre d'habitants concernés.

Un chercheur, Étienne Côme, a développé une application qui permet d'entrer dans le détail^[13], en utilisant les données 2010 de l'Insee sur des carreaux de 200 m de côté. Il suffit de zoomer sur n'importe quelle grande ville pour révéler ce qu'une observation trop grossière ne peut pas voir. Pour la plupart des communes, les quartiers où les revenus sont les plus faibles apparaissent au centre ou très près du centre-ville, dans des zones où la densité dépasse souvent les 10 000 habitants au km², soit cent, voire mille fois plus qu'en périphérie. C'est ici que vit la France populaire et non aux confins ruraux du territoire.

13. On pourra faire l'exercice très instructif facilement sur son site Internet www.comeetie.fr.

👁 Niveau de vie médian par commune

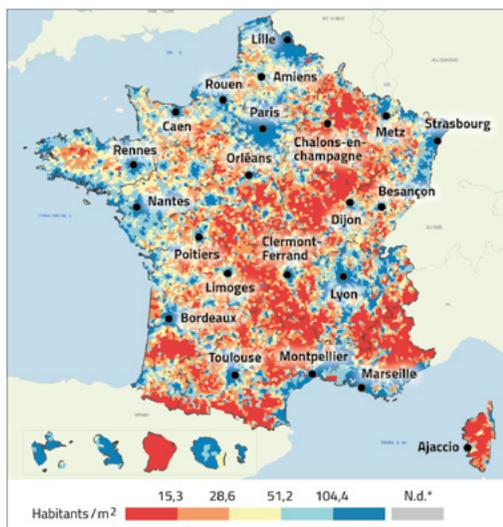


*Niveau de vie médian annuel en euros, pour une personne seule, après impôts et prestations sociales. Données détaillées au niveau des communes. *N.d. : données non disponibles.*

Source : Insee, données 2014. Cartographie Observatoire des territoires – CGET.

Un coup d'œil rapide à la première carte peut laisser conclure que les plus pauvres vivent dans les zones rurales, loin des villes.

👁 Densité de population par commune



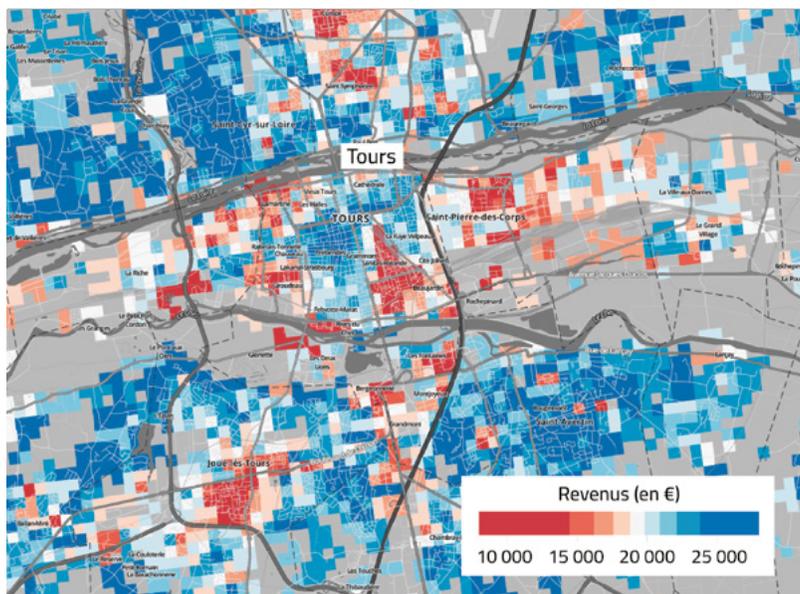
Nombre d'habitants par km². Données détaillées au niveau des communes.

**N.d. : données non disponibles.*

Source : Insee, données 2014. Cartographie Observatoire des territoires – CGET.

La deuxième carte, celle de la densité, montre que des zones rurales très étendues abritent un nombre d'habitants beaucoup plus faible que les aires urbaines. En nombre de personnes, les pauvres habitent massivement les centres-villes et non les périphéries, mais ce n'est pas visible sur une carte représentant la France entière.

👁️ Revenu moyen à une échelle géographique très fine : l'exemple de l'agglomération tourangelle



Revenu fiscal moyen pour une personne seule en euros et par an sur des carreaux de 200 m x 200 m. Source : Insee, données 2010. Carte Etienne Côme, www.comeetie.fr.

Cette carte permet de visualiser le revenu par habitant selon un découpage géographique très fin (des carreaux de 200 m de côté). À cette échelle, ce qui n'était pas perceptible sur la carte de France devient visible : les personnes pauvres habitent principalement dans les centres-villes et les banlieues des aires urbaines.

Au final, la carte de France globale est trompeuse. Elle donne une visibilité considérable à des territoires très peu habités, alors que la population française se concentre dans les grandes villes au sein des quartiers très denses. Du coup, l'analyse met l'accent sur l'aspect « périphérique » des phénomènes sociaux alors que l'essentiel se joue là où le nombre compte, dans les grandes agglomérations. ●

⊕ Existe-t-il un effet territoire ?

Il existe beaucoup de confusion au sujet des inégalités dites « territoriales » : on fait « comme si » le territoire était une variable explicative comme une autre, telle que l'âge, le sexe ou le milieu social. En fait, ce n'est qu'un découpage administratif de l'espace. En matière d'inégalités, quand on observe des données territoriales, on décrit essentiellement les inégalités qui existent entre les populations qui s'y trouvent, et non autre chose. Ainsi, la carte de la réussite au bac par département, par exemple, décrit surtout la part des enfants de cadres supérieurs dans ces départements. Le territoire s'efface derrière ses habitants.

L'effet du territoire proprement dit est assez peu discuté. Le plus souvent, on prend pour argent comptant, par exemple, « l'effet quartier » comme discriminant, en oubliant que l'essentiel ne vient pas du territoire physique lui-même mais de sa composition sociale. Comme l'a montré un rapport du Centre d'analyse stratégique (devenu « France stratégie » depuis), la question est complexe^[1]. Différentes recherches indiquent malgré tout que rassembler des catégories plus ou moins favorisées dans un lieu donné crée un effet propre. On sait ainsi que la mixité des niveaux d'éducation est un élément essentiel pour réduire les inégalités sociales à l'école : quand on regroupe des élèves défavorisés entre eux, cela joue sur leur niveau scolaire. De même, on peut penser que les habitants de certains quartiers se heurtent à des discriminations du fait même d'habiter dans ces zones.

L'effet territoire existe bien, notamment à un niveau très fin, mais il demeure très secondaire par rapport aux inégalités liées à la composition de la population et notamment aux milieux sociaux. La mise en avant d'inégalités territoriales, très à la mode, peut être une façon d'éviter de parler des inégalités sociales en faisant comme si les écarts étaient inscrits en quelque sorte dans le sol.

1. Voir le travail réalisé sur les effets de quartier par le Centre d'analyse stratégique : « Des effets de quartier à la politique de la ville », colloque du 23 novembre 2011. Actes disponibles sur www.strategie.gouv.fr.

La machine à remonter le temps

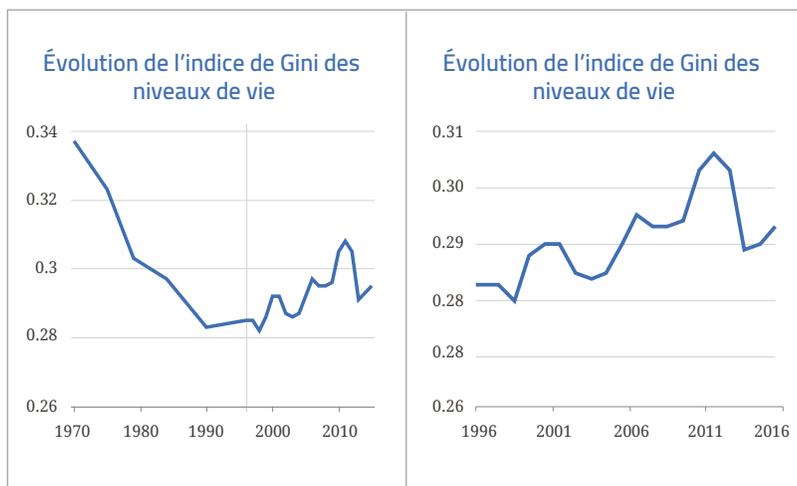
De la même façon que l'on discute rarement du découpage dans l'espace, on oublie trop souvent de prendre en compte le point de départ dans le temps lorsque que l'on parle d'évolution des inégalités. D'abord, il faut être très prudent quand on utilise les séries de court terme (deux ou trois années au mieux), qui ne permettent pas de dégager des évolutions structurelles. Les commentaires sur les évolutions annuelles des revenus n'ont que peu d'intérêt quand on sait que les évolutions entre deux années consécutives se situent à un niveau inférieur à la marge d'erreur statistique de l'enquête de l'Insee. Un nombre insuffisant de travaux utilisent des séries longues qui permettent pourtant de mieux décrire les évolutions en profondeur.

Ensuite, peu de commentateurs s'interrogent sur la période utilisée. Prenons l'indice de Gini des revenus, un indicateur d'inégalité dont la valeur se situe entre zéro (égalité parfaite) et un (inégalité totale). Un certain nombre d'entre eux continuent à écrire que les inégalités « n'ont pas augmenté » par rapport au milieu des années 1980. Du point de vue des faits, c'est juste : en 2015, l'indice de Gini était de 0,292, contre 0,297 en 1984. Sauf que, ce faisant, on masque une courbe en U. Depuis les années 1980, les inégalités ont diminué jusqu'à la fin des années 1990, puis elles ont augmenté.

Au bout du compte, il faut être très attentif au choix de l'année de départ et de l'année d'arrivée qui peuvent conduire à des interprétations différentes. Il faut absolument avoir en tête ce qui se passe avant l'année de départ choisie ainsi que l'ensemble des données intermédiaires et pas seulement le point de départ et d'arrivée. Un travail conséquent donc.

En matière d'inégalités, les photographies sont nombreuses, mais on compte peu de films. On compare des photos prises à des intervalles différents, pour lesquels les personnes ne sont pas les mêmes : certaines ont disparu de la photo, d'autres sont arrivées. L'évolution du taux de pauvreté par exemple porte parfois à confusion. La variation du nombre de pauvres entre deux années données correspond à un solde entre des

👁️ Inégalités de revenus : tout dépend du point de départ



Source : Insee. Rupture de série en 1996.

Ces graphiques représentent tous les deux l'évolution de l'indice de Gini, un indicateur d'inégalité. Aucun n'est plus « juste » que l'autre. En revanche, ils nous montrent l'importance à accorder au point de départ de l'analyse. Selon la date retenue, le commentaire sur l'évolution des inégalités sera très différent.

personnes qui sont sorties de la pauvreté et d'autres, au contraire, qui sont devenues pauvres (voir encadré page suivante). Quand le nombre de pauvres augmente, c'est que l'on compte davantage de personnes qui ont basculé dans la pauvreté que de personnes qui ont quitté ce statut. Mais cela ne nous dit pas si les personnes qui étaient pauvres la première année le sont toujours la deuxième année et, dans quelle proportion.

On manque de films (on parle d'études « longitudinales ») en France qui permettent d'explorer dans le temps le comportement d'un ensemble de personnes. La descendance finale (le nombre d'enfants mis au monde par une génération de femmes) est l'un des seuls indicateurs sociaux de

⊕ **Pauvreté : ne pas oublier les entrées et les sorties**

Pour comprendre l'importance de prendre en compte les trajectoires des individus, et pas seulement les photos prises à quelques années d'intervalle, observons l'exemple de la pauvreté et ce qui s'est passé entre 2009 et 2010, objet d'une étude approfondie de l'Insee^[1]. Le taux de pauvreté^[2] est passé de 12,7 % en 2009 à 13,6 % en 2010, il a donc augmenté de 0,9 point. Pourtant, le nombre de pauvres de 2010 n'est pas celui de 2009 auquel on aurait ajouté un complément de 0,9 % de la population française. Cette hausse masque deux phénomènes de sens contraire : 5,3 % de la population est devenue pauvre et 4,4 % est sortie de la pauvreté entre 2009 et 2010. $5,3 \% - 4,4 \% = 0,9$ point de pourcentage. Un tiers ($4,4 / 12,7$) des pauvres de 2009 ne l'étaient donc plus en 2010 : la faible évolution du taux de pauvreté masque des flux bien plus conséquents. Comprendre la pauvreté, c'est en fait analyser l'ensemble des entrées et des sorties.

Prenons maintenant, non pas tous les pauvres, mais ceux qui le deviennent une année donnée. Selon l'Insee, la moitié restera pauvre l'année suivante, 30 % le seront encore trois ans plus tard et 20 % après quatre années. Une histoire de verre à moitié vide ou à moitié plein. Quatre années après être devenues pauvres, 80 % des personnes ne le sont plus : la pauvreté n'est pas une trappe dans laquelle on tombe et dont on n'échapperait pas. En même temps, cela signifie qu'une partie de la population reste durablement marquée.

1. « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à s'en sortir », Simon Beck, Nathalie Missègue et Juliette Ponceau, in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. Insee références, Insee, 2014.

2. Dans cet encadré, le seuil de pauvreté est toujours fixé à 60 % du niveau de vie médian.

ce type, mais il est rarement utilisé. On ne mesure jamais la durée de vie réelle des individus, la durée finale de chômage, celle du travail, etc. Autant d'éléments qui pourraient pourtant être portés de façon judicieuse au débat. •

Au fil du temps : âge et génération

L'âge situe une personne à un moment donné de sa vie, par rapport au nombre d'années qu'elle a vécu. La génération (on emploie parfois le mot « cohorte ») situe la personne par rapport à une année de naissance. Dans le sens le plus courant, une génération regroupe plusieurs années, la « génération 68 » (en fait celle qui avait environ vingt ans à cette époque), par exemple. On change d'âge chaque année, mais on ne change jamais de génération : l'âge est une photographie à un moment donné, la génération raconte une histoire, c'est un film de la vie.

La photo et le film

Distinguer âge et génération est important pour comprendre certains phénomènes sociaux dont les inégalités. Prenons l'exemple des jeux vidéo. À leurs débuts, dans les années 1970 et surtout 1980, les plus jeunes s'y sont mis les premiers. On a alors un effet d'âge : les jeunes jouent, les vieux ne jouent pas. Au fil du temps, une partie de ces jeunes – la génération des années 1960 – a continué à jouer, même après la quarantaine. On assiste à une superposition : un effet d'âge – les jeunes jouent plus que les vieux – et un effet de génération – les personnes nées après les années 1960 jouent davantage que celles nées avant.

Ces concepts tendent deux pièges classiques. Le premier est de considérer que l'âge et les notions de jeunesse et de vieillesse sont des données fixes dans le temps. Les sexagénaires de la fin des années 2010 ont des modes de vie et une place dans la société différents des sexagénaires des années 1950. Le « vieillissement » mis en avant en observant la part des plus de 60 ans sur plusieurs décennies doit être nuancé : les sexagénaires d'aujourd'hui n'ont pas grand-chose à voir avec ceux d'hier. Il en est de même pour les jeunes, un âge dont on saisit d'ailleurs mal les frontières. Comme le niveau de vie, l'âge est donc une donnée qu'il faut replacer dans un contexte historique.

Le second piège serait de considérer une génération ou un groupe d'âge comme un bloc unifié, car à l'intérieur d'une génération donnée, les moyennes masquent souvent d'énormes différences. Les générations nées après 1960 ont connu la montée du chômage, mais avec des conséquences très inégales suivant les milieux sociaux. Il en est de même pour l'âge : à 25 ans aujourd'hui, les inégalités sont massives en fonction des parcours scolaires des jeunes. ●

02

Mesurer

La part des choses

La France est le pays des beaux discours. Chacun se paie de bons mots, c'est la belle vie pour tout le monde : que vous pensiez noir ou blanc, vous pouvez avoir raison en même temps. À moins de mettre les mains dans le cambouis des données, on ne peut plus départager les opinions. L'une des raisons qui ont conduit à la naissance de l'Observatoire des inégalités est d'essayer de faire la part des choses, de mesurer ce qui s'améliore et ce qui se détériore, au milieu d'une surabondance d'informations.

La construction d'un appareil de mesure fiable est une tâche essentielle pour porter des jugements éclairés et bâtir des politiques publiques adaptées. Pourtant, la statistique, en tant que discipline scientifique, passe souvent au second plan dans un pays qui demeure profondément littéraire. Il ne s'agit pas de mesurer pour mesurer, d'empiler les données comme ont pu le faire certains en téléchargeant frénétiquement des morceaux de musique sans jamais les écouter et comme le font aujourd'hui les accros de l'« open data^[1] ». Mais bien de rechercher les indicateurs qui ont du sens, qui nous permettent de progresser dans la connaissance.

Ce travail ne peut se faire sans une réflexion appuyée sur cette construction. Comprendre la façon dont sont calculées les données, leur portée et leurs limites, est une tâche aussi essentielle que leur diffusion. S'envoyer des chiffres sans intérêt à la figure est la même chose que de parler dans le vide. Maîtriser la construction des outils de mesure est une condition pour éviter de se faire manipuler. Les chiffres ne mentent pas, mais leur utilisation peut être partisane. •

1. Littéralement, « données ouvertes ». Il s'agit de la mise en ligne en accès libre de très nombreuses données.

Comment faire bon usage de la mesure

En matière de mesure des inégalités, il faut avancer avec précaution : prendre la mesure de ce que l'on sait et de ce que l'on ne sait pas, étudier avec attention la construction des indicateurs. Pour avancer en connaissance de cause, il faut de la prudence.

Les trous noirs de la statistique

En matière d'inégalités, comme dans bien d'autres domaines, l'observateur est comme le passant qui a perdu ses clés la nuit et qui les cherche sous le lampadaire allumé. De la même manière, nous sommes portés à observer là où la lumière des statistiques publiques éclaire. Les choix de l'Insee – et de l'administration des grands ministères (Économie, Éducation, Travail et Santé notamment), également grande pourvoyeuse de données nationales – sont décisifs pour déterminer ce dont on peut parler, ou pas. Tout se joue au cœur de cet appareil, orienté par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) qui, en théorie, préside au choix des indicateurs publics publiés. Ce n'est que partiellement le cas. En pratique, son rapport « Niveau de vie et inégalités sociales » de mars 2007, dirigé par Jacques Freyssinet, n'a été mis en œuvre qu'à minima par exemple. L'une des raisons de la création de l'Observatoire des inégalités était de chercher à combler un vide laissé par l'appareil public.

Toute une partie du champ des inégalités demeure dans la nuit statistique. Par exemple, on ne dispose pas, en France, de données récentes sur les taux de chômage par commune ou par quartier. On ne mesure pas non plus le taux de chômage des personnes de couleur. On ne sait pas dire si la justice statue de façon équitable quels que soient le niveau de diplôme, le revenu, la couleur de la peau, etc., des prévenus^[2].

2. Il existe toutefois quelques données, voir « La justice française n'est pas juste », Louis Maurin, Observatoire des inégalités, 27 octobre 2017.

Prenons un exemple : le lien entre le chômage et la couleur de peau. Il existe bien des programmes de « testing » (voir page 80) qui démontrent l'existence de discriminations. Le fait d'être noir ou blanc n'est pas équivalent sur le marché du travail, mais aucune donnée ne permet de mesurer au niveau national l'ampleur de l'impact de la couleur de la peau, ni de faire la part des choses entre l'effet du milieu social, du diplôme et de la discrimination raciale.

On ne sait pas répondre à ces questions pour de très nombreuses raisons. D'abord, parce que la mesure fait débat. Établir des fichiers de personnes en fonction de la couleur de leur peau n'a rien de simple et les oppositions sont vives autour de ce que l'on appelle les « statistiques ethniques » (voir page 78). Ensuite, parce que cette mesure est complexe ou très coûteuse. Ainsi, évaluer le taux de chômage dans un quartier n'est pas facile à réaliser car on ne dispose pas d'enquêtes détaillées sur l'emploi à cette échelle géographique. On utilise le recensement de la population qui n'est disponible qu'après plusieurs années. On pourrait recueillir des données, mais cela demanderait des moyens très importants, pour enquêter auprès de très larges échantillons locaux.

Dans certains cas, enfin, on fait le choix de ne pas mesurer. Ces choix sont orientés par la demande exprimée par la société à travers de très nombreux canaux (chercheurs, médias, élus, etc.). Ainsi, l'Insee ne réalise plus d'enquêtes sur les départs en vacances, parce qu'il « *n'y a pas de demande sociale* », selon l'institut. Officiellement, personne ne réclame ces données qui pourtant aident à mieux comprendre la société. Inversement, on a progressé dans la connaissance des revenus ces dernières années parce qu'un ensemble d'acteurs, des médias comme des chercheurs, ont fait pression pour en savoir plus. Dans ce domaine, le travail de l'économiste Thomas Piketty^[3] a été décisif. Certaines données manquent encore, notamment sur les hauts revenus : parce que ce n'est pas si simple d'un point de vue statistique, mais aussi parce que les plus favorisés font pression pour ne pas trop livrer d'informations.

3. *Les hauts revenus en France au XX^e siècle : inégalités et redistributions, 1901-1998*, Thomas Piketty, Grasset, 2001. Voir aussi le World Inequality Database sur www.wid.world.

L'appareil statistique est sans doute défaillant, mais il faut reconnaître que l'exigence de connaissance n'est pas toujours au rendez-vous et que la plupart des commentateurs se contentent de ce qui existe sans se poser de questions. Ce qui ne se mesure pas peine à exister dans le débat public, ce qui laisse toute la place aux idées préconçues ou aux dénégations. Faute d'éclairage, rien n'empêche cependant d'aller chercher une lampe de poche. Sauf à disposer de moyens conséquents, il ne s'agit pas de collecter et de produire des données soi-même, mais on peut partir à leur recherche. C'est une grande partie du travail de l'Observatoire des inégalités. Beaucoup d'informations existent mais elles sont perdues au milieu d'autres, dans des documents inaccessibles pour les citoyens, du fait de leur complexité. Notre travail de vulgarisation révèle des informations et contribue au débat. ●

⊕ Les « grandes gueules » des inégalités

Les Français se délectent de bons mots. La rhétorique est un sport national qui a deux immenses avantages. Nos belles envolées (devenues « punchlines ») permettent de briller en société. Celui qui les manipule avec aisance fait le tour des plateaux de radio ou de télévision et s'offre une belle audience. Le débat sur les inégalités est inondé de propos dramatisés pour faire le buzz, et les médias raffolent des « clashes » qui font l'audience. Il ne faut pas mésestimer les enjeux financiers de ces pratiques : un ouvrage qui se vend bien rapporte beaucoup d'argent, une émission théâtralisée où l'on s'écharpe fait davantage vendre qu'un débat sérieux. Bienvenue au royaume des « toutologues », qui parlent de tout et de rien avec véhémence et assurance. Dans le domaine des inégalités, la dénonciation de l'hyper-richesse marche aussi bien que le misérabilisme, mais elle ne fait guère avancer l'analyse. On peut débattre sans fin dans le vide des données, parfois en se raccrochant à des chiffres farfelus. Chacun avance ses arguments sans pouvoir être démenti par l'autre. Nos toutologues n'ont pas intérêt à ce que la connaissance progresse.

On ne fait pas dire aux chiffres ce que l'on veut

Disposer de données ne règle pas tout. « *On nous manipule* », « *on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres* ». L'idée que les chiffres ne veulent rien dire est très répandue en France. Le pays des Lumières n'a pas l'âge de raison en matière de statistiques. La thèse selon laquelle on manipule les informations est pratique puisque, là aussi, aucun discours ne peut prétendre l'emporter.

Quand on utilise les données, il faut bien comprendre de quoi on parle

Peut-on manipuler les chiffres ? Aussi bizarre que cela puisse paraître, pour comprendre que non, il faut comprendre que oui. Expliquons ce paradoxe. D'abord, il faut admettre que toute information statistique est une construction humaine qui repose sur des hypothèses, des choix faits par des statisticiens^[4] qui sont des êtres humains et non des robots. Pour mesurer la pauvreté par exemple, si vous optez pour un seuil à 60 % du niveau de vie médian (voir page 62), vous arrivez au chiffre de neuf millions de pauvres en France ; si vous prenez le seuil à 50 %, toujours du niveau de vie médian, vous obtenez un chiffre de cinq millions. De la même manière, l'utilisation d'échelles de temps ou territoriales variées aboutissent à des résultats différents. À la question « est-ce que les inégalités de revenus augmentent ? », la réponse ne sera pas la même si l'on observe ce qui se passe depuis 2, 5, 10 ou 30 ans. On peut multiplier les manières de « travailler » le chiffre et aboutir à des conclusions bien différentes.

S'agit-il de « manipulation » ? Il ne faut pas être naïf quant au lien entre la présentation des données et l'argumentation. S'agit-il de trucage ou de mensonge ? Non, il est question de choix statistiques : toutes les présentations ont leur propre valeur. Personne, par exemple, ne peut dire qu'une mesure de la pauvreté est plus « objective » qu'une autre, mais c'est une question de convention qui, au fond, repose sur un choix subjectif. Cela n'empêche pas de préférer telle ou telle mesure. L'important est d'abord de bien comprendre les hypothèses qui ont été posées pour construire

4. Ceux qui veulent aller plus loin liront les travaux d'Alain Desrosières et notamment *La Politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, La Découverte, 1993.

les statistiques et de discuter leur valeur. Analyser les données, c'est tout autant interpréter les chiffres que décrypter la méthode. L'interrogation sur les sources, sur les concepts utilisés et sur les choix d'échelles, notamment de temps ou d'espace, constitue une part essentielle du travail de compréhension des inégalités. Pour beaucoup, ce travail constitue une opération technique, alors qu'il s'agit également d'un exercice politique au sens large du terme. •

Toutes choses peuvent-elles être « égales par ailleurs » ?

Situons-nous à l'étape où nous avons nos données en main et bien compris leur portée et leurs limites. Le plus souvent, nous sommes face à un tableau avec d'un côté un domaine, de l'autre une catégorie de population. L'interprétation des données **Un chiffre peut en cacher un autre !** n'est pas toujours aussi simple qu'on le pense. Deux variables peuvent sembler reliées entre elles alors qu'un troisième facteur intervient. La corrélation entre deux grandeurs ne veut pas dire que l'une soit la cause de l'autre.

Pour le comprendre, prenons l'exemple de la réussite scolaire des enfants d'immigrés⁵. Nous avons d'un côté un diplôme (notre domaine) et de l'autre les immigrés comparés aux nationaux (nos catégories de populations). Entre 50 et 55 % des enfants dont la famille est originaire du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou du Portugal obtiennent le bac, contre 64 % des enfants de familles non immigrées, selon les données du ministère de l'Éducation nationale. Ce taux est de 33 % pour les enfants originaires de Turquie, mais de 67 % pour ceux dont la famille vient d'Asie du Sud-Est. L'enseignement de ces données paraît simple à formuler : la réussite au bac dépend fortement de l'origine migratoire.

5. Pour aller plus loin, voir « Pourquoi les enfants d'immigrés réussissent mieux à l'école que les autres », Observatoire des inégalités, 9 octobre 2012.

Taux de bacheliers selon l'origine de la famille	
Non immigrée	64,2
Immigrée du Maghreb	50,8
Immigrée d'Afrique subsaharienne	55,0
Immigrée du Portugal	51,3
Immigrée de Turquie	32,9
Immigrée d'Asie du Sud-Est	66,8
Ensemble	62,8

Unité : %

Source : ministère de l'Éducation nationale - Élèves du panel 1995.

Notre affaire est moins simple que cela. Pour le comprendre, il faut fouiller un peu plus. Les enfants d'origine immigrée sont aussi, en moyenne, issus de milieux beaucoup moins qualifiés. Si on ne considère que les enfants dont aucun des parents n'a le bac, les écarts sont presque nuls entre immigrés et non-immigrés pour l'obtention de ce diplôme. Sauf pour deux types de populations : les enfants dont la famille est d'origine turque, qui réussissent moins bien que la moyenne, et ceux originaires d'Asie du Sud-Est, qui réussissent mieux.

Taux de bacheliers parmi les enfants dont aucun des parents n'a le baccalauréat selon l'origine de la famille	
Famille non immigrée	37,0
Immigrée du Maghreb	37,0
Immigrée d'Afrique subsaharienne	35,0
Immigrée du Portugal	38,0
Immigrée de Turquie	22,0
Immigrée d'Asie du Sud-Est	42,0
Ensemble	37,0

Unité : %

Source : ministère de l'Éducation nationale - Élèves du panel 1995.

Pour aller encore plus loin, il faut construire des « modèles » plus complexes. L'exercice consiste à déterminer la probabilité de réussite pour des populations comparables : même catégorie sociale, même niveau de diplôme des parents et même composition familiale, c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs », comme aiment à dire les statisticiens. On prend comme référence les enfants dont la famille est d'origine non immigrée et on observe ce qui se passe pour les autres enfants lorsqu'ils sont mis dans la même situation que la population de référence. On s'aperçoit alors que les enfants d'immigrés ont tendance à mieux réussir « toutes choses égales par ailleurs⁶¹ » que les enfants de parents non immigrés, hormis ceux d'origine turque où les résultats ne sont pas significatifs (l'écart est trop faible). Les enfants d'origine maghrébine et asiatique ont la probabilité la plus forte de réussite. Les enfants d'immigrés ont de moins bons résultats scolaires, non parce qu'ils sont immigrés, mais parce que leurs parents appartiennent à des milieux sociaux défavorisés. À milieu équivalent, ils sont même plutôt meilleurs. Bref : le travail sur les causes renverse le raisonnement. Une lecture trop simple du premier tableau induit en erreur.

Inégalités de salaires entre femmes et hommes : 10 ou 25 % d'écart

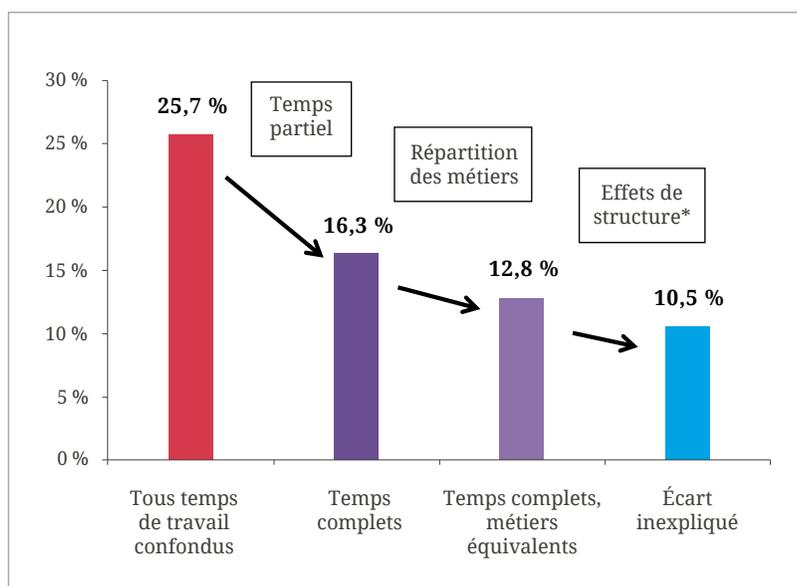
On peut faire un exercice du même type pour comprendre les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes et repérer la part des discriminations à l'égard des femmes. Tous temps de travail confondus (temps partiels et temps complets rassemblés), les femmes touchent 25,7 % de moins que les hommes selon le ministère du Travail. Cet écart est pour partie le résultat du temps partiel qui concerne quatre fois plus souvent les femmes que les hommes. Il est juste d'être payé moins quand on travaille moins (même si le temps partiel est parfois une contrainte, voir page 95) : ces 25,7 % d'inégalités salariales ne sont donc pas totalement le produit d'une injustice.

Si on ne considère maintenant que les temps complets, les femmes perçoivent encore 16,3 % de moins que les hommes. On s'approche là des inégalités injustes, mais les femmes et les hommes n'occupent pas les

6. Voir « Pourquoi les enfants d'immigrés réussissent mieux à l'école que les autres », *art. cit.*

mêmes postes, n'ont pas les mêmes diplômes, le même type de contrat de travail, ne travaillent pas dans les mêmes secteurs. Après de savants calculs, les statisticiens du ministère du Travail estiment qu'il reste 10 % d'écart, ce que l'on peut interpréter comme l'ampleur des discriminations. Plus précisément, c'est le niveau que l'on n'arrive pas à expliquer autrement.

👁️ Décomposition de l'écart de salaire entre femmes et hommes



*Âge, type de contrat, taille de l'entreprise, secteur d'activité.
Source : ministère du Travail, données 2012.

Les salaires des femmes sont 25,7 % inférieurs à ceux des hommes. Une partie de cet écart s'explique par le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, qu'elles n'occupent pas les mêmes postes et ne travaillent pas dans les mêmes secteurs ou types d'entreprises. Toutes choses égales par ailleurs, il reste 10,5 % d'écart de salaire inexpliqué.

⊕ Dans quel sens mesurer les inégalités femmes-hommes ?

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est, dans l'immense majorité des cas, présenté du point de vue masculin. On mesure combien les femmes touchent de moins que les hommes. En général, on indique que les femmes touchent 25 % de moins. Rien n'empêche de voir les choses autrement, du point de vue des femmes. Si on rapporte les 100 des hommes aux 75 des femmes, cela fait $100/75 = 1,33$ ou 33 %. Autrement dit, les hommes gagnent 33 % de plus que les femmes. C'est différent ! L'écart est lié au fait que les pourcentages ne sont pas réversibles, car ils ne s'appliquent pas à la même base de départ. Baissez un prix de 50 % pour un bien de 100 euros, vous l'avez à 50 euros. Augmentez-le de 50 %, et le voilà à 75 euros (car 50 % de 50 euros = 25 euros). Aucune des deux méthodes n'est plus « juste » ou meilleure. Mais il est frappant de constater que celle qui aboutit au chiffre le plus faible s'est imposée dans le débat public.

Égales par ailleurs, inégales par ici

Qu'il s'agisse de la situation des immigrés ou des femmes, le statisticien a élagué pour mettre en évidence la part des discriminations et celle des choix individuels. Il a bien raisonné « toutes choses égales par ailleurs ». Il a travaillé pour faire en sorte que l'on puisse mieux comprendre, faire la part de ce qui peut être considéré comme une injustice. On doit avoir cet exercice en tête en permanence quand on explique un phénomène social. Ainsi, les inégalités territoriales de santé reflètent principalement des inégalités de composition sociale ou de composition par âge et non l'effet de la géographie. De même, les écarts en matière d'accès aux nouvelles technologies selon le diplôme traduisent pour partie l'effet de l'âge, parce que parmi les plus âgés, la part de peu diplômés est plus importante que chez les jeunes générations.

Ce travail statistique a des limites. Dans la vie, on ne raisonne pas « toutes choses égales par ailleurs ». Ce raisonnement théorique ne rend pas bien

compte de la vie réelle. Ce n'est pas parce qu'une inégalité peut « s'expliquer », qu'elle n'est pas injuste. Par exemple, la recherche des discriminations subies par les femmes au travail dans des situations équivalentes aux hommes, ne doit pas masquer tout ce qui se passe avant : si les filles se dirigent vers des filières moins rémunératrices ou optent aussi plus souvent pour le temps partiel, c'est que la société oriente les choix selon le genre. Les 10 % d'écart de salaire que l'on observe après coup ne sont qu'une petite partie du résultat d'un processus plus global qui fait qu'en pratique femmes et hommes tirent de leur travail des revenus très inégaux. De même, en ce qui concerne les écarts en matière d'accès aux nouvelles technologies, une grande partie des personnes âgées de milieu populaire n'accèdent pas à Internet et ses services – et se sentent exclues – à la fois par manque de qualifications mais aussi du fait de leur âge, ces facteurs étant bien difficiles à démêler. ●

Séries : attention aux ruptures dans le temps

Pour mesurer l'évolution d'une série de données dans le temps, il faut que l'instrument de mesure soit toujours le même. Mais, pour améliorer la qualité de ses données, le statisticien change périodiquement ses méthodes et renouvelle ses outils. Généralement, il recalcule les anciennes données pour permettre de mesurer leurs évolutions avec les mêmes instruments. Il évite ainsi qu'on interprète comme une évolution ce qui n'est autre qu'une variation de méthode. Ce n'est malheureusement pas toujours fait. Par exemple, on ne sait pas vraiment comment ont évolué les catégories sociales au cours des cinquante dernières années car les nomenclatures ne sont plus les mêmes, et aussi parce que l'Insee ne cherche pas à publier de séries longues sur le sujet.

Les modifications des outils statistiques rendent parfois les comparaisons difficiles dans le temps

L'exemple le plus frappant, pour ceux qui s'intéressent aux inégalités, est celui des revenus. L'Insee a changé deux fois de méthode, en 2010, puis en 2012. Si l'on ne prend pas en compte ces changements, on observe qu'entre 2011 et 2012, le nombre de pauvres est passé de 4,86 millions à 5,23 millions (au seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian), soit un

bond de 370 000 en un an. Mais le seul changement de méthode a eu pour effet de grossir le nombre de personnes pauvres de 260 000. Si l'on raisonne avec la même méthode, la pauvreté a réellement augmenté de 90 000 (ce qui est déjà beaucoup), et non de 370 000.

Sans tenir compte des ruptures de série, il est impossible de porter un jugement pertinent sur l'évolution des revenus, donc sur celle des inégalités et de la pauvreté. La majorité des commentaires à ce sujet – pour cette période-là – sont tout simplement faux^[7]. Le fait que l'institut national de la statistique ne recalcule pas ce type de série est plus qu'une lacune statistique, c'est un problème pour la mise en œuvre de politiques publiques adaptées. Le fait que cette rupture de série dans le domaine des revenus ne provoque aucun débat illustre sans doute autant l'ignorance de la méthode que, au fond, un désintérêt pour la connaissance factuelle. On monte des usines à gaz de la donnée sociale en prenant pour argent comptant les méthodes utilisées, sans comprendre leur importance politique. ●



7. L'Observatoire des inégalités est le seul organisme en France à recalculer chaque année l'ensemble des données sur les niveaux de vie, pour qu'elles soient cohérentes dans le temps.

Des inégalités plus ou moins solides

Un chiffre est un chiffre, mais toutes les données n'ont pas la même portée. On l'a vu, toute mesure laisse une part d'arbitraire au statisticien qui influence l'image que l'on se fait de la réalité sociale. Il faut se pencher sur l'autre versant de l'affaire : la description de la réalité par les personnes interrogées et la subjectivité qui en résulte. Un grand nombre de données ne posent pas ce type de problème : ainsi, celles sur les salaires sont accumulées par l'Insee à partir des fichiers des entreprises qui les transmettent à l'institut (sous forme anonyme). La part de subjectivité est très faible dans ces déclarations.

Doit-on faire confiance à la perception des individus pour mesurer les inégalités ?

Qu'en est-il concernant les données obtenues auprès de la population ? Ici, l'affaire se corse. Chaque enquête statistique comporte une part plus ou moins grande d'interprétation de la part des personnes interrogées. Déclarer le nombre de ses enfants ou la surface de son logement n'est pas la même chose que d'estimer son patrimoine ou d'exprimer le sentiment d'avoir du mal à boucler ses fins de mois.

Prenons l'exemple de la pauvreté dite « en conditions de vie ». Chaque année, l'Insee pose la question des privations matérielles pour établir un indicateur de pauvreté. Ce type d'indicateur a eu le vent en poupe ces dernières années. Après la crise de 2008, patatras, rien ne marche comme on s'y attendait : alors que les revenus baissent, les privations se réduisent^[8]. Pour partie, parce que notre modèle social protège les plus démunis, mais, surtout, comme l'explique un document de l'Insee^[9], parce que ces données (voir page 64) constituent un fourre-tout dont on peine au fond à comprendre le sens. Elles intègrent trop de critères subjectifs et comptent notamment des populations aisées qui disent ne pas avoir assez d'argent pour bien vivre. On peut en effet avoir des difficultés

8. Voir « Pourquoi la crise affole les statistiques de la pauvreté », Louis Maurin, Observatoire des inégalités, 21 septembre 2015.

9. « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », Jean-Louis Pan Ké Shon, Document de travail n° F1502, Insee, février 2015.

à joindre les deux bouts avec un niveau de vie très élevé, pour peu que l'on ait des dépenses en conséquence.

On retrouve le même problème dans de très nombreuses enquêtes. C'est le cas par exemple pour l'espérance de vie en « bonne santé », déclarée par la population. Avec cet indicateur, on mesure pour partie l'évolution du niveau de santé, mais aussi de l'attention que l'on porte à son corps et l'appréciation des limitations à ses activités. Justement, cette attention s'accroît dans le temps : ce que l'on jugeait hier comme normal est perçu aujourd'hui comme une incapacité. Même chose pour les enquêtes sur les conditions de travail auprès des salariés qui évaluent pour partie l'évolution de l'appréciation que le salarié interrogé a de ce que devraient être ces conditions.

Doit-on jeter à la poubelle les données qui laissent une part de liberté à la personne interrogée ? Les statisticiens sont ceux qui maîtrisent le mieux les limites de leurs instruments. Dans le cas des conditions de travail par exemple, un travail important a été réalisé sur la question de la subjectivité^[10] des réponses données. Il existe des méthodes pour réduire cet effet. Les enquêtes statistiques peuvent recouper les déclarations obtenues avec des observations extérieures. La formulation des questions joue également. Par exemple, lorsqu'il s'agit de mesurer la pénibilité du travail liée au bruit, l'enquêteur demande : « *pouvez-vous entendre une personne à deux ou trois mètres de vous si elle n'élève pas la voix ?* ». Les critères précis et factuels limitent la part de l'interprétation par la personne interrogée. •

Quand les comparaisons internationales deviennent folles

Comparaison n'est pas raison, un peu de tri s'impose

Une partie importante du débat public sur les inégalités porte sur la question internationale. Sommes-nous plus ou moins inégaux que dans les autres pays ? Quels sont les écarts entre les États ? Dans ce domaine, il

10. Voir *Conditions de travail : les enseignements de vingt ans d'enquêtes*, Jennifer Bué, Thomas Coutrot et Isabelle Puech, Octarès, 2004.

serait utile de prendre davantage de précautions, pour un grand nombre de raisons. Les méthodes et les outils sont loin d'être semblables. Rien qu'au sein de l'Europe, la mesure des revenus n'est pas la même selon les pays : certains utilisent des données de l'administration (notamment les impôts, comme en France), d'autres réalisent des enquêtes auprès des ménages. Les différences de méthodes expliquent en partie les différences de données : il faut donc considérer les données uniquement comme des ordres de grandeur. Prenons l'exemple des salaires, où la production européenne étonne : en Italie, les femmes auraient en moyenne un taux de salaire horaire inférieur de 5,5 % à celui des hommes, soit un écart presque trois fois moins élevé qu'en Suède (données Eurostat 2015). Ces données nous laissent dubitatifs.

La comparaison dans le temps donne le tournis : les instituts nationaux modifient leurs méthodes chacun dans leur coin, ce qui multiplie les difficultés et rend quasiment impossible la mesure de l'évolution des inégalités en Europe dans le temps long. Ces ruptures – dont certaines sont loin d'être mineures – sont mal signalées par les organismes qui les publient, via des notes de bas de page invisibles, et disparaissent de la plupart des publications par la suite. L'Europe de la statistique reste à construire.

Luxembourg = Allemagne

Par ailleurs, il faut s'interroger sur la pertinence du périmètre de comparaison. Le Grand-Duché de Luxembourg est un pays tout aussi souverain que l'Allemagne. Doit-on pour autant donner le même poids à ces deux contrées, dont l'une pèse 600 000 habitants (moins que l'agglomération bordelaise) et l'autre 83 millions ? Il faut se méfier des comparaisons entre des entités dont le poids démographique n'a rien à voir. Il n'existe pas de méthode de tri simple, mais le Luxembourg, comme Malte (430 000 habitants) ou l'Islande (330 000), peuvent difficilement être considérés de la même façon que la France, le Royaume-Uni, l'Italie ou l'Espagne.

Il existe une pratique encore plus étonnante. Pour pouvoir situer chaque pays, les organisations internationales publient le plus souvent une moyenne de leur zone respective : l'Union européenne, la zone euro, l'OCDE, etc. Aussi étrange que cela puisse paraître, ces moyennes sont

calculées le plus souvent de façon dite « arithmétique » : les instituts font la somme des données et la divisent simplement par le nombre de pays sans prendre en compte leur taille ! À ce jeu, le Luxembourg pèse autant que l'Allemagne... Prudence, donc.

Dans le domaine de l'éducation, une grande partie du débat sur les inégalités scolaires utilise les indicateurs d'une enquête internationale de l'OCDE baptisée Programme international pour le suivi des élèves (Pisa en anglais)^[11]. Cette enquête mesure les compétences scolaires des jeunes âgés de 15 ans. La France est-elle la « championne des inégalités scolaires » comme l'a encore écrit la presse à l'unisson lors de la présentation des derniers résultats de cette enquête ?

L'enquête Pisa pose énormément de difficultés méthodologiques^[12], dont une majeure : il n'existe pas de nomenclature internationale des catégories sociales et les professions des parents sont déclarées par les enfants interrogés. Ensuite, Pisa ne mesure pas le niveau général des élèves mais les compétences à 15 ans (alors qu'une partie des élèves est en seconde, l'autre en troisième) dans trois domaines : les sciences, la compréhension de l'écrit et les mathématiques. Exit donc la maîtrise de la langue, de l'orthographe, de l'histoire, des langues étrangères, de la pratique sportive et artistique, etc. En outre, un certain nombre de travaux de comparaisons internationales publiés par le ministère de l'Éducation nationale en France sont passés sous silence, alors qu'ils montrent que notre pays est loin d'être un modèle repoussoir. Si l'on observe non pas les résultats aux évaluations internationales mais les diplômes obtenus et le lien avec le milieu social des parents, notre pays est l'un de ceux où le décrochage scolaire est parmi les plus faibles et où les enfants de parents peu diplômés s'en sortent mieux que la moyenne^[13].

En matière de données internationales, qu'il s'agisse d'école, d'emploi ou de revenus, il faut redoubler de prudence. Déjà complexe si l'on restreint la comparaison aux seuls pays riches, elle devient acrobatique quand

11. Voir <http://www.oecd.org/pisa/>.

12. Voir « L'éducation au prisme des enquêtes Pisa », Noémie Le Donné, *Idées économiques et sociales*, n°187, 2017/1.

13. « Échec scolaire et inégalités : l'école française, un plutôt bon élève en Europe », Centre d'observation de la société, septembre 2016.

on l'étend au niveau mondial. L'appareil statistique des pays en développement est parfois très rudimentaire et ses données aléatoires. De plus, les conditions de vie sont tellement éloignées que les statistiques amalgament des réalités très différentes. Peut-on par exemple comparer des taux d'accès à l'éducation au secondaire quand on connaît les conditions d'études des jeunes élèves des pays les plus pauvres ? Peut-on comparer des niveaux de chômage alors que les régimes d'indemnisation de certains pays sont quasiment inexistantes ? La comparaison permet d'étalonner les situations des différents pays et de mieux comprendre les réalités de chacun. Pour autant, l'engouement pour les classements internationaux est souvent peu soucieux de la façon dont ces derniers sont réalisés. Ce n'est qu'en soulignant les limites des outils utilisés pour la comparaison, en restreignant le champ de celle-ci à ce qui est comparable et en multipliant les éclairages, que l'on peut présenter des résultats pertinents. ●

La mesure des inégalités de niveaux de vie

Les inégalités de niveaux de vie sont au cœur du débat et nous allons nous y arrêter plus longuement. Les outils de mesure sont nombreux. Savoir comment ils sont construits est indispensable pour bien les lire et bien les utiliser.

Les revenus à la source

Avant de mesurer les inégalités de niveaux de vie¹⁴, il faut se mettre d'accord sur ce que l'on appelle le revenu. Ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît car il existe différentes sources et définitions. Pour la grande majorité des salariés (qui composent 90 % des emplois), le revenu est ce qui figure au bas de la fiche de paie, c'est-à-dire le salaire net. C'est l'essentiel de la source des revenus, mais pas la seule. Une partie de ceux qui travaillent vendent des biens ou des services : les honoraires des médecins ou les bénéfices des commerçants ne constituent leurs revenus qu'après déduction des charges liées à leur activité. Certains ménages disposent de biens dont ils tirent rémunération. Ce sont les revenus du patrimoine : les loyers perçus par les propriétaires qui louent des biens immobiliers, les dividendes et intérêts reçus par les détenteurs d'actions ou d'obligations, etc. Enfin, les retraités, les chômeurs et les personnes malades perçoivent des indemnités. L'ensemble de ces revenus (salaires, bénéfices, revenus du patrimoine, indemnités, etc.) s'appelle le revenu « primaire », c'est-à-dire avant impôts et prestations sociales.

Ce revenu « primaire » n'est pas celui que l'on va avoir en poche pour dépenser, qu'on appelle le revenu « disponible ». Pour calculer ce dernier, l'Insee ajoute les prestations sociales (allocations logement, RSA,

14. Dans cet ouvrage, par souci de simplification, nous utilisons souvent revenu et niveau de vie comme des synonymes mais, en toute rigueur, il faudrait les distinguer : le niveau de vie, c'est le revenu disponible pour l'équivalent d'une personne, après impôts et prestations sociales.

⊕ Les inégalités avant ou après redistribution

Pour évaluer les inégalités de revenus, on cherche à comprendre ce dont chacun dispose pour vivre, et non les revenus avant impôts et prestations sociales. Si vous touchez 1 000 euros mais que vous en redonnez 500 en impôts, ce qui compte pour vous, ce sont bien les 500 euros qui vous restent. Inversement, si on vous ajoute 500 euros d'allocations, il faudra prendre en compte le total : 1 500 euros. Un observateur des inégalités s'intéresse aux inégalités de revenus « disponibles » en tentant de s'en approcher au mieux.

Qu'en est-il des revenus bruts (dits « primaires », c'est-à-dire avant impôts et prestations sociales) ? Il n'est pas inintéressant d'aller y regarder de plus près pour comprendre la façon dont se distribue et se redistribue la richesse. En France, les inégalités de revenus bruts sont élevées. Cela veut dire qu'à la base, le fonctionnement de notre société est très inégalitaire. Mais ensuite, nous rebattons collectivement les cartes de la richesse avec les impôts et les prestations. Au final, les inégalités de revenus sont nettement moins élevées après redistribution. On s'interroge beaucoup sur cette redistribution, la forme qu'elle doit prendre, comment la rendre plus juste. Cela ne devrait pas empêcher d'aller voir ce qui se passe à la source : réduire les écarts en amont éviterait d'avoir à développer des mécanismes complexes pour les réduire après coup.

allocations familiales) et retire les impôts directs (ceux qui sont payés directement au Trésor public, à la différence de la TVA, impôt indirect payé par l'intermédiaire d'un achat). Par ailleurs, on ne vit pas de la même façon avec 1 000 euros seul ou avec une famille de quatre enfants. L'Insee calcule alors le « niveau de vie » : un revenu disponible pour l'équivalent d'un seul individu. Pour le faire, l'institut divise le revenu d'une famille par le nombre de ses membres. À ceci près que chaque personne ne vaut pas la même chose : un bébé ne consomme pas autant qu'un adulte, on n'a pas besoin d'une cuisine et de toilettes par personne, etc. En pratique, l'Insee utilise un système de parts appelées « unités de consommation »,

généralement calculées de la façon suivante : une part (donc une unité de consommation) pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 part pour les enfants de moins de 14 ans.

La valeur de ces parts est fondée sur des enquêtes sur les dépenses des ménages mais demeure une approximation. Faite pour convenir à tous les types de ménages, elle ne prend pas bien en compte par exemple la situation des familles monoparentales, de plus en plus nombreuses. Ces parts ont tout de même l'immense avantage de rendre comparables les revenus disponibles des ménages de forme différente. Par exemple, une personne seule qui vit avec 1 000 euros a le même niveau de vie qu'un couple qui dispose de 1 500 euros puisque celui-ci « vaut » 1,5 part. •

Les « déciles » : ces valeurs qui séparent les tranches

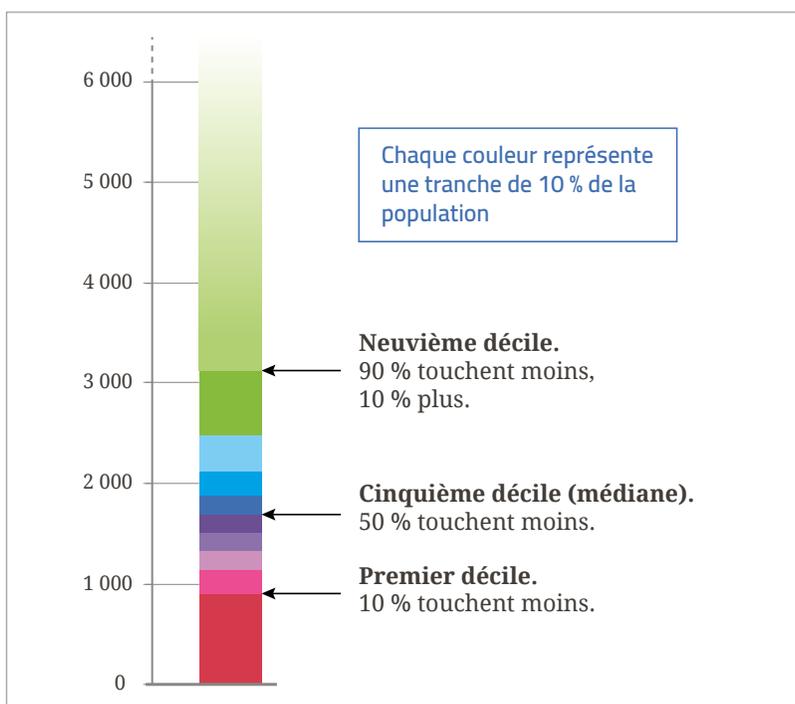
Déciles, quartiles, fractiles et compagnie : ces expressions servent à décrire la répartition des revenus dans la population, notamment. Essayons d'expliquer ce qu'elles recouvrent.

Découpons la population en tranches pour mesurer les écarts Pour mesurer les inégalités de revenus, on commence par classer tous les « individus » d'une « population » par ordre croissant. Le mot population doit se comprendre au sens des statisticiens pour qui un groupe de pommes constitue une population, les pommes étant les « individus » de cette population (ce qui finalement montre le caractère humain de la statistique...). Puis on découpe la population en tranches, chaque tranche étant composée du même nombre d'« individus ». Dans le cas des revenus, les « individus » sont des personnes (des unités de consommation, voir page 55) ou des ménages. Quand on découpe notre population en dix tranches égales de 10 % chacune, on obtient ce que les statisticiens appellent des « déciles » : il s'agit des niveaux de revenus qui séparent les tranches entre elles. Il faut se méfier d'une erreur assez commune : le décile n'est pas l'intervalle (la tranche de 10 % de la population) compris entre les deux bornes, mais

bien la borne elle-même. Sa valeur n'est donc pas le revenu moyen de la tranche, mais la valeur du seuil qui sépare deux tranches.

Ensuite, on numérote les déciles par ordre croissant de revenu. Le premier décile est le niveau de revenu qui sépare d'un côté les 10 % les plus

👁 Les déciles de revenus



Niveau de vie mensuel en euros pour une personne seule.

Source : Insee, données 2015.

Les déciles de niveaux de vie sont les valeurs des revenus qui partagent l'ensemble de la population en dix tranches qui comportent chacune le même nombre de personnes. Les 10 % les plus pauvres de la population perçoivent au maximum 905 euros mensuels. Ce montant est appelé le premier décile. Les 20 % les plus pauvres perçoivent au maximum 1 139 euros mensuels, etc.

pauvres et de l'autre les 90 % les plus aisés. Le deuxième est le niveau de revenu pour lequel 20 % touchent moins et 80 % touchent plus. Et ainsi de suite jusqu'au neuvième décile. Pour aller plus vite, les statisticiens écrivent parfois D1 pour le premier décile, D2 pour le second, etc.

On n'est pas obligé de découper des tranches de 10 %. Les seuils qui séparent des tranches de 1 % sont des centiles. Les bornes qui séparent cinq tranches de 20 % sont des quintiles (car 20 % = un cinquième) et celles qui séparent quatre tranches de 25 % sont des quartiles (car 25 % = un quart). Un autre découpage connu est la médiane : on divise simplement la population en deux, une moitié est au-dessus, l'autre moitié au-dessous. Si vous avez bien suivi, vous relèverez que la médiane n'est autre que le 5^e décile. Tous ces découpages sont regroupés sous le nom savant de « fractiles », qui signifie seulement « n'importe quel type de bornes entre des tranches égales ». •

Les indicateurs de mesure des inégalités de revenus

Le plus intuitif, la part du revenu disponible

L'outil le plus intuitif pour mesurer les inégalités de niveaux de vie est la part de l'ensemble des revenus que détient telle proportion de la population, et son évolution. Plus l'écart est grand

On dispose de plusieurs outils pour mesurer les inégalités de revenus

entre la part des revenus et la part de la population, plus les inégalités sont élevées : si 1 % de la population accapare la moitié des revenus, on a une mesure immédiate de la répartition. Pour

cela, on observe le plus souvent ce que perçoivent les 1, 5 ou 10 % les plus aisés. C'est notamment le principal indicateur retenu dans les travaux du World Wealth and Income Database (base de données mondiale sur les revenus et le patrimoine, www.wid.world) pour discuter des inégalités de revenus dans le monde. Cette mesure de la répartition ne permet d'observer qu'une partie de la question. Le plus souvent, elle sert à évaluer ce qui revient aux plus aisés. Pour appréhender les inégalités de manière plus complète, il faut pouvoir comparer ce que reçoivent les différentes

tranches de revenu de la population, d'où la nécessité d'indicateurs plus complexes.

Le plus utilisé, le rapport interdécile

Le découpage en tranches de 10 % permet de rapporter le niveau de vie de la limite d'une tranche sur une autre. On appelle « D9 » le neuvième décile : 90 % gagnent moins, 10 % gagnent plus. Dit autrement, c'est le niveau de revenu qui sépare les 90 % du bas des 10 % du haut. D1 est le premier décile : 10 % gagnent moins, 90 % gagnent plus. Si on divise D9 par D1, on exprime le niveau de revenu minimum des 10 % les plus riches rapporté au revenu maximum des 10 % les plus pauvres. On appelle cet indicateur le « rapport interdécile ». C'est l'indicateur le plus souvent utilisé pour mesurer les inégalités de revenus. Il a un grand mérite, celui de sa relative simplicité.

L'outil ignoré, l'écart interdécile

On évoque bien plus rarement les inégalités absolues de revenus, c'est-à-dire la différence en euros entre les revenus des plus riches et ceux des plus pauvres. Pourtant, on peut calculer l'écart interdécile en soustrayant la valeur du premier décile au neuvième. L'outil a du sens : on consomme avec des euros et non avec des pourcentages. Quand on compare son niveau de vie (ou plus souvent son salaire) à un autre, on ne raisonne pas de façon relative (« je gagne 10 % de plus ») mais bien en euros (« je gagne 100 euros de plus »). L'écart des niveaux de vie est le mode le plus habituel de comparaison.

L'utilisation de l'écart ou du rapport entre les déciles de revenus peut aboutir à des conclusions différentes, lorsqu'il s'agit d'analyser l'évolution des inégalités. Pour mieux comprendre l'importance de cette question, il faut en passer par un calcul simple. Quand les revenus de chacune des tranches de la population augmentent en pourcentage de la même valeur (admettons 10 %), les inégalités relatives (donc notre rapport interdécile) ne changent pas. Si le premier décile vaut 1 000 euros par mois et le neuvième 10 000 euros, le rapport est égal à 10 000 divisé par 1 000, soit 10. Si les revenus des deux tranches augmentent de 10 %, notre

premier décile augmente de 100 et le neuvième de 1 000. Le rapport interdécile vaut 11 000 divisé par 1 100, soit toujours 10. Conclusion : tout le monde est augmenté de 10 %, tout va bien. Mais, dans le premier cas, les plus aisés ont engrangé 1 000 euros de plus et les plus pauvres seulement 100 euros. L'écart interdécile a augmenté de 900 euros. Ce n'est pas rien.

Aucun de ces indicateurs n'est meilleur que l'autre. Ils mesurent de façon différente les inégalités. Mais ils ont des défauts communs. Quand on prend deux niveaux de revenus en deux points précis de la distribution, on ne dit rien de ce qui se passe à côté. Ainsi, la valeur du seuil des 10 % les plus riches reste inchangée si seuls les revenus des 1 % les plus riches progressent. Dans ce cas, le rapport comme l'écart interdécile ne seront pas modifiés et on dira que les inégalités n'ont pas évolué, alors qu'en pratique, les plus riches parmi les riches se seront enrichis. Et si en bas de l'échelle, seuls les revenus des 5 % les plus pauvres s'accroissent, les inégalités se réduisent, mais on ne le voit pas.

Les indicateurs qui font la synthèse

Pour remédier aux limites des rapports et des écarts interdéciles, les scientifiques font des calculs encore plus compliqués, dont on vous épargnera les détails^[15]. Le plus connu des indices ainsi calculés est le coefficient de Gini (inventé par Corrado Gini, un statisticien italien du début du XX^e siècle). L'exercice consiste à comparer l'écart entre la répartition des revenus à un moment donné et une situation d'égalité (chaque fraction de la population reçoit une part égale de revenu). Plus l'indice de Gini est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité (tous les individus ont la même part du revenu). Plus il est proche de un, plus on est proche de l'inégalité (un seul individu reçoit tous les revenus). On peut ainsi faire un état des lieux de la répartition des revenus qui prend en compte ce que gagne chaque fraction et non simplement des déciles : l'indice de Gini est sensible à toutes les évolutions dans la distribution des revenus au sein de la population. Cet indicateur a malgré tout, lui aussi, des inconvénients. Il est en particulier moins simple à utiliser dans le débat public : dire que l'inégalité est passée de 0,22 à 0,26 n'est pas très parlant pour le

15. Pour aller plus loin, voir : *Les Inégalités de revenus*, Marion Navarro, Armand Colin, 2016.

commun des mortels. Il faut noter que, comme les rapports ou les écarts interdéciles, les indicateurs généraux ne nous disent pas si les inégalités augmentent par le haut (les plus riches s'enrichissent) ou par le bas (les plus pauvres s'appauvrissent). •



Comment définir le nombre de pauvres

Mesurer les inégalités de revenus, c'est aussi désigner qui est riche et qui est pauvre. Exercice délicat. Rien que pour la pauvreté, quatre principales mesures^[16] coexistent : la pauvreté relative, la pauvreté « légale », la pauvreté en conditions de vie et la pauvreté absolue.

Plusieurs mesures de la pauvreté coexistent

16. Sur ce sujet, voir aussi « Pauvreté et précarité en chiffres », Julien Damon, *Les Cahiers français*, n° 390, 2016. Article disponible sur notre site www.inegalites.fr

La pauvreté monétaire relative

À l'origine, être « pauvre », c'est vivre de peu. Dans la plupart des pays riches, le « peu » s'applique au niveau de vie : on est pauvre parce que l'on vit avec moins que la moyenne. En fait, pas exactement la moyenne, mais la « médiane ». La moyenne prend en compte les revenus de toute la population divisés par le nombre de personnes, ce qui présente un inconvénient : un petit nombre de personnes très riches tirent la valeur vers le haut, sans que ce soit très significatif du niveau de vie global. D'où l'utilisation de la médiane qui est la valeur du niveau de vie pour laquelle autant de personnes gagnent plus et autant gagnent moins : elle sépare la population en deux. Quelques « hyper-riches » ne modifient pas le revenu médian de la population globale.

Pour définir la pauvreté, reste à déterminer la distance à ce niveau de vie médian. Pour cela, on décide arbitrairement d'un seuil exprimé en pourcentage. En Europe, le plus souvent, on utilise le seuil à 60 % du niveau de vie médian (après impôts et prestations sociales). En France, le niveau de vie médian est de 1 692 euros mensuels pour une personne seule en 2015. Le seuil de pauvreté à 60 % est donc de 1 015 euros (60 % de 1 692).

+ Quand le niveau de vie médian baisse, le seuil de pauvreté diminue

Le seuil de pauvreté monétaire est calculé en pourcentage du niveau de vie médian. Quand le niveau de vie baisse d'une année sur l'autre, le seuil de pauvreté, mathématiquement, baisse aussi. Pour un même revenu, une partie des personnes qui étaient considérées comme pauvres une année ne le sont plus l'année suivante du fait de la baisse du seuil, alors que leur niveau de vie n'a pas changé. C'est ce qui s'est passé en France entre 2009 et 2013. Cette situation est liée à la définition relative de la pauvreté : puisqu'on est pauvre par rapport au niveau de vie médian, il est « normal » que le seuil de pauvreté baisse aussi quand le niveau de vie médian diminue.

Ceux qui vivent avec moins de 1 015 euros par mois sont donc considérés comme pauvres.

Le calcul n'est pas terminé. Avec 1 015 euros, on ne vit pas de la même façon si on est seul ou au sein d'une famille de trois enfants. Selon le système de parts de l'Insee (voir page 55), et toujours au seuil à 60 % du niveau de vie médian, une personne seule est pauvre si elle perçoit moins de 1 015 euros par mois ; un couple avec deux enfants en bas âge est pauvre si ses ressources ne dépassent pas 2 132 euros mensuels. L'institut propose ainsi des seuils pour chaque type de famille.

Pourquoi un seuil à 60 % du revenu médian ? On pourrait tout aussi bien décider que la pauvreté est définie par un seuil à 47 %, à 72 % ou à 83 %. Jusqu'à la fin des années 2000 en France, on utilisait celui à 50 %, soit 846 euros en 2015 pour une personne seule. Le choix du seuil a un impact décisif sur la mesure de la pauvreté. Si l'on opte pour le seuil à 50 %, on compte cinq millions de pauvres. Si l'on choisit celui à 60 %, on aboutit à neuf millions. L'Observatoire des inégalités – comme l'OCDE – continue à utiliser le plus souvent (quand les données sont disponibles) le seuil à 50 %, car il estime qu'à 60 % on rassemble des populations trop différentes (voir page 111 sur les risques de la dramatisation).

Allocataires de minima sociaux : une mesure de la pauvreté **« légale »**

Une deuxième méthode pour évaluer la pauvreté consiste à considérer les personnes auxquelles la société apporte un soutien en leur versant un revenu minimum censé permettre de vivre décemment. Notre Constitution indique que « *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* » (article 10 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, toujours en vigueur). En dénombrant le nombre d'allocataires de minima sociaux, on mesure une pauvreté que l'on peut qualifier de « légale » car reconnue par l'administration.

Il existe plusieurs minima sociaux : les principaux sont versés, sous conditions de ressources, aux personnes âgées (minimum vieillesse), aux handicapés (allocation adulte handicapé), aux chômeurs en fin de droits

(allocation spécifique de solidarité) et aux personnes de plus de 25 ans sans ressources (revenu de solidarité active). Au total, environ quatre millions de ménages perçoivent ces minima. En comptabilisant les ayants droit (conjoint, enfants...), plus de six millions d'individus vivent, pour une part, de la solidarité nationale.

Cette pauvreté « légale » évolue en fonction de la loi. Une règle qui durcit les conditions d'accès à tel ou tel minimum social réduit le nombre de personnes décomptées, et inversement. L'utilisation des données sur les minima sociaux pour mesurer l'évolution de la pauvreté n'est valable que si les règles d'attribution demeurent les mêmes sur le long terme.

La pauvreté en conditions de vie

Les mesures précédentes ne reposent que sur des critères monétaires ou administratifs. Or, la conséquence de la pauvreté, c'est aussi l'exclusion de certaines pratiques et de certaines consommations. Avoir peu, mais avoir peu de quoi, concrètement ? Pour mieux comprendre le phénomène, l'Insee mesure les privations d'une partie de la population, ce que les chercheurs appellent « la pauvreté en conditions de vie ». L'institut établit une liste et pose la question aux ménages : « *Pouvez-vous chauffer votre logement ?* », « *recevoir des amis ?* », « *remplacer les meubles ?* », etc.

En France, en 2016, 6 % des ménages n'ont pas les moyens de maintenir leur logement à la bonne température, 24 % n'ont pas assez d'argent pour partir en congés une fois par an, par exemple. On peut calculer un taux de pauvreté en conditions de vie en estimant que, si une personne ne répond pas à un certain nombre de critères, elle est pauvre. En considérant comme pauvre un ménage cumulant huit difficultés sur 27, on obtient un taux de pauvreté en conditions de vie de 11,9 % selon l'Insee.

Ce type de mesure de la pauvreté repose sur l'interrogation des ménages et il pose des difficultés méthodologiques importantes (voir page 49) car les questions posées sont sujettes à interprétation : « *avoir beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts* » ne signifie pas la même chose pour tout le monde. En période de crise, une partie des sondés peuvent aussi réduire leurs exigences.

La pauvreté absolue : ce qu'il faut pour vivre dignement

Enfin, on peut définir le « peu pour vivre » comme les biens et services indispensables pour vivre dignement (se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner, etc.). On qualifie ce seuil d'« absolu » (par opposition au seuil de pauvreté « relatif ») car il ne dépend pas du niveau de vie national. Cette méthode est utilisée aux États-Unis et dans les pays en développement. En France, la liste des biens insaisissables selon la loi fonctionne de la même façon : elle sert à déterminer ce qui ne peut être retiré à une famille qui ne rembourse pas un emprunt. Elle comprend notamment les vêtements, le linge de maison, le lit, les appareils de chauffage, le téléphone, etc. Bizarrement, on peut priver une personne d'un toit, mais pas de son matelas.

La pauvreté « absolue » ne l'est pas vraiment car « l'indispensable » évolue avec le temps. Au fond, il faut la faire évoluer en fonction de la transformation de la richesse du pays. Comment savoir ce qu'est une vie « correcte » ? Ce qui est « indispensable » ? Comme pour le pourcentage du seuil de pauvreté relatif, la définition du minimum vital est arbitraire. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) a déterminé des « budgets de référence », les biens et services minimaux pour « participer effectivement à la vie sociale », un concept proche de celui du seuil de pauvreté absolue. Mais l'organisme est arrivé à un budget minimum de 1 400 euros mensuels pour une personne seule. À ce niveau, 40 % de la population ne peut pas « participer effectivement à la vie sociale », un chiffre qui dépasse notre conception de la pauvreté.

Inversement, le risque est d'aboutir à une liste minimaliste qui évoluerait peu, sans tenir compte du progrès de la société. C'est le cas aux États-Unis, où l'ensemble de ces biens et services a été défini au milieu des années 1960 et a peu été revalorisé, ce qui minimise la pauvreté. Même si le travail sur le sujet est relativement ignoré en France, la notion de minimum pour vivre décemment reste pertinente pour mesurer la pauvreté.

S'équiper d'une boîte à outils

Il n'existe pas de mesure « juste » ou « objective » de la pauvreté. Comprendre le phénomène implique d'utiliser différents outils qui se complètent davantage qu'ils ne se concurrencent, car ils permettent d'éclairer les différentes formes que peut prendre la pauvreté. On pourra malgré tout regretter que, le plus souvent, le débat se concentre sur l'évolution de données sans suffisamment s'interroger sur les outils. Du point de vue des revenus *stricto sensu*, il faudrait distinguer la population pauvre des catégories modestes. C'est pourquoi l'Observatoire des inégalités publie les différents seuils de pauvreté (à 50 et à 60 % du revenu médian), mais privilégie dans ses analyses, quand les données sont disponibles, le seuil à 50 %. Derrière ce débat, se profile une façon de comprendre la société. Exagérer un phénomène social, même avec la meilleure volonté du monde, n'aide pas à le résoudre, bien au contraire. Cela peut galvaniser les troupes des convaincus mais certainement pas mobiliser plus largement. Finalement, c'est le modèle social français qui en pâtit (voir aussi page 111). •

À partir de quel niveau de vie est-on riche ?

**Plusieurs outils
permettent de définir
un seuil de richesse**

Autant la mesure de la pauvreté fait l'objet d'une littérature surabondante, autant celle de la richesse est pauvre. Sociologues et économistes ne s'y intéressent pas souvent, l'Insee non plus. Alors, à quel niveau peut-on dire que l'on est riche ?

Première définition : la richesse, c'est le double du revenu médian

Pour évaluer le seuil de la richesse (en termes de revenus), on peut tout d'abord partir du niveau de vie médian. Longtemps, le seuil de pauvreté a été défini comme la moitié de ce revenu médian. Pourquoi, alors, ne pas fixer le seuil de richesse au double ? Nous avons proposé ce seuil il y a plus de vingt ans dans les colonnes du magazine *Alternatives*

*Économiques*¹⁷. Cette proposition n'est ni plus, ni moins absurde que celle du seuil de pauvreté. Avec cette convention, on entrerait en France dans le club des riches à partir de 3 075 euros par mois pour une personne seule (données 2015¹⁸), 5 963 euros pour un couple sans enfant et 7 852 euros pour un couple avec deux enfants. Au-dessus de ces seuils, on appartient aux 8 ou 9 % les plus riches de la population.

Ce type de seuil, relatif au niveau de vie médian, est de plus en plus fréquemment utilisé dans des travaux de recherche pour définir qui est riche. L'Insee a donné une définition très semblable, qui est passée inaperçue¹⁹. Il a qualifié d'« aisée » (évitant d'utiliser le qualificatif de « riche ») la population qui se situe à partir de 1,8 fois le niveau de vie médian. Par construction, ce seuil est très proche de notre définition située au double du niveau de vie médian.

Deuxième définition : la richesse commence au seuil des 10 % les plus riches

La barre des 10 % est symbolique. Quand on franchit le seuil des 10 % les plus aisés, on peut difficilement se considérer comme « moyen ». Si on applique le seuil des 10 % les plus riches, le niveau de vie d'entrée dans la richesse est alors de 2 845 euros pour une personne seule, de 5 470 euros pour un couple sans enfant et de 7 150 pour un couple avec deux enfants. Cette méthode a un inconvénient majeur : par définition, la proportion de personnes aisées ne varie jamais puisqu'elle est fixée à 10 %. Le nombre de riches dépend uniquement de l'évolution démographique de la population. En revanche, le seuil de richesse évolue en fonction de la variation des revenus. L'intérêt de cette définition est de permettre une réflexion sur l'évolution du seuil d'entrée dans une tranche du haut de la répartition des revenus.

17. Voir : « Qui est riche en France ? », Louis Maurin, *Alternatives Économiques*, n° 153, novembre 1997.

18. Le niveau de vie médian retenu pour ce calcul est le revenu disponible médian réel de chaque type de ménage (et non le calcul théorique obtenu avec les « unités de consommation » de l'Insee qui sert au calcul du seuil de pauvreté le plus usuel cité plus haut).

19. Voir *France, portrait social. Édition 2017*, coll. Insee Références, Insee, novembre 2017.

Troisième définition : la richesse selon l'opinion

On peut aussi poser la question par sondage à la population. Selon l'enquête annuelle réalisée par le ministère des Solidarités et de la Santé, les Français situent le seuil de richesse en moyenne à 6 800 euros mensuels pour une personne seule (avant impôts dans ce cas). Mais les réponses sont très variées et ce chiffre moyen est tiré vers le haut. La variable la plus souvent citée est 5 000 euros et la moitié des Français situent ce seuil à 3 900 euros. Par ailleurs, les résultats sont faussés par l'impact du bruit médiatique sur le sujet au moment du sondage. Poser une question à une population qui n'a pas vraiment connaissance des niveaux de revenus de la population aboutit à une réponse dont la valeur n'a d'intérêt que pour une sociologie des représentations.

Quatrième définition : les seuils de l'impôt

On le dit rarement, mais les parlementaires se sont très souvent posé la question du seuil de la richesse sans le nommer. En pratique, ils conviennent qu'il faut définir un niveau maximum de revenus au-delà duquel on ne peut plus bénéficier de certains avantages fiscaux, que l'on est assez « riche » pour ne plus en avoir besoin. En 2016, on pouvait obtenir un maximum de 10 000 euros de réduction d'impôts en utilisant les niches fiscales. Pour payer ces 10 000 euros, un célibataire n'ayant aucune autre déduction devait disposer d'au moins 4 400 euros mensuels environ. Voilà un exemple de seuil de richesse déterminé par la représentation nationale.

Cinquième définition : un patrimoine qui rapporte sans rien faire

Détenir un stock d'actions ou d'obligations n'a d'impact sur les niveaux de vie que lorsqu'il se traduit en revenus et donc en dépenses. Les dix millions de dollars que l'on détient en Suisse n'améliorent pas la vie, c'est le revenu qu'on en tire qui le fait. Deux sociologues, Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, ont proposé depuis longtemps^[20] un seuil de richesse

20. Voir *Déchiffrer les inégalités*, La Découverte, 1999.

articulant patrimoine et revenus : selon eux, on devient riche quand son patrimoine assure un niveau de vie équivalent au niveau de vie médian. Être riche, c'est alors pouvoir vivre de ses rentes. Pour cela, il faudrait atteindre environ 1 700 euros mensuels de revenus du patrimoine pour un célibataire. Avec un taux de rendement net du capital de 2 % (après inflation et imposition), on deviendrait riche avec un patrimoine d'un peu moins d'un million d'euros. Le problème de cette définition, c'est qu'elle écarte de la richesse les salariés aux niveaux de vie très élevés mais sans patrimoine et, inversement, considère comme « riches » des rentiers dont le niveau de vie se situe aux alentours de la médiane.

Sixième définition : la richesse en conditions de vie

Une dernière méthode d'estimation de la richesse pourrait être utilisée : la richesse en conditions de vie, comme on mesure la pauvreté en conditions de vie (voir page 64). On pourrait déterminer la richesse par l'accès à des biens ou des services. Parmi ceux-ci, on pourrait intégrer certains

⊕ En France, l'argent a mauvaise presse

L'argent a mauvaise presse en France. Il n'est pas « convenable » de faire étalage de sa richesse. Les catégories les plus aisées ont tout à gagner à cette pudeur collective qui masque la réalité des revenus des plus favorisés (voir page 107). Est-on riche avec 2 900 euros ? 4 000 euros ? 10 000 euros ? À ces niveaux, on reste bien modeste, rapporté aux patrons des plus grandes entreprises qui chiffrent leurs revenus en centaines de milliers d'euros. On est toujours le pauvre d'un autre. Surtout en France, où cela permet de se défausser de la solidarité sur le voisin du dessus, position confortable. Cela n'empêche qu'il existe, au sein des populations les plus riches, des écarts de taille. Inversement, pointer du doigt les revenus des cadres supérieurs aisés permet aussi d'oublier l'accumulation démesurée du 1 % les plus riches. Pour aller plus loin, il faudrait distinguer les éléments qui, à l'intérieur de ces milieux favorisés, opèrent des distinctions.

éléments : le nombre de mètres carrés de logement par personne, le fait d'avoir une résidence secondaire, de partir en vacances à l'étranger, d'employer du personnel à domicile, etc.

D'autres éléments, plus complexes, pourraient aussi entrer en ligne de compte, comme la stabilité du revenu. Toucher 3 000 euros mensuels une année donnée pour un artisan qui a accumulé plus de chantiers que d'habitude n'est pas la même chose que pour celui qui les perçoit chaque mois. Le fait de bénéficier du statut de la fonction publique ou de travailler dans une grande entreprise devient un élément distinctif de richesse dans une période de chômage de masse. Avoir du temps pour soi, pouvoir définir ses horaires de travail, bénéficier de congés plus longs que les cinq semaines légales sont autant d'éléments qui pourraient aussi intervenir dans la notion de richesse. •

Des classes moyennes en quête de définition

Il n'existe pas de définition officielle des « classes moyennes ». Ce concept traduit surtout la volonté de dépasser une vision binaire de la société, entre dominants et dominés, entre France d'en haut et d'en bas, compte

Les classes moyennes, une auberge espagnole statistique ?

tenu du fait du développement, notamment à partir des années 1960, des couches salariées de plus en plus diplômées, situées entre les dirigeants et les exécutants.

En matière de revenus, plusieurs définitions ont été proposées pour caractériser ces catégories moyennes. L'Observatoire des inégalités considère, par exemple, qu'elles se situent au-dessus des 30 % les plus pauvres et en-dessous des 20 % les plus aisés (voir page 71). Un certain nombre de travaux incluent dans les classes moyennes, des populations aux revenus supérieurs, qui appartiennent même parfois aux 10 % les plus riches. Au sein des populations aisées, les écarts de revenus sont en effet considérables.

Du point de vue sociologique, les classes moyennes regroupent les professions situées à un niveau social intermédiaire, entre les catégories supérieures (qui décident) et les catégories populaires (qui exécutent).

Le cœur des classes moyennes est constitué de la catégorie socioprofessionnelle des « professions intermédiaires ». On y trouve par exemple des techniciens, des agents de maîtrise ou des instituteurs. À cet ensemble, il faut ajouter une partie des employés et des ouvriers les plus qualifiés, les cadres supérieurs (notamment ceux qui débutent) les moins bien rémunérés et des non-salariés.

À l'intérieur même des classes moyennes, il existe des situations diverses. On distingue parfois les classes moyennes « inférieures » et « supérieures », du point de vue des revenus. Le plus souvent, les classes moyennes « supérieures » sont largement au-dessus de la « moyenne » et ce terme sert à ne pas employer celui de « riches » (voir page 107). Si on raisonne en matière d'emplois, la distinction entre classe moyenne du privé et classe moyenne du public disposant d'une garantie d'emploi, serait également pertinente. •

Riches, pauvres et moyens, ce qui les distingue

Finalement, peut-on tenter une synthèse de toutes nos définitions pour définir des seuils de richesse, de pauvreté, d'appartenance aux classes « populaires », « moyennes » ou « aisées » ?

L'Observatoire des inégalités considère comme relevant des classes populaires les personnes dont les revenus sont parmi les 30 % les plus

Essayons de faire le tri des niveaux de vie

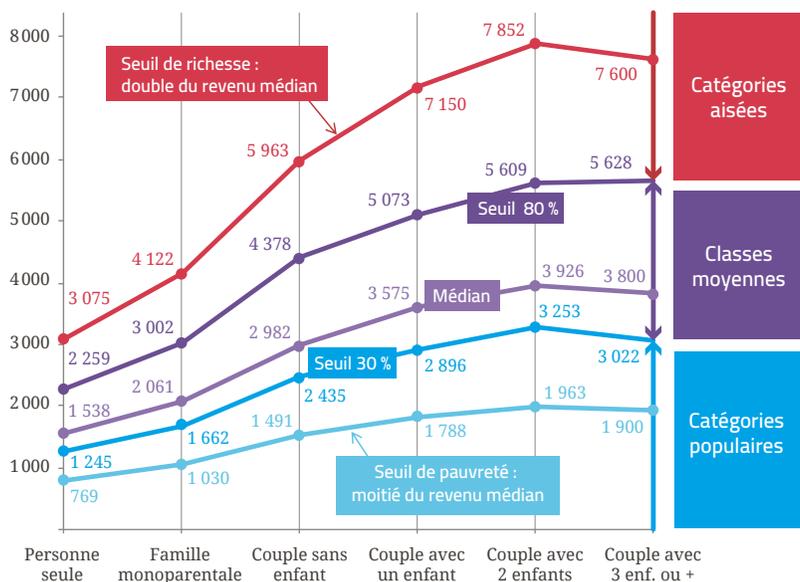
faibles, les classes moyennes sont celles dont les revenus vont des classes populaires au seuil des 20 % les plus élevés, les classes aisées celles dont les revenus sont supérieurs à ces 20 %. Nous fixons le seuil de pauvreté à la moitié du revenu disponible médian (après impôts et prestations sociales) et le seuil de richesse au double.

Avec ces définitions, le seuil de pauvreté vaut environ 800 euros mensuels (données 2015) pour une personne seule, 1 500 euros pour un couple sans enfant et 2 000 euros pour un couple avec deux enfants. Les catégories populaires (à ne pas confondre avec les personnes pauvres) rassemblent tous ceux qui touchent moins de 1 200 euros pour une personne, moins de 2 400 euros pour un couple et moins de 3 300 euros pour un couple avec deux enfants. Le niveau de vie des classes moyennes s'étend de

1 200 à 2 300 euros pour une personne seule, de 2 400 à 4 400 euros pour un couple et de 3 300 à 5 600 euros pour un couple avec deux enfants. Les catégories aisées se situent au-dessus de ces niveaux. On devient riche à partir de 3 100 euros pour une personne seule, de 6 000 euros pour un couple et de 7 900 euros pour une famille avec deux enfants.

Toutes ces limites sont discutables. Le seuil de pauvreté est bas : le plus souvent, on utilise le seuil à 60 % du niveau de vie médian dans le débat public, non celui à 50 %. Notre définition monétaire des catégories populaires est restrictive : d'un point de vue sociologique, ces catégories comprennent l'ensemble des employés et ouvriers, qui représentent la moitié des actifs. Nos catégories « aisées » rassemblent des ménages aux

👁 Les niveaux de vie selon le type de famille



Source : Insee, données 2015, après impôts et prestations sociales. Euros par mois.

revenus très inégaux, de cadres supérieurs aux PDG de multinationales. Enfin, il ne faut pas oublier que les données de l'Insee que nous utilisons ne prennent en compte ni le niveau de patrimoine détenu, ni le coût du logement ou des transports, qui réduisent les niveaux de vie et sont très différents d'un territoire à l'autre.

Le premier intérêt de ces délimitations est d'éviter de mélanger des revenus par personne avec ceux de ménages de types différents. Connaître le niveau de vie médian d'une personne n'est pas très parlant pour la plupart des ménages qui raisonnent globalement. Ces données permettent ensuite de dresser les contours des différentes catégories de revenus (populaires, moyennes, aisées) à travers des ordres de grandeur pour tenter de sortir du flou qui persiste toujours dans le débat sur les revenus. Elles ont enfin le mérite de fixer un seuil de richesse. ●

⊕ Salaires : un outil pour vous situer

La moitié des salariés touchent moins de 1 800 euros net par mois, 17 % touchent plus de 3 000 euros (données 2015). Et vous ? Un outil proposé par l'Observatoire des inégalités permet de vous situer sur l'échelle des salaires. Il est baptisé « Salaires : êtes vous riche ou pauvre ? » et disponible sur notre site, dans la rubrique « outils ». Une fois que vous entrez votre salaire, il vous indique quelle est la part de salariés qui touchent moins que vous pour un équivalent temps plein.

La mesure des inégalités non monétaires

Éducation, logement, santé, emploi, loisirs, etc. Chaque domaine présente des particularités et dispose d'outils spécifiques de mesure des inégalités. Il n'est pas possible de les présenter tous. Nous avons choisi de traiter quelques thèmes phares, comme l'éducation, le logement et les statistiques dites « ethniques ».

Évaluer les inégalités scolaires

L'état de notre système éducatif occupe une part importante du débat public. Assez étrangement, la question de la mesure des inégalités dans ce domaine ne fait l'objet que d'un nombre très réduit

Dans le domaine de l'éducation, aucun outil ne s'est imposé

de travaux. En tout cas, il n'existe aucun outil de mesure qui pourrait faire référence, comme cela pourrait être le cas dans le domaine des revenus.

La controverse du rapport des chances

Un débat assez ancien^[21] concerne le jugement à porter quant à l'évolution des taux de réussite à certains diplômes (notamment au baccalauréat), débat que le sociologue Pierre Mercklé^[22] a bien résumé. L'opinion que l'on peut porter sur les inégalités scolaires dépend beaucoup de l'outil que l'on choisit. Pour illustrer ce phénomène, utilisons l'exemple du taux de réussite au baccalauréat selon la catégorie socioprofessionnelle des parents des élèves. En observant le tableau page suivante, on remarque que l'écart entre les enfants d'ouvriers et ceux de cadres est passé de 40 à 45 points en 50 ans. On peut dire que les inégalités entre ces deux catégories ont augmenté. Mais le rapport, qui était de 1 à 9, n'est plus que de

21. Voir « Trente ans de comparaison des inégalités des chances : quand la méthode retenue conditionne la conclusion », Jean-Claude Combessie, *Courrier des statistiques* 112, Insee, 2004.

22. Voir « Inégalités sociales à l'école : l'exemple de l'accès au bac », Observatoire des inégalités, 4 octobre 2016, synthèse récente faite par Pierre Mercklé.

1 à 2. Si on utilise ce deuxième outil, on signale alors que les inégalités ont diminué.

Taux de bacheliers selon la catégorie socioprofessionnelle des parents		
	Il y a 50 ans	Aujourd'hui
Enfants de cadres	45 %	90 %
Enfants d'ouvriers	5 %	45 %

Source : ministère de l'Éducation nationale. Enfants entrés en sixième en 1995.

On peut complexifier la mesure et calculer ce que les statisticiens nomment un « rapport des chances ». Dans notre exemple, il s'agit du rapport entre deux probabilités d'accéder à un diplôme par rapport à celle de ne pas y accéder. Pour les ouvriers il y a 50 ans, la probabilité d'accéder au bac était de 5 %, et celle de ne pas y accéder, de 95 %. La « chance relative » d'accéder au baccalauréat était de 5 divisé par 95 soit 0,052. Pour les cadres, elle était de 45 divisée par 55, soit 0,82. Notre « rapport des chances », était donc de 0,82 divisé par 0,052 soit 15,8. Cela signifie que les enfants de cadres avaient 15,8 fois plus de chances que les enfants d'ouvriers d'avoir le bac, que de ne pas l'avoir. Aujourd'hui, ce ratio est de 11. Avec cet outil, on estime donc là aussi que l'inégalité des chances a diminué. Comme le note Pierre Mercklé, aucune mesure n'est plus juste que l'autre. Il faut comprendre ce que mesurent ces outils : des différences absolues, un rapport simple ou un rapport entre deux probabilités. La question est tout à fait semblable à celle des inégalités de revenus (voir page 58).



⊕ Qu'est-ce qu'être riche en matière d'éducation ?

Peut-on mesurer la richesse en termes de diplôme, patrimoine culturel dont le rôle est déterminant dans les sociétés modernes ? À partir de quel niveau se distingue-t-on du reste de la population par le haut en matière d'éducation ? Du point de vue du diplôme, les classes moyennes françaises se situent autour du CAP ou du BEP, toutes générations confondues. C'est au-delà d'un bac + 2 que l'on entre dans l'univers de ceux que l'on peut qualifier de « riches », façon titre scolaire. Seuls 16 % de la population en effet ont un diplôme supérieur à bac +2. Si on en juge par la teneur du débat actuel sur les inégalités, les riches du point de vue du diplôme ont bien moins conscience de leur place dans la hiérarchie sociale que les riches vus par le niveau de revenus.

Ce que nous disent les autres indicateurs

Les différentes données dont on dispose sur les inégalités d'éducation invitent à la prudence. Ainsi, un travail mené par le sociologue Mathieu Ichou^[23], très nuancé, montre que les inégalités d'accès à la classe de seconde entre milieux sociaux ont baissé et que, globalement, les inégalités dans l'obtention du bac aussi ; mais que, si l'on tient compte du détail des filières, elles ont peu évolué. Le chercheur rejoint les conclusions de nombreux travaux de sociologues de l'éducation depuis des années, qui indiquent que les inégalités se déplacent vers les diplômes les plus élevés, au fil de la massification scolaire. Dans les années 1960, on triait les élèves à l'entrée au collège, aujourd'hui c'est au lycée.

D'une certaine façon, on pourrait penser que les données sur les durées de scolarité font une synthèse des inégalités d'éducation. Le premier à avoir utilisé ces données est le sociologue Pierre Merle^[24]. Pour mesurer les écarts, il a classé par tranches de 10 % les jeunes qui quittent le système scolaire, en fonction du nombre d'années passées à l'école, sur le modèle de nos déciles de niveau de vie. En utilisant cet indicateur on observe que les durées de scolarité ont stagné en haut comme en bas de l'échelle au cours des dix dernières années.

Peut-on alors parler de stagnation des inégalités scolaires ? Ces durées de scolarité n'offrent qu'une mesure très grossière du phénomène. Le cursus le plus long n'est pas toujours le meilleur. Par ailleurs, on ne sait pas distinguer les durées de scolarité selon le milieu social, l'origine ethnoculturelle ou d'autres critères. Au-delà, la difficulté de la mesure des inégalités d'éducation tient dans la complexité du domaine lui-même : on ne peut pas ranger simplement les diplômés par ordre croissant, ce que l'on peut faire avec les revenus. ●

23. « Évolution des inégalités au lycée : origine sociale et filières », Mathieu Ichou, contribution au rapport du Cnesco « Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ? », Cnesco, septembre 2016.

24. *La Démocratisation de l'enseignement*, Pierre Merle, Repères, La Découverte, 2017.

⊕ L'école n'augmente pas les inégalités

L'idée a pris racine et, désormais, c'est comme si elle allait de soi : l'école française « amplifie » les inégalités sociales, comme l'indique le titre d'un rapport du Conseil national de l'évaluation du système scolaire (Cnesco)^[1]. Rares, pourtant, sont ceux qui se sont posé la question de la signification de cette affirmation. Non seulement elle est fautive, mais ceux qui défendent une école plus juste n'ont aucun intérêt à forcer le trait de cette manière. Aucune donnée ne montre que l'école accroît les inégalités. Le rapport lui-même indique que : « *Si l'école française ségrègue moins les élèves de façon flagrante qu'il y a 50 ans, elle tend cependant à maintenir de nombreuses inégalités sociales et migratoires en son sein, plus cachées, moins observables, mais pourtant bien présentes* ». L'école française remplit toujours son rôle d'émancipation des catégories populaires. Chaque année, des centaines de milliers d'enfants sont scolarisés, apprennent à lire, à écrire, à compter et bien plus, alors que, sans notre système public, ils n'en auraient pas les moyens. Il suffit d'imaginer ce qu'il en serait en matière d'inégalités si l'éducation était livrée au privé.

1. « Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ? », rapport du Cnesco, septembre 2016.

Les statistiques « ethniques » en débat

Les statistiques dites « ethniques » cherchent à mesurer la situation de populations en fonction de facteurs liés à leurs origines (parfois nommés facteurs « ethnoculturels »), notamment la couleur de la peau. Ces statistiques n'ont d'ethnique que le nom. Il ne s'agit pas de prendre en compte l'« ethnie » d'appartenance, ce concept renvoyant à des petits groupes de populations partageant une culture commune (notamment une même langue), mais de mesurer les discriminations dont certaines populations d'origine étrangère sont victimes.

La France refuse toujours de mesurer les origines, avec de bons et de moins bons arguments

Disposer de telles données sert à comprendre les discriminations. Mesurer un phénomène permet de le rendre concret, d'attirer l'attention de l'opinion publique et des hommes politiques pour le résoudre. Avec ces statistiques, on pourrait connaître le taux de chômage des « Noirs » par rapport aux « Blancs », quelle que soit leur nationalité, leur niveau de diplôme ou leur expérience, ce qui permettrait d'estimer l'ampleur de la discrimination.

Il existe des opérations dites de « testing » (voir encadré page suivante), réalisées à partir de candidatures similaires sauf sur le plan de l'origine supposée des candidats, mais elles ne permettent pas d'obtenir de données générales et de suivre leur évolution dans le temps. Par ailleurs, certains chercheurs utilisent le prénom et le nom comme marqueur de l'origine^[25], mais il reste une part d'imprécision. Quelle est la part du social, du diplôme ou de la couleur de la peau ?

Ces statistiques pourraient contribuer à faire la part des choses, à remettre à sa juste place la question de la discrimination par rapport à d'autres formes d'inégalités dont sont victimes les étrangers ou les immigrants (précarité, moindre qualification, etc.). On peut tout à fait imaginer que ces données relativisent l'ampleur du phénomène. Disposer de statistiques « ethniques » ne se limite pas à un besoin de connaissance. Elles ont pour objectif de renforcer l'efficacité des politiques de lutte contre les discriminations en pointant les points les plus problématiques et peuvent servir de base à la mise en place de politiques de « discrimination positive » (voir page 23).

Les statistiques « ethniques » ont aussi des inconvénients. En pratique, elles ne sont pas simples à réaliser. La notion d'ethnie n'est pas opérationnelle dans les sociétés occidentales. La couleur de la peau s'avère particulièrement difficile à apprécier. À partir de quel moment devient-on noir ? Suffit-il de se sentir soi-même noir ou doit-on utiliser un critère objectif ? Comment traite-t-on des populations métisses ? Pour certains, de telles statistiques conduisent à penser la société au travers de communautés « culturelles » en oubliant le poids du social. En cela,

25. Voir *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, George Felouzis, François Liot et Joëlle Perrotton, Seuil, 2005.

elles pourraient avoir un effet « auto-réalisateur », c'est-à-dire contribuer à faire émerger des groupes qui n'existent pas en tant que tels. Enfin, il existe un risque de dérapage dans l'établissement et le traitement des fichiers. En effet, en cas d'accès au pouvoir de partis xénophobes, ces statistiques pourraient être utilisées pour trier les populations en fonction de critères ethnoculturels.

⊕ Qu'est-ce que le « testing » ?

Les opérations dites de « testing », ou « test de discrimination » en français, cherchent à mesurer l'ampleur des discriminations. Elles peuvent être menées dans des domaines très divers, qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, de la santé, des loisirs, etc. Le plus souvent, ces testings mesurent l'écart entre les populations dites « natives » et des populations issues de l'immigration « visible », mais ils peuvent s'appliquer à d'autres critères comme le sexe, l'apparence physique ou l'orientation sexuelle par exemple. Ces opérations consistent à comparer les résultats de comportements vis-à-vis de personnes qui ne diffèrent que par un critère. C'est une autre façon de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » (voir page 42), mais en opérant par la pratique. Par exemple, un organisme répond à des offres d'emploi ou de logement en envoyant des CV qui ne diffèrent que par l'origine migratoire des personnes et on observe les résultats. L'avantage de ce type de mesures *in vivo*, c'est qu'elles mettent directement en évidence la façon dont sont traités les différents candidats. Leur inconvénient est qu'elles sont très coûteuses, qu'elles imposent le respect de procédures très strictes et ne peuvent être généralisées. Une étude sur les offres d'emploi dans un secteur ou sur l'accès au logement sur un territoire ne vaut que pour ce secteur et ce territoire. Néanmoins, la répétition d'études au fil du temps permet une vision plus large de la situation. Ces opérations sont parfois, notamment aux États-Unis, complémentaires des données portant sur les origines migratoires.

Comment trancher ? En France, les statistiques « ethniques » restent interdites. Toute donnée n'est pas bonne en soi, il faut mesurer les risques de chaque opération statistique. Le danger est réel de constitution de fichiers nominatifs en fonction de la couleur de peau ou de la religion. Notre histoire nous invite à la plus grande prudence dans ce domaine. En revanche, la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) peut autoriser l'utilisation de données de ce type dans le cadre de travaux de recherche. Si ces données n'existent pas, c'est aussi que les chercheurs ne disposent que de peu de matériau, que les données sont compliquées à obtenir et qu'il n'existe pas au fond une grande mobilisation sur ce sujet. Une grande enquête menée sur les trajectoires et origines des personnes issues de l'immigration a été autorisée en 2007, mais la question qui était prévue sur la couleur de la peau a dû être retirée après une vive polémique. On ne peut donc pas connaître la probabilité d'être discriminé en fonction de sa couleur de peau^[26]. Si les fichiers constituent un danger, on voit mal en revanche les risques de ce type d'études ponctuelles qui devraient au contraire être réalisées de façon répétée. On en est pourtant encore très loin. La société française demeure très frileuse dans ce domaine : les opposants aux statistiques « ethniques » ont, pour l'instant, remporté la partie. •

Mesurer le mal-logement, une opération à plusieurs dimensions

Le mal-logement est une bonne illustration d'un phénomène multiforme qui demande d'utiliser plusieurs outils pour mettre au jour les inégalités. Quatre millions de personnes sont mal logées en France, selon la Fondation Abbé Pierre qui édite chaque année un rapport sur le sujet. Mais cette donnée recouvre des réalités différentes que l'on peut grouper en trois formes principales, parfois conjuguées : une mauvaise qualité de l'habitat, une faible superficie de logement et le fait de ne pas avoir d'habitation

Mesurer le mal-logement est une notion complexe qui demande de multiplier les indicateurs

26. Lire « La science par dérogation ou comment l'enquête TeO a rempli sa mission », François Héran, préface de l'ouvrage *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Institut national d'études démographiques (Ined), 2016.

à soi. Pour comprendre le mal-logement, il faut en mesurer l'ensemble des dimensions et les additionner en prenant garde de ne pas compter plusieurs fois la même personne.

La première dimension du mal-logement, c'est donc la qualité du confort qu'il procure. Selon la Fondation Abbé Pierre, 2,4 millions de personnes vivent dans un logement de mauvaise qualité. 300 000 personnes vivent sous une tente, dans un mobil-home, une caravane, hors d'une aire aménagée pour les gens du voyage. On peut y ajouter 2,1 millions de personnes dont le logement est inconfortable. La deuxième dimension, c'est la surface disponible. Un peu moins d'un million de personnes vivent dans un logement dit « surpeuplé ». Selon l'Insee, le peuplement « normal » d'un logement répond à la norme suivante : au moins une pièce pour le ménage (le séjour), plus une pour un couple (une chambre), une pour les célibataires de 19 ans et plus, une pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de sept ans, sinon une par enfant. Pour les mal-logés, il manque au moins deux pièces à cette norme. Enfin, la troisième dimension du mal-logement est de ne pas disposer de logement à soi. Cet ensemble regroupe notamment 140 000 personnes sans domicile (dont environ 11 000 sans-abri) et 640 000 personnes hébergées chez un tiers sans pouvoir faire autrement.

Ces données constituent des ordres de grandeur. Les différents critères de mal-logement se recourent (on déduit donc des « doubles comptes »), les sources et les années de mesures diffèrent. Au fond, la donnée globale ainsi obtenue est en partie discutable. Mais dans ce domaine, ce qui compte est moins le chiffre unique, que le travail réalisé pour aboutir au décompte, qui permet de mieux comprendre les formes du mal-logement dans notre pays. ●

03

Décrypter le débat

Nous avons défini les termes du sujet et construit nos outils. Cherchons maintenant à décrypter la façon dont s'élabore le débat. Des revenus à l'éducation, en passant par le logement ou les loisirs, les inégalités sont largement acceptées dans les sociétés modernes, mais nous rejetons celles que l'on juge injustes. Ce que l'on estime juste ou non dépend de jugements de valeur, qui eux-mêmes résultent de rapports de forces entre des groupes sociaux qui imposent plus ou moins leur point de vue.

Le plus souvent, la question des inégalités est posée de façon individuelle, à travers la notion d'équité ou de mérite. Le mérite est un élément essentiel pour distinguer les personnes. Ce critère est davantage fondé que le hasard ou la naissance, même si nous savons, comme le dit le sociologue François Dubet^[1], qu'il constitue une « fiction nécessaire » car la compétition est rarement équitable. Nous admettons aussi qu'il faut qu'il existe une égalité des chances entre les individus. Encore faut-il se demander à quoi peuvent nous servir ces chances. Dit autrement, il faut aussi savoir dans quelle société nous voulons vivre.

Et puis, il faut tenter de repérer les manières dont on camoufle les inégalités en les rendant légitimes ou acceptables. Par exemple, comment on peut faire prendre une inégalité pour une différence, ou l'inverse. Ou bien comment on arrive à faire comprendre aux moins favorisés qu'ils doivent rester à leur place. Mieux, à leur faire admettre que rester à leur place est une bonne chose.

Enfin, il faut se poser la question des conséquences du discours sur les inégalités. S'il s'agit d'enfoncer le clou de la « mécanique sociale », ne risque-t-on pas de conduire au découragement ? Comment faire pour que la connaissance nous pousse à aller de l'avant ? On l'a vu dans les chapitres précédents, si on ne mesure pas les écarts, alors il devient impossible de les remettre en cause. ●

1. *L'école des chances*, François Dubet, coll. La République des idées, Seuil, 2004.

De l'égalité des chances à l'égalité tout court

Nous refusons les inégalités injustes. Mais définir la justice n'est pas une chose facile. C'est le résultat de compromis entre des intérêts divergents. Toutes les catégories de populations ne sont pas armées de la même façon pour faire entendre leur voix et défendre leur mérite.

Plus on est proche de l'égalité, plus l'inégalité frappe

Qu'est-ce qui fait que les inégalités préoccupent ou non les citoyens d'un pays ? « *Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir de l'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande* »^[2]. Dès le milieu du XIX^e siècle, le philosophe Alexis de Tocqueville avait compris la complexité de la situation : ce n'est pas parce que les inégalités sont élevées qu'elles nous choquent, au contraire. Par exemple, dans une société inégalitaire d'ordres (comme c'était le cas avant la Révolution en France) ou de castes (comme c'est en partie le cas dans certains pays d'Asie), votre naissance vous attribue une place. L'égalité entre tous ne se pose pas. En France, jusqu'au milieu du XX^e siècle, les femmes étaient considérées comme des citoyennes de seconde zone, sans avoir le droit de vote.

Le sentiment d'inégalité existe parce que nous nous comparons à des personnes qui nous semblent appartenir à un univers commun. À partir du moment où les inégalités ne sont plus déterminées par un ordre divin ou supérieur, on peut les estimer injustes et donc sujettes à débat. C'est en partie pour cela que certains revenus astronomiques de sportifs,

2. *De la démocratie en Amérique*, tome 2, Alexis de Tocqueville, 1848.

d'acteurs ou de musiciens sont tolérés par une partie de la population : ils apparaissent comme liés à un talent hors du commun, un don qui dépasse le cadre de la comparaison possible.

Tocqueville avait vu juste, mais il ne faut pas pousser trop loin le raisonnement. La question se pose parce que nous pouvons nous comparer, mais elle se pose aussi parce que les écarts nous choquent, et c'est cela qu'il faut tenter de comprendre. Si nous étions vraiment égaux, la question des inégalités ne se poserait pas.

Reprenant au fond la thèse de Tocqueville, un grand nombre de commentateurs ont fait de la France une terre d'enfants gâtés qui se plaignent parce qu'ils sont proches en fait de l'égalité, alors qu'ils devraient s'estimer heureux par rapport à la situation d'autres pays. « *C'est un fait : les Français portent sur eux-mêmes un regard excessivement noir, et sont exceptionnellement pessimistes quant à l'avenir. Ils se perçoivent comme profondément divisés entre classes sociales, territoires et communautés religieuses* », écrivait par exemple en 2016 l'économiste Jean Pisani-Ferry dans un rapport de France Stratégie, principal centre de réflexion public³.

Bien sûr, quels que soient les indicateurs que l'on prend, la France est loin d'être le pays le plus inégalitaire, même si l'on s'en tient aux pays riches. Notre pays est, par exemple, l'un de ceux où la pauvreté est la plus faible au monde, les pays scandinaves mis à part. Ce qui nous heurte est moins la situation des inégalités que l'écart entre ce à quoi on s'attend et la réalité vécue. Tocqueville nous parle de l'aspiration à l'égalité : l'ampleur de la sensibilité à ce sujet au sein d'un pays est d'autant plus importante que l'égalité y constitue une valeur forte, comme c'était le cas aux États-Unis au XIX^e siècle. La promesse d'égalité, portée par les institutions, les éducateurs, la loi, etc., joue un rôle essentiel.

Les tensions apparaissent quand l'écart s'accroît entre cette aspiration à l'égalité et ce que l'on vit au quotidien. Nous en sommes justement là dans nos sociétés en ce début de XXI^e siècle. Le milieu des années 1990 a

3. Voir « Lignes de faille : une société à réunifier », France Stratégie, octobre 2016.

marqué un retournement de tendance dans de nombreux domaines^[4] : les inégalités ont augmenté ou cessé de diminuer, de l'emploi à l'école en passant par les revenus. À partir de la fin des années 2000, les niveaux de vie des plus pauvres se sont mis à baisser. Le discours collectif, porté par les classes favorisées, est pourtant resté le même : plutôt que d'assumer publiquement une réouverture des écarts, on a continué à faire « comme si » on marchait toujours vers l'égalité.

La situation actuelle exacerbe le sentiment d'injustice. Notamment chez les jeunes qui portent des aspirations d'ascension sociale très fortes en matière d'accès aux modes de vie de la société de consommation (voiture, maison, loisirs, etc.) et à qui on ferme la porte du progrès. Un demi-siècle après mai 1968, c'est comme si on vivait les événements à l'envers. À l'époque, la société de consommation était en plein essor, mais les normes sociales demeuraient trop rigides dans la sphère privée (couple, pratiques sexuelles, autonomie des jeunes, etc.). Aujourd'hui, ces normes se sont largement assouplies, mais l'accès aux bienfaits matériels est refusé aux jeunes les moins favorisés.

Ce changement de décor est porteur de tensions conséquentes : il suffit d'une étincelle pour que la jeunesse prenne la rue si elle a le sentiment qu'elle n'est plus respectée, d'être traitée avec trop d'hypocrisie, comme on l'a vu lors des émeutes de 2005. Plus globalement, les classes populaires et moyennes supportent de moins en moins l'hypocrisie des discours des classes favorisées qui, tout en prônant l'égalité, maintiennent leurs privilèges.

Dès lors, deux solutions sont envisageables. Soit on ajuste les discours : l'autorité publique promet moins en matière d'égalité et prône la nécessité de se débrouiller par soi-même parce qu'elle en a déjà fait assez. L'exemple des meilleurs, les « premiers de cordée », devient le modèle de réussite. La progression des inégalités, qui découlent des échecs et des succès individuels, devient alors plus tolérable. Soit on estime que la marche vers l'égalité demeure un idéal, une promesse à tenir : il faut

4. Ce changement a été documenté à de très nombreuses reprises par l'Observatoire des inégalités depuis sa création, dans son premier *État des inégalités* publié aux éditions Belin en 2006 jusqu'à sa dernière édition en 2017.

alors que l'on réactive des politiques de solidarité pour faire en sorte de réduire le décalage entre les discours et les actes. ●

Toutes les inégalités ne choquent pas

Les inégalités nous frappent d'autant plus que nous pouvons nous comparer. Mais toutes les inégalités ne nous choquent pas. « *C'est pas juste !* », « *ça se fait pas* », s'indignent les jeunes filmés pour l'Observatoire des inégalités dans une vidéo qui a connu un énorme succès^[5]. Ils jouent une partie de Monopoly. Leur indignation vient de ce qu'ils utilisent des règles du jeu modifiées pour refléter les inégalités de

Les inégalités ne sont pas mauvaises en soi. Ce qui pose problème, ce sont les inégalités injustes.

la vie courante. Il n'est pas simple de jouer avec un dé qui ne comporte que des « 1 », parce qu'on appartient à une catégorie sociale défavorisée, contre ceux qui ont un dé qui va jusqu'à six, ou de ne pas accéder aux gares parce qu'on est handicapé. Ce ne sont pas les inégalités qui nous préoccupent mais les inégalités injustes. On ne trouve pas anormal par exemple que les notes à l'école, ou les salaires dans le monde du travail, soient inégaux. Le fait de récompenser celui qui a un mérite particulier, parce qu'il travaille davantage, ne nous pose pas de problème.

Ceux qui veulent construire un monde encore plus inégalitaire accusent régulièrement d'« égalitarisme » ceux qui revendiquent plus de justice : vous voulez réduire les inégalités, c'est donc que vous voulez mettre tout le monde au même niveau. L'égalitarisme sert ici d'épouvantail : en pratique, personne ne revendique l'égalité tout court, au-delà des droits. Comme le dit Patrick Savidan, philosophe et président de l'Observatoire des inégalités, « *nous sommes tous des égalitaristes* », mais nous devrions nous revendiquer tous d'un « *égalitarisme soutenable* »^[6], c'est-à-dire qui accepte certains écarts.

5. Voir la vidéo réalisée par l'agence Herezie pour l'Observatoire des inégalités, « Un jeu de société » sur notre site www.inegalites.fr.

6. *Repenser l'égalité des chances*, Patrick Savidan, Grasset, 2007.

C'est quand on veut définir ce qui est juste que les difficultés commencent. On peut essayer d'affiner les critères, de raisonner sur ce qui alimente le mérite, mais la justice est toujours un jugement de valeur. Et, en fin de compte, elle sera définie par celui qui arrivera à imposer son point de vue. Prenons l'exemple des salaires : il y a bien l'âge, le niveau de diplôme, l'ancienneté, autant de critères que l'on peut prendre en compte pour déterminer leur niveau. Il existe aussi des « grilles » des salaires dans les conventions collectives⁷. Pourtant, il reste toujours une dose d'arbitraire de la part de celui qui fixe les rémunérations. Nous avons tous des valeurs différentes, des appréciations distinctes par exemple sur l'ampleur des écarts de salaires justifiés par l'ancienneté, les responsabilités, etc. Ce degré d'écart que l'on va accepter dans une société dépend de la façon dont certains vont faire entendre leurs intérêts (voir page 99).

Une première forme d'« égalité juste » s'appelle « l'égalité des chances » (ou l'équité). Elle a depuis longtemps le vent en poupe et l'État en réaffirme le



7. Les conventions collectives sont des accords conclus entre les représentants des travailleurs et des employeurs d'une branche professionnelle, qui régissent les droits des salariés du secteur.

principe régulièrement. « À l'égalité formelle, je préférerais toujours l'équité. Celui qui travaille plus doit gagner davantage. Celui qui cumule le plus de handicaps doit être davantage aidé », indiquait l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy^[8]. Le président actuel, Emmanuel Macron, défend aussi cette position. Pour lui, l'important est de donner à chacun la possibilité de réussir par lui-même en se fondant sur l'exemplarité de ceux qui sont en tête de la « cordée » d'escalade : « Je crois à la cordée, il y a des hommes et des femmes qui réussissent parce qu'ils ont des talents, je veux qu'on les célèbre. [...] Si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée, c'est toute la cordée qui dégringole », explique-t-il^[9]. Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron rappellent au fond une évidence : nous acceptons de récompenser l'effort individuel. •

Doit-on croire au mérite ?

De fait, en attendant l'abondance pour tous (ou un autre principe d'organisation de la société), nos sociétés admettent qu'il est « juste » de partager par exemple la richesse en fonction de quelque chose qui ressemble à l'effort personnel. Sinon, personne ne voudrait faire d'efforts pour récolter sa part et il n'y aurait plus de production de richesses, donc plus rien à partager. On connaît ce raisonnement de bon sens, souvent mis en avant par ceux qui veulent moins de redistribution.

Le mérite est une fiction, mais on en a besoin

L'inégalité peut être juste si elle correspond aux mérites individuels. « L'égalité arithmétique va à l'encontre de l'idée même de justice, dès lors que la diversité humaine est prise en compte : non pas seulement en termes d'effort, mais également de besoins, de désirs ou de handicaps », rappelle l'économiste Arnaud Lechevalier^[10]. Un élève comprend facilement l'injustice qu'il y aurait à déterminer sa note à l'aide d'un dé, ou en jetant les copies dans un escalier et en les notant en fonction de la marche sur laquelle elles sont tombées. Une partie du débat sur l'entrée dans l'enseignement supérieur porte sur le mérite. Doit-on continuer à déterminer

8. Le 19 septembre 2005 à Évian aux journées de l'UMP (renommée depuis Les Républicains).

9. Intervention télévisée sur TF1 du 15 octobre 2017.

10. « Les enjeux d'une société juste », dans *La société française, Alternatives Économiques* hors-série n° 49, 3^e trimestre 2001.

l'avenir des futurs étudiants de certaines filières de l'université par tirage au sort ? Cela nous semble difficilement acceptable.

Pourtant, il faut être prudent dans l'utilisation de la notion de mérite. Reprenons l'exemple de l'entrée à l'université. On peut refuser le tirage au sort, mais alors quels sont les critères qui vont permettre de décider si tel ou tel bachelier mérite d'accéder à la filière qu'il a choisie ? Quelle place accorder aux notes et à son parcours extra-scolaire ? Comment mesurer sa motivation, son implication dans la discipline ? Plus facile à dire qu'à faire. Si l'on veut utiliser le mérite, il faut pouvoir le mesurer pour distribuer les récompenses qui vont avec. Cette mesure n'a rien d'évident. Ensuite, une fois qu'on a quantifié le mérite, cela ne suffit pas à décider de l'ampleur des écarts qu'il justifie. On peut estimer par exemple que les sommes mirobolantes touchées par quelques PDG de très grandes entreprises, stars du sport ou de la chanson, sont sans rapport avec leur « effort » ou leur « mérite » personnel.

Pour que l'on puisse parler de mérite, il faut aussi que la compétition soit juste. Enlevez ses crampons de footballeur à Neymar et il peinera à marquer des buts. Dans la vie, c'est pourtant ce qui se produit : dès



les petites classes de maternelle par exemple, on constate des écarts de niveau scolaire selon le milieu social des enfants. Même si tous les écoliers partaient de la même ligne de départ, il faudrait en plus qu'ils aient accès aux mêmes ressources éducatives, ce qui n'est pas le cas. Quoi de commun entre les devoirs de Thomas, rédigés avec l'aide de sa mère professeure, et ceux de Kamel dont les parents ne parlent pas le français ?

Le mérite, une fiction nécessaire

Le mérite suppose aussi que l'on puisse mesurer des résultats de façon individuelle. Dans un monde où l'on travaille souvent en équipe et où le travail de chacun repose sur un ensemble de techniques, de savoir-faire et d'équipements qui sont le produit d'une longue accumulation dans le temps, qui peut dire quel bénéfice doit revenir à chacun ? Si l'on prend l'exemple des médecins et des aides-soignants, comment expliquer que l'immense majorité du mérite ne revienne – si on en juge par les salaires – qu'aux premiers ? Pourquoi les métiers les plus difficiles physiquement, ceux qui usent le corps en profondeur, qui réduisent l'espérance de vie, sont-ils les moins rémunérés dans notre société ? L'effort physique, sauf dans le sport, rapporte peu de mérite. Il ne faut pas réduire les qualités de ceux qui accèdent à de hautes responsabilités : personne n'a envie de se faire opérer par le premier venu ou d'apprendre l'anglais avec une personne qui ne parle pas la langue. On devrait pourtant, au minimum, débattre des formes de la valorisation des différentes activités humaines.

Nous ne partons pas du même niveau, nous sommes inégaux durant l'effort et on a du mal à cerner à qui revient le mérite. Le concept se fissure. Pourtant, dans une société démocratique où l'accès à la richesse est censé ne pas découler d'un statut hérité, comme c'était le cas sous l'Ancien Régime, la notion de mérite demeure nécessaire. « *Bien qu'il ne soit ni réaliste ni même raisonnable de croire que l'égalité des chances parfaite soit réalisable, et bien qu'il soit peut-être dangereux de le laisser penser, il ne serait ni souhaitable ni possible d'abandonner cette épure. Celle-ci est une fiction nécessaire* », note justement le sociologue François Dubet^[11].

11. *L'école des chances*, François Dubet, *op. cit.*

On sait que le mérite ne marche pas bien en pratique, mais, parce qu'on ne sait pas comment faire autrement, finalement c'est un moindre mal qui permet de limiter l'arbitraire.

Pour aller encore plus loin, il faudrait s'interroger sur la façon dont se décide le mérite, et plus particulièrement sur qui décide que tel ou tel individu est méritant, question peu discutée mais pourtant centrale pour comprendre comment fonctionnent nos sociétés. Un enseignant qui distribue des notes attribue des mérites. Tous nos systèmes éducatifs reposent sur la croyance que la note est distribuée de façon juste. Pourtant, on sait que les correcteurs évaluent les copies de manières très différentes^[12]. Tous les ans, des centaines de milliers de jeunes livrent leur vie future au mérite et ce futur se joue parfois à quelques décimales. En fin de compte, le hasard n'est pas si loin...

Dans l'entreprise, les décisions sur les niveaux de salaire à l'embauche, puis sur les éventuelles augmentations individuelles par la suite, reposent sur une idée que l'on se fait des compétences, donc du mérite. Même lorsque ces décisions sont codifiées (en fonction du poste de travail, de l'ancienneté, etc.) pour échapper à l'arbitraire individuel, elles reposent toujours sur des représentations sociales qui peuvent être discutées. L'entretien d'évaluation qu'une partie des salariés ont avec leur supérieur hiérarchique chaque année est ainsi un lieu important de distribution du mérite. ●

Les élites se mobilisent

Faites ce que je dis, pas ce que je fais « *Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais* ». Les élites qui tiennent un discours sur l'égalité des chances et le mérite font, en pratique, tout pour maintenir leurs positions, préserver leurs privilèges : « *La référence au marché, à la concurrence, à la compétition, apparaît comme dominante dans les discours des dominants, alors même que leurs pratiques sont bien loin de cet individualisme théorique* », notent les sociologues Michel Pinçon

12. *Les notes. Secrets de fabrication*, Pierre Merle, PUF, 2007.

et Monique Pinçon-Charlot^[13], spécialistes de la grande bourgeoisie. « *L'égalité des chances est même systématiquement battue en brèche par les institutions ad hoc, les écoles d'élite et les rallyes qui pratiquent l'ostracisme social* », poursuivent-ils.

Le sommet de la pyramide sociale n'est pas seul dans ce cas. D'une manière plus large, les classes favorisées mettent en avant la logique de la compétition mais se protègent pour éviter que l'on remette en cause leurs privilèges. Les plus diplômés sont ainsi organisés en lobbys qui ont tribune libre dans une grande partie de la presse pour exprimer par exemple leur refus de toute réforme scolaire d'ampleur qui améliorerait l'égalité des chances en pratique (voir page 99). Comme le note Patrick Savidan, la mise en avant de l'égalité des chances par les plus favorisés a un objectif politique : « *Conçue dans une perspective radicalement individualiste, [elle] autorise et rend invisibles les inégalités sociales les plus profondes et les plus durables. Derrière son étendard se recomposent ainsi des castes, se redéfinissent des privilèges, s'élaborent à nouveau des langages de stigmatisation destinés à énoncer la condition de ceux qui n'auront su saisir leurs "chances" »*^[14]. ●

Égalité des chances de quoi ?

D'accord pour l'égalité des chances, même si c'est une fiction, mais l'égalité des chances de quoi ? On oppose souvent un modèle d'égalité des chances à un modèle d'égalité des résultats où l'on chercherait à réduire les écarts entre les différentes positions qu'offre la société. Expliquons-nous.

Si l'on veut vraiment l'égalité, il faut s'intéresser à la façon dont la société fonctionne

Dans une société où règne l'égalité des chances, chacun a les mêmes chances d'accéder au sommet, selon son mérite^[15]. L'accès à une position donnée dans la société ne dépend pas de son milieu de naissance. On

13. *Sociologie de la bourgeoisie*, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, La Découverte, coll. Repères, 2000.

14. *Repenser l'égalité des chances*, op. cit.

15. Voir *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, François Dubet, coll. La République des idées, Seuil, 2010.

parle aussi de mobilité nette ou de « fluidité » sociale. Mais une société où les écarts entre le haut et le bas de la pyramide sont grands a peu de chance en pratique d'être fluide. La société américaine, souvent présentée comme ouverte à l'ascension sociale des plus méritants, est loin de cet idéal, notamment du fait du pouvoir de l'argent et des fortes inégalités d'accès à l'éducation et à la santé. Il n'y a rien de tel pour favoriser l'égalité des chances que de réduire le nombre d'échelons dans la société. De nombreuses études ont montré que la mobilité sociale est plus élevée en Suède et en Norvège^[16], là où les hiérarchies sociales sont moins marquées. L'égalité des chances est liée à l'égalité des places, l'une ne va pas sans l'autre.

Se questionner sur les inégalités nous amène à nous questionner sur le fonctionnement de la société dans son ensemble. Tout le monde n'a pas comme idéal de se battre contre les autres pour les dominer. Nombreux sont ceux qui préfèrent une balade tranquille à une « cordée » dangereuse. En montagne, la cordée qui progresse le plus vite, d'ailleurs, est celle qui alterne : le second dépasse le premier qui passe second, et ainsi de suite. C'est la capacité à collaborer efficacement, à s'écouter, qui fait une bonne cordée, pas celle à grimper le plus vite individuellement. Un alpiniste prend des risques à vouloir trop en faire.

L'égalité des chances n'a pas d'intérêt si l'on ne réfléchit pas à où nous mènent ces chances. Une société fondée sur l'égalité des chances peut être invivable si elle repose sur une compétition acharnée pour des postes inégaux. Par exemple, l'égalité de l'accès aux postes de cadres dans le monde du travail n'a pas d'intérêt si, pour y accéder, il faut vivre un enfer, et que ceux qui n'y accèdent pas n'occupent que des postes mal payés et précaires. Dans une société où règne le « que le meilleur gagne », malheur aux perdants : jugés seuls responsables de leur sort, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Pour beaucoup, la solidarité, l'esprit d'équipe ou le lien social comptent autant que la réussite individuelle, et ceux-là préfèrent ne pas entrer dans le jeu des uns contre les autres. Une part non négligeable des adultes, sous

16. Par exemple, *Social Mobility in Europe*, Richard Breen (dir.), Oxford University Press, 2004.

la contrainte mais aussi par choix, décroche du monde du travail. Ainsi, par exemple, certains jeunes fuient les villes pour s'établir à la campagne (les « néo-ruraux »), ou partent « sur la route » (les « travelers »), le plus souvent avec très peu de moyens.

Pour le journaliste Jean-Laurent Cassely, on assiste même à une « *révolte des premiers de la classe* »¹⁷ qui en ont assez des « *métiers à la con* » qui rapportent beaucoup mais qui n'ont aucun sens, et s'investissent dans de nouvelles activités, loin des sommets himalayens du monde du travail mais ô combien plus épanouissantes pour eux. Une partie des élèves, toutes catégories sociales confondues, n'arrivent pas à satisfaire aux exigences de l'hyper-compétition de l'école à la française et en ressortent mal en point. Il est difficile de juger de l'ampleur réelle de ce mouvement de contestation, mais il existe bien une résistance invisible à la société de compétition. •

Le « choix » des femmes

On comprend mieux l'importance du cadre général des « chances », ou du système dans lequel s'inscrivent les inégalités, en prenant l'exemple des inégalités entre femmes et hommes. Le plus souvent, ceux et celles qui se battent pour une plus grande représentation des femmes parmi les élites se moquent de la précarité de l'emploi qui touche les femmes peu qualifiées au premier chef. Ils s'intéressent à l'égalité des chances, mais prennent pour acquis que le système global est juste. Restreindre le problème à l'accès des femmes aux postes de direction permet de combattre les inégalités entre les femmes et les hommes tout en défendant un modèle concurrentiel de société. Vive la compétition, pourvue qu'elle soit « équitable ».

Une partie des femmes ne veulent pas du monde du travail tel qu'il est organisé

Les femmes sont peu nombreuses dans les sphères de direction. Cette situation ne reflète-t-elle pas le refus d'une partie d'entre elles de

17. *La révolte des premiers de la classe. Métiers à la con, quête de sens et reconversions urbaines*, Jean-Laurent Cassely, éditions Arkhè, 2017.

rentrer dans le jeu de cette société de compétition ? Une part de ce que l'on nomme « inégalités » relève alors en partie de choix assumés, donc de « différences » (voir page 101). Le temps partiel, par exemple, est majoritairement choisi : seulement 30 % des femmes en temps partiel déclarent souhaiter travailler davantage. Bien sûr, ce taux est sous-estimé : une partie des femmes déclarent ne pas vouloir travailler plus car elles savent qu'elles n'ont aucune chance d'obtenir un temps plein, ou parce qu'elles doivent assurer une part trop grande des tâches domestiques. Même en minorant la part du choix, la majorité des femmes opte pour le temps partiel pour se libérer du travail et non par soumission ou parce que leur « nature » les prédispose à une moindre ambition. Ces choix résultent pour partie de la socialisation : les filles, puis les femmes, prennent les décisions qu'on leur a appris à prendre, dans la famille ou à l'école notamment, comme les garçons d'ailleurs.

Cette socialisation ne leur apprend-elle pas, aussi, à résister à la société de compétition ? La lenteur de la progression de la présence des femmes aux postes d'encadrement du secteur privé et, au contraire, leur forte présence dans la fonction publique peut aussi résulter du rejet d'une lutte forcenée pour le rendement, de la quête du pouvoir pour le pouvoir. Ce raisonnement est bien entendu réversible. Chez les hommes, la course au pouvoir et aux honneurs semble parfois malade : non parce qu'ils auraient ça dans le sang, mais parce que l'éducation des garçons les y pousse davantage. Le modèle du mâle qui rapporte la subsistance à la maison n'est pas encore aboli.

On voit bien comment on peut utiliser ce type d'arguments pour en faire une généralité et prétendre que les femmes « choisissent » et intègrent au fond leur sort de dominées (voir page 102) mais cela n'empêche pas de réfléchir à la part du choix et de la contrainte. On ne peut espérer améliorer la situation des femmes dans le monde du travail sans lutter pour l'égalité des chances tout en remettant en cause les hiérarchies sociales et la façon dont on organise le travail. Il faut concevoir l'égalité, non comme un alignement sur le modèle existant, mais comme une transformation de celui-ci.

S'en tenir à l'égalité des chances est une façon de voir les choses à courte vue. La question des inégalités ne se comprend pas seulement en



mesurant les performances des individus, mais en s'interrogeant sur la façon dont fonctionnent nos organisations sociales, l'entreprise, l'école, la famille, etc. « *L'utopie des politiques d'égalité des chances, c'est de prétendre produire de l'égalité tout en présupposant des inégalités qui en elles-mêmes ne sont pas contestées* », remarque la sociologue Marie Duru-Bellat à propos du système éducatif^[18]. Au fond, la différence entre l'égalité des chances et l'égalité des places est la même que font les économistes entre « micro-économie » (distinction entre le comportement des acteurs pris individuellement comme le consommateur, l'entrepreneur, etc.) et « macro-économie » (le fonctionnement structurel de l'économie). Il s'agit de se demander dans quel type de société nous voulons vivre au quotidien. ●

18. *Les Inégalités sociales à l'école*, Marie Duru-Bellat, PUF, 2002. Voir aussi « L'égalité des chances contre l'équité », Alain Bihr & Roland Pfefferkorn, *Le Monde diplomatique*, septembre 2000.

Comment nous fait-on admettre les inégalités ?

Comment repérer les différentes manières de minimiser les inégalités ? La première façon de les camoufler est de les transformer en « différences ». On peut aussi faire croire aux moins favorisés qu'ils sont très bien à leur place et qu'ils doivent y rester.

Qui réussit à faire entendre sa voix ?

Au fond, le jugement porté sur le niveau des inégalités ne peut être établi qu'à partir de principes. Globalement, il paraît « injuste » à tous (ou presque) qu'un grand patron touche en un an ce qu'un smicard recevrait en plusieurs siècles. C'est pourtant le cas en pratique et donc la preuve qu'une minorité de personnes arrive à imposer leur pouvoir à une majorité.

Les groupes sociaux sont inégaux dans l'accès à la parole publique

Chacun essaie de défendre son camp, mais toutes les catégories de populations ne sont pas armées de la même manière pour définir les critères du mérite. Les médecins ou les cheminots sont bien mieux placés pour défendre leurs intérêts que les vendeuses ou les caissières, par exemple. Malheur aussi à celui qui ose souligner que telle ou telle profession très bien payée dispose de niveaux de vie sans rapport avec son mérite. Il déclenche aussitôt une avalanche de réprobations sur la charge de travail de cette carrière, ses responsabilités et la durée de ses études. Certaines catégories de populations dominent : les hommes, âgés, diplômés, aisés et blancs ont quelques avantages pour justifier leur position dans le débat public.

En mettant tel ou tel problème à l'agenda politique, les groupes sociaux les mieux représentés contribuent à forger des représentations collectives et à influencer les politiques publiques. Au jeu de la confrontation des intérêts, la médiatisation joue un rôle essentiel. Une minorité de journalistes défendent sciemment les intérêts de telle ou telle catégorie à

laquelle ils sont liés. Ce type de trafic d'influence direct, visible, n'est pas le problème majeur : l'immense majorité des professionnels de la presse tente d'exprimer honnêtement le point de vue des uns et des autres, de leur donner la parole à tour de rôle. Ce qui ne veut pas dire qu'ils le fassent équitablement, et c'est ce qu'il faut expliquer.

On ne manque pas de reportages pour s'apitoyer sur les plus défavorisés des plus défavorisés, notamment par temps de grand froid. La société est reflétée dans un miroir médiatique déformant. Toute une France populaire et moyenne y est très peu représentée, sauf de manière misérabiliste (les classes moyennes « étranglées », le « pauvre habitat pavillonnaire périphérique », etc.). Au total, d'un côté une France de privilégiés, et de l'autre, de très pauvres, occupent le terrain.

Mais ceux que l'on entend sont bien ceux qui dirigent. Combien d'enseignants ou d'avocats doit-on entendre pour qu'une femme de ménage ou un maçon puisse s'exprimer ? Les cadres supérieurs représentent près des deux tiers des personnes dans les programmes de télévision *via* la fiction, les divertissements et les programmes d'information, selon le Baromètre de la diversité à la télévision publié par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), alors qu'ils constituent 9 % de la population totale (données 2016). Les ouvriers ne forment que 3 % des personnes vues à la télévision alors qu'ils regroupent 12 % de la population totale, toujours selon les données du CSA. Les cadres sont 21 fois plus présents que les ouvriers à la télévision et sept fois plus souvent qu'ils ne le devraient si le temps d'antenne était réparti en fonction de leur part dans la population. Ces données portent sur l'ensemble des émissions : si on avait restreint le champ à ceux qui prennent la parole pour juger de la situation économique et sociale, l'écart serait encore plus démesuré.

Les plus favorisés ont des moyens financiers pour se faire entendre, pour s'offrir des conseils en communication, des pages de publicité, des services de relations presse, des sondages, etc. C'est loin d'être simplement une question d'argent : ils disposent de réseaux de sociabilité qui leur donnent accès aux médias dont ils maîtrisent de plus les codes : le langage, les bons gestes, etc. C'est ainsi par exemple que s'est construite l'image d'un « ras-le-bol fiscal » ou que les classes préparatoires aux grandes écoles arrivent à maintenir un haut niveau de financement. ●

On maquille les inégalités en différences

Première leçon de camouflage dans le domaine des inégalités avec le maniement de la « différence ». Pour que l'on puisse parler d'inégalités, on l'a dit, il faut pouvoir classer ce dont on parle. Posséder un chien plutôt qu'un chat est une différence, non une inégalité. Pour faire disparaître une inégalité, il existe donc une solution : la maquiller en différence. Ceux qui profitent des inégalités ont tout intérêt à grimer ainsi leurs privilèges.

Comment rendre invisibles les inégalités ?

Il y a bien des choses dans la vie que l'on ne peut pas ranger, classer sur une échelle de valeurs, et qui ne sont pas des inégalités : notre histoire de chats et de chiens ; le fait d'avoir une voiture verte ou rouge ; préférer la viande cuite au barbecue à celle qui est mijotée, etc. Parfois, la limite est pourtant bien difficile à cerner. Est-il possible de faire un classement entre jouer aux boules ou faire de l'équitation, entre aller à un concert d'Orelsan ou à l'opéra ? Un casse-tête.

Pour démonter les inégalités, il faut pourtant établir des classements, et ces classements n'ont jamais rien d'évident. Bien sûr, certains sont plus faciles que d'autres : rares sont ceux qui peuvent prétendre que vivre avec 1 000 euros pour une famille de quatre personnes est « mieux » qu'avec 3 000 euros. Qu'habiter à cinq dans 20 m² est plus confortable que dans 100 m².

L'art de mettre en avant nos goûts et nos couleurs devient l'art du camouflage des inégalités. Au nom des « différences », on fait passer la pilule. Par exemple, on a longtemps expliqué que la nature des femmes les destinait à s'occuper de la maison et qu'il ne s'agissait donc pas d'une inégalité avec les hommes, mais d'un choix de vie (voir aussi page 96). Ce raisonnement est d'ailleurs encore présent mais dans des versions moins brutales : ce serait le penchant « naturel » des femmes que de s'occuper des autres (surtout ceux avec qui les hommes ne veulent pas perdre de temps), d'être bienveillantes, etc. ; l'éducation des filles leur fait trouver « normal » de prendre en charge les tâches domestiques.

Ce discours et ces normes, partagés par la société, viennent s'ancrer dans nos convictions personnelles sans qu'on les perçoive en tant que telles. La force et la violence des inégalités est bien plus grande quand celles-ci sont admises, portées et parfois défendues par l'individu qui en est la victime. •

Les inégalités sont dans nos têtes

Deuxième leçon de camouflage : pour faire accepter les inégalités, faire en sorte que ceux qui en sont victimes pensent être destinés à la place que la société leur assigne. S'en tenir à leur

Qui ne tente rien n'a rien ou quand les inégalités fonctionnent à l'esbroufe

rôle de fille pour les filles, par exemple, rester à la même position sociale que leurs parents pour les enfants de milieu modeste, etc. On s'en remet de moins en moins à la religion

pour accepter son destin, mais d'autres mécanismes se chargent de vous forger un futur.

Bien sûr, les inégalités résultent d'abord du fait que certains disposent d'avantages que d'autres n'ont pas (argent, diplômes, etc.) ou que certaines populations sont discriminées. Mais le problème ne s'arrête pas là. En plus de ces inégalités que l'on pourrait dire concrètes, il en existe d'autres que nous nous créons nous-mêmes : les barrières que nous construisons dans nos têtes^[19], ces inégalités dont on parle beaucoup moins parce qu'elles sont bien plus difficiles à saisir.

Prenons l'exemple de l'école. La sélection sociale à l'école s'opère par le niveau scolaire mais aussi au « bluff », comme au poker. Quand les jeunes de milieux populaires n'osent pas emprunter telle ou telle voie scolaire parce qu'ils l'estiment trop difficile pour eux, les jeunes des milieux favorisés y sont mécaniquement mieux représentés. Les enfants de catégories populaires se limitent d'eux-mêmes et contribuent, sans s'en rendre compte, à la reproduction des inégalités. Au bout du compte, les plus forts remportent la bataille sans même avoir à la livrer. Dramatiser l'ampleur

19. Voir « Stéréotypes : la face invisible des inégalités », Nina Schmidt, Observatoire des inégalités, 22 avril 2014.

des inégalités pèse sur le devenir des individus concernés, notamment les plus jeunes qui anticipent un échec. Comment marche ce processus ?

Comme dans une pièce de théâtre, la société nous attribue un rôle à jouer. Tout en insistant sur nos capacités d'improvisation à mettre en avant, elle nous donne une place et nous définit le comportement à avoir en fonction des situations. Les médias, les enseignants, les amis, la famille, l'univers professionnel : par le biais de tous ces acteurs, la société nous

➕ L'influence du contexte sur la réussite

De nombreuses expériences de psychologie sociale montrent l'importance du contexte dans la réussite scolaire. Ainsi, rendre visible le succès ou l'échec influence la réussite. Exemples : le fait de devoir lever la main pour signaler que l'on connaît la bonne réponse favorise les élèves des catégories sociales favorisées ; faire réaliser le même exercice en indiquant que celui-ci est noté ou pas, n'aboutit pas aux mêmes résultats. Le fait de dédramatiser les enjeux, en signalant que la difficulté de l'exercice est normale, a aussi un effet. « *Lorsque les exercices sont décrits comme une évaluation, les élèves de milieux populaires, que l'éloignement des logiques scolaires porte davantage à douter de leurs "capacités", réussissent significativement moins bien que leurs pairs de milieux plus favorisés* », analysent Mathias Millet, sociologue, et Jean-Claude Croizet, psychologue^[1]. Plus la compétition est tendue, plus elle sera difficile pour ceux qui sont les moins sûrs d'eux. « *Contrairement à une idée commune, être confronté à la "réussite" des autres est une expérience souvent pénible qui pousse à la dévalorisation de soi* », poursuivent-ils. Justement, l'école française, sous couvert de valoriser les « mérites », met l'accent sur la compétition, sur la part individuelle de la réussite scolaire, plutôt que sur la collaboration. Ce qui influe sur les possibilités de réussite des milieux sociaux défavorisés.

1. *L'école des incapables ? La maternelle, un apprentissage de la domination*, Mathias Millet et Jean-Claude Croizet, La Dispute, 2016.

montre quel rôle tenir, ce que l'on appelle des « stéréotypes ». C'est ainsi, par exemple, que pour leurs études, les femmes se dirigent beaucoup plus souvent vers les filières littéraires et les hommes vers les filières scientifiques.

Comment se fait-il que les victimes des inégalités adhèrent aux stéréotypes et qu'elles collaborent à la construction des inégalités^[20] ? Pour partie, ces stéréotypes nous rassurent. En s'y soumettant, on se protège de l'échec. En réduisant nos illusions, on évite la désillusion. Ces stéréotypes contribuent aussi à nous forger une personnalité. Une partie des jeunes qui échouent à l'école se construisent sur ce revers : ils deviennent les durs, les rebelles contre le système. Ceux qui réussissent sont rangés, eux, dans le camp des « fayots », des chouchous des enseignants.

L'affaire est encore plus complexe. Si l'on n'ose pas, ce n'est pas seulement parce que l'on se construit artificiellement des barrières, c'est aussi que l'on anticipe des difficultés, parfois à bon escient. Les filles savent par exemple que ce sera plus dur pour elles de réussir dans le monde de l'entreprise à cause du machisme d'une partie des hommes. Les fils d'ouvriers savent qu'à notes égales, ce sera plus dur pour eux au lycée et à l'université, du fait du fonctionnement du système éducatif. Ou encore, une partie des jeunes des minorités « visibles » ne se présenteront pas à la porte d'une boîte de nuit le samedi soir car ils savent d'avance qu'on les jugera « à la tête du client » et qu'on ne les laissera pas entrer. Quoi de plus rationnel ? Comme l'a noté le sociologue Pierre Bourdieu, les « *chances objectives* » sont converties en « *désespérances subjectives* » et s'imposent « *à tous les membres d'une même classe à travers l'expérience des échecs et des succès* »^[21].

Comprendre comment fonctionne ce que l'on appelle l'intériorisation de l'échec est un exercice difficile et il faut manier le raisonnement avec précaution. Le poids des inégalités est bien réel et souligner que, comme au Loto, « *100 % des gagnants ont tenté leur chance* » est trompeur. Dans ce cas, si vous n'avez pas réussi, c'est de votre faute. Le *self made man*

20. Mécanisme analysé de longue date. Voir *le Discours de la servitude volontaire*, Étienne de la Boétie, 1574.

21. « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », Pierre Bourdieu, *Revue française de sociologie*, vol. VII, 1966.



➕ Viser la lune, ça ne leur fait pas peur ?

D'Amel Bent, qui n'avait pas peur de « *viser la lune* » (« *Ma philosophie* », 2004), à Grand Corps Malade qui assure que « *ça peut chémar* » (2006), ou encore à Soprano qui veut « *se battre pour des idées, avant de s'en aller rejoindre les étoiles* » et pour qui la « *seule marche arrière tolérée est celle pour sauter l'obstacle* » (« *Avant de s'en aller* », 2012) en passant par Bigflo et Oli qui trouvent « *qu'il aurait dû y aller* » (« *Domage* », 2017), les plus jeunes de chaque génération entendent de nombreuses petites voix qui les appellent à aller de l'avant avec force, à ne pas s'inférioriser ni se faire enfermer dans des stéréotypes de genre, de couleur de peau ou de milieu social. Il est facile de s'en moquer et de trouver ces paroles naïves. Elles sont pourtant plus puissantes que le pensent les adultes et elles jouent un rôle plus favorable que les discours qui répètent que notre société s'effondre sous le poids de la pauvreté, du chômage et des inégalités. À condition de ne pas tomber dans la démagogie, de bien voir que le jeu n'est pas équitable, ces voix constituent un des éléments clés de la lutte contre les inégalités.

anglo-saxon est bien un mythe : quand on part de rien, on arrive rarement au sommet. Certes, ce n'est pas facile de sortir des rails que l'on trace pour nous, mais il est parfois nécessaire de le faire. •

Les riches vivent-ils un « enfer » ?

Comment faire passer aux pauvres l'envie de devenir riches ? On peut leur faire comprendre qu'ils n'en sont pas capables en leur assignant une place. À l'inverse, on peut aussi leur

**Rien de tel que de décrire
la richesse comme un enfer
pour réduire les ambitions
des pauvres**

faire croire que les riches vivent un « enfer », comme l'ont écrit Béatrice Peyrani et Corinne Tissier, dans un livre qui n'était pas destiné à être lu au second degré^[22] : « *De fait, les contrariétés ne manquent pas. Un jour c'est la*

Jaguar qui est vandalisée ou la villa sur la Côte cambriolée. Le lendemain, mini-krach à la bourse. Plus de liquidités ! Le stress », écrivent-elles sérieusement. « *Bien sûr, tout cela peut ressembler à un enfer doré. Mais un enfer tout de même pour celui qui le vit* » (sic.). La vie des riches est difficile. Ils n'ont pas de vie de famille et travaillent tellement qu'il vaut mieux ne pas les envier. On pourrait en rire si ce type de discours n'était pas répandu autrement que sous cette forme caricaturale : à des degrés très divers, la presse regorge d'exemples destinés à nous rassurer sur notre propre sort en dépeignant les déboires des catégories qui se situent au niveau supérieur au nôtre. Que nous sommes bien à la place où nous sommes !

Il est nécessaire de remettre la réussite à sa juste place dans notre société : accumuler de l'argent et du pouvoir est une drogue. La façon dont certains cadres supérieurs se battent pour diriger, dans le secteur privé comme dans le public, a de quoi étonner. Certains fuient cette quête infernale en s'offrant des espaces de liberté (en s'éloignant de la ville, en travaillant à temps partiel, etc.) et c'est tout à fait compréhensible (voir page 94).

Pour autant, il faut bien comprendre la fonction du discours sur les difficultés des vainqueurs, décliné à l'envi. D'une part, il s'agit de souligner

22. *L'enfer des riches*, Béatrice Peyrani et Corinne Tissier, Albin Michel, 2004.

l'ampleur des efforts et des sacrifices qu'il faut réaliser pour atteindre leur niveau. Sous-entendu : ce n'est pas donné à tout le monde. Alors que la réussite sociale est pour une très grande part liée à la transmission d'un patrimoine économique ou culturel, ou à un réseau de relations bien placées. D'autre part, il s'agit d'éviter de faire des envieux, de rassurer sur leur sort ceux qui vivent beaucoup moins bien. Les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont décrit la vie des catégories très aisées dans de nombreux ouvrages, et leur meilleur témoignage est certainement leur récit de la vie du photographe Jacques Henri Lartigue, homme « *riche, intelligent, cultivé, beau, libre, bien portant, aimé et heureux* »^[23]. ●

Les catégories aisées se déguisent en classes moyennes

Les plus favorisés disposent d'une autre astuce, une sorte de cape d'invisibilité qui consiste à réduire le champ de la richesse et à étendre la catégorie du « tout-venant ». C'est le cas avec les inégalités de revenus. La pudeur avec laquelle on parle d'argent n'est pas aussi anodine que cela. La France est un pays où personne n'est riche ; plus exactement, un pays où les riches sont ceux qui se situent juste au-dessus de soi dans la hiérarchie sociale. Hormis Bernard Arnault, l'homme le plus fortuné de France, on peut toujours trouver quelqu'un de plus riche que soi. Dans une étude de l'Insee^[24] qui demande aux Français de se positionner sur l'échelle des revenus, seule une personne sur cinq appartenant au tiers le plus aisé (environ 2 000 euros par mois pour une personne seule, après impôts et prestations sociales) se positionne correctement : 70 % ont le sentiment d'appartenir au tiers intermédiaire et même 9 % au tiers le plus pauvre.

On peut toujours trouver plus riche

Pour éviter d'appartenir au club des riches, il existe en matière de revenus un concept utile : la classe moyenne « supérieure ». L'expression est

23. « Le bien-être de Jacques Henri Lartigue », in *Les mesures du bien-être*, revue Informations sociales, février 2004.

24. « Le positionnement sur l'échelle des niveaux de vie », *Insee première* n° 1515, Insee, septembre 2014.

utilisée pour distinguer les différentes fractions des catégories moyennes, plus ou moins aisées. Les écarts de niveaux de vie sont importants au sein de ce groupe, mais l'expression « classes moyennes supérieures » a surtout pour objectif de déguiser en « moyennes » des catégories « supérieures ». Une fois incluses dans l'univers des « moyens », ces couches sociales échappent au groupe du haut de la distribution, tant détesté en France. Pas simplement parce que ce serait « mal vu » d'être riche, mais aussi pour faire passer un message politique : l'extension des « moyens » a pour objectif de transférer la solidarité au niveau supérieur, comme une sorte de mistigri dont on se défause.

Ce mécanisme n'est pas seulement valable dans le domaine des revenus. En matière d'emploi, la précarité et le chômage toucheraient tout le monde, comme s'ils avaient gangréné la société entière. Les conditions de travail seraient de plus en plus dures pour tout le monde. Pourtant, la précarité touche une minorité de salariés. Elle est loin de se généraliser. Le marché du travail se dualise^[25], avec des précaires d'un côté et des stables de l'autre. La part d'emplois précaires n'augmente plus, mais les précaires, souvent des jeunes peu qualifiés, changent de plus en plus rapidement d'emploi. À l'opposé, ceux qui sont bien installés quittent de moins en moins souvent le leur. De la même façon, le travail est loin de devenir de plus en plus pénible pour tout le monde. Les ouvriers et employés non qualifiés exercent des emplois dont la pénibilité n'a rien à voir avec celle que connaissent les cadres^[26]. Mais ces derniers s'échinent à faire valoir leur « stress », leurs horaires flexibles, etc., et ils disposent pour cela de relais d'information beaucoup plus puissants que les catégories moins favorisées. ●

25. « Une rotation de la main d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage », Claude Picart, *Insee Références Emploi et salaires*, Insee, 2014.

26. Voir « Travail pénible : les ouvriers à la peine », Observatoire des inégalités, 23 septembre 2014.



L'égalité n'a pas besoin d'être « rentable »

La justification de l'égalité repose parfois sur des arguments dangereux. En particulier par ceux qui placent le débat sur le terrain de « l'utilité », qui expliquent que l'égalité serait souhaitable parce qu'économiquement performante. Un flot croissant d'analyses mettent en avant l'intérêt que l'on peut avoir à réduire les inégalités^[27]. Les inégalités seraient mauvaises pour la croissance ; employer des femmes aux postes à responsabilité serait bon pour les résultats des entreprises ; les discriminations constitueraient un « manque à gagner économique », etc. Tous les arguments seraient bons à prendre pour peu qu'ils aillent dans le bon sens^[28] pour l'économie. Alors, pourquoi ne pas s'en servir ?

L'égalité peut-elle être justifiée par son effet positif ?

La bonne volonté n'est pas toujours la meilleure conseillère. « *Peut-on encore, en France, défendre l'égalité sans conditions, comme un principe fondamental, sans avoir besoin de prouver son " utilité " ?* », s'insurge Réjane Sénac, politiste, chargée de recherche au CNRS^[29]. Au fond, une partie des défenseurs de la justice sociale acceptent d'être dominés sur le plan des valeurs par ceux qui défendent la loi du plus fort. Ayant perdu la bataille face à ceux qui défendent les inégalités, ils se replient en utilisant les arguments des vainqueurs, ceux de la performance économique.

Que ferions-nous si des études montraient que l'inégalité est performante ? Que l'emploi des femmes est « mauvais » pour l'économie ? Que les discriminations « dopent » le PIB ? On expliquait, il n'y a pas si longtemps, que pousser les femmes à revenir dans leur foyer et les immigrés dans leur pays aurait un impact bénéfique sur le chômage. Il faudrait alors être logique : si l'on justifie l'égalité par son utilité économique, alors, on devrait la remettre en cause si elle a un impact négatif.

27. Voir par exemple : « Tous concernés. Pourquoi moins d'inégalités profite à tous », OCDE, mai 2015.

28. Nos voisins britanniques de *The Equality Trust* ont centré leur argumentation sur l'impact négatif des inégalités.

29. « L'égalité n'a pas à être performante », Réjane Sénac, www.inegalites.fr, 29 janvier 2016.

Par ailleurs, ce type de raisonnement fait de la « différence » une performance : « *le risque est d'enfermer les inégaux dans une mise en scène de leur " plus-value " »*, explique Réjane Sénac, « *justifier l'inclusion des femmes ou des " non-blancs " au nom de la rentabilité de la mixité, c'est attendre d'elles/d'eux qu'ils soient et demeurent des compléments rentables (le trop fameux " management au féminin " ou " capital féminin ") et non des égaux* ». Le raisonnement utilitariste implique que les femmes jouent leur rôle de femmes, les minorités leur rôle de minorités, etc. parce que c'est cela qui constitue un « plus ».

Que les inégalités aient un effet positif ou négatif, c'est possible même si cela est très souvent difficile à démontrer. Mais, quelle importance ? Le fait par exemple que la collectivité aide les personnes âgées démunies à vivre dignement a probablement un impact économique négatif, même si cela crée quelques emplois. Il serait plus « rentable » logiquement d'investir les montants dépensés pour les jeunes. Certes l'égalité coûte cher, mais nos valeurs font qu'il existe un consensus pour soutenir les plus faibles. Cela devrait être le cas pour accueillir une part plus importante des populations d'autres pays en difficulté ou pour aller vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'univers professionnel. Il faut s'inquiéter, et débattre, du caractère juste ou injuste des inégalités, non de leur intérêt, ou pas, pour l'économie. •

Manier la critique des inégalités avec précaution

Il existe tout un travail d'une partie de la société pour minimiser les inégalités, les transformer en différences ou les justifier par le mérite. L'argumentation inverse, qui consiste à les monter en épingle, n'est pas toujours non plus une bonne solution. À trop en faire, on risque de prendre un mal pour un remède. Nombreux sont ceux qui, pourtant plein de bonne volonté, ne mesurent pas que l'exagération peut avoir des effets pervers et peut même conduire à renforcer les inégalités. Mettre à jour ce paradoxe mérite quelques explications.

À trop en rajouter au sujet des inégalités, on obtient l'effet inverse

Neuf millions de pauvres, cinq millions de chômeurs, une école qui « augmente » les inégalités, etc. La France est-elle l'enfer que l'on nous décrit parfois ? La dramatisation a un premier effet pervers. Elle fait le jeu des plus forts en démobilisant ceux qui sont victimes des inégalités : comment revendiquer davantage si l'on pense que le rapport de forces est aussi déséquilibré ? L'exagération conduit à renforcer le fatalisme. À quoi bon étudier si, au bout du compte, la galère sera au rendez-vous dans tous les cas ? Pourquoi ne pas s'estimer heureux alors qu'on a un emploi mal payé, puisque des millions de personnes attendent de prendre notre poste ? De quoi faire taire bien des revendications.

La dramatisation a un second effet pervers. Elle sape les fondements des politiques de lutte contre les inégalités. À quoi bon les mettre en œuvre si tout ce que l'on fait ne sert à rien ? Si on n'en a pas pour notre argent ? Pour mieux comprendre, prenons l'exemple de la pauvreté. Afficher le chiffre le plus élevé possible de pauvres permet de frapper les consciences et d'appeler à la solidarité. Une intention louable tant la pauvreté heurte nos valeurs. Mais le résultat peut être qu'à force d'élargir le concept de pauvreté, celui-ci change de sens.

Tout d'abord, l'exagération attise les discours qui relativisent l'importance du phénomène : « *Le pauvre qui vit dans un HLM, qui a sa télé, son portable et les aides sociales est-il vraiment pauvre ?* ». Un son de cloche répandu notamment chez les personnes âgées qui ont connu des périodes où les revenus étaient beaucoup moins élevés : le seuil de pauvreté (à 50 % de la médiane) équivaut – une fois l'inflation déduite – au niveau de vie médian des années 1970. Le seuil de pauvreté pour une famille qui vit avec deux enfants de plus de 14 ans dépasse 2 500 euros par mois, bien au-delà du niveau de vie des populations les plus démunies. Ensuite, la dramatisation conduit à une remise en cause des politiques de lutte contre la pauvreté. Comment se fait-il qu'on en soit là alors que l'État dépense autant pour limiter la pauvreté ? De quoi changer de perspective : si les pauvres sont pauvres, c'est qu'ils n'ont pas fait ce qu'il fallait pour s'en sortir. La société a fait ce qu'elle pouvait, mais à force d'aides, elle ne les « incite » pas assez à reprendre le travail. Bref, on renvoie les pauvres à leur sort d'« assistés ».

Il en est de même dans de nombreux domaines. Ce type de raisonnement conduit à baisser les aides au logement qui, au final, bénéficieraient aux propriétaires qui en profiteraient pour élever les loyers : arrêtons donc de trop en faire. Dans le même registre, la mise en scène d'une école qui « augmente » les inégalités est utilisée pour défaire le système public d'éducation et vanter les mérites de l'école privée. Dans le domaine de l'emploi, cette logique débouche sur la suppression de nombreux emplois aidés^[30] censés placer ceux qui en bénéficient dans « l'assistanat ».

Au final, comme un boomerang, la conception extensive des inégalités se retourne contre ceux qui luttent sur le terrain pour rendre la société plus juste et qui sont sincèrement choqués par la situation actuelle. La question n'est pas de se transporter dans un monde enchanté mais de faire la part des choses en décrivant du mieux possible la réalité, sans la déformer, fût-ce avec toute la meilleure volonté du monde.

Se donner des armes

Jusqu'où doit-on aller ? Inversement, certains font un procès absurde à la sociologie^[31] dans son ensemble : mettre à jour les mécanismes de reproduction sociale aurait pour effet de les alimenter. L'objet de l'observation des inégalités, comme de la sociologie, est d'abord de décrire une réalité sociale : faut-il taire les revenus astronomiques des plus aisés ou l'avantage scolaire des enfants de cadres supérieurs au prétexte que ces affirmations pourraient réduire les ambitions des pauvres ou des enfants d'ouvriers ? Si l'on ne se donne pas les armes pour mesurer les inégalités, il est difficile de s'y attaquer. C'est en affichant clairement les écarts que l'on peut se mobiliser collectivement pour lutter contre eux. Tant que les inégalités ne sont pas mesurées ni explicitées, il n'est pas possible de les remettre en cause.

La connaissance des mécanismes inégalitaires est un outil de l'émancipation. « *La sociologie offre un moyen, peut-être le seul, de contribuer, ne*

30. Emplois publics ou privés subventionnés par la collectivité.

31. On ne reviendra pas sur le détail de ce débat lassant qui n'a pas un grand intérêt sinon qu'il traduit l'incompréhension de ce que peut être la science des faits sociaux et la confusion entre sociologie et psychologie.

fût-ce que par la conscience des déterminations, à la construction, autrement abandonnée aux forces du monde, de quelque chose comme un sujet », notait le sociologue Pierre Bourdieu^[32]. On ne peut se libérer qu'en prenant conscience des déterminismes qui agissent sur nous, pour pouvoir les transformer. Toute la difficulté est donc bien de décrire un monde inégalitaire et les rapports de forces qui y règnent, sans en rajouter et sans produire cet effet d'enfermement. De décrypter les mécanismes qui produisent les écarts injustes, de démonter les discours qui justifient l'injustice en transformant les inégalités en différences, tout en montrant qu'il existe des marges de manœuvre, qu'il est possible de lutter contre. ●

32. *Le Sens pratique*, Les éditions de Minuit, 1980. Sur ce sujet, écouter l'entretien de Pierre Bourdieu par Roger Chartier, « À voix nue », France Culture, 2 février 1988.

I Conclusion

De quoi soulever des montagnes

À la fin de ce voyage, est-ce qu'on y voit plus clair ? Beaucoup de chemin a été fait, des questions ont été posées auxquelles nous espérons avoir apporté quelques réponses. On retiendra de ce parcours plusieurs enseignements.

Premièrement, comprendre les inégalités est une opération de construction. Si on veut avancer, il faut en démonter les pièces une par une, pour bien mesurer l'utilité de chacune. À prendre les données du débat public pour argent comptant, on n'y voit plus rien. Nous avons besoin d'une solide culture de la méthode.

Deuxièmement, pour paraphraser le sociologue Émile Durkheim, qui pensait que pour comprendre la société il fallait « *traiter les faits sociaux comme des choses* », il faut tout autant traiter les inégalités comme des choses. La rhétorique française fondée sur les bons mots et les petites phrases est bien commode : tout le monde peut avoir raison en même temps, qu'il s'agisse de nier ou de dénoncer les inégalités. Mais ces messages qui s'apparentent aux discussions du café du commerce embrouillent le débat public, alors que nous devons pouvoir prendre des décisions à partir d'éléments vérifiables, que l'on peut contredire.

Troisièmement, pour comprendre les inégalités, il faut attacher une importance particulière à décrypter les discours, l'argumentation. Il faut, par exemple, mettre en lumière le travail que font les plus favorisés pour justifier leurs privilèges. Comment ils déguisent des inégalités en différences, valorisent leur « sacrifice » pour en être arrivés où ils sont. Mais aussi par quels processus les dominés, à force d'être remis à leur place par la société, finissent eux-mêmes par accepter, voire défendre, leur propre domination.

En même temps, il faut s'interroger sur la dramatisation et la manipulation des données au service d'un argumentaire, qu'il s'agisse des inégalités

ou d'autre chose. Ce jeu pervers se retourne facilement contre ceux qui l'utilisent quand le pot aux roses est découvert. Décider de traiter les inégalités comme des choses n'implique pas qu'elles suffisent, avec les rapports de forces, à expliquer le monde et l'ensemble des rapports sociaux. Il faut savoir remettre les inégalités à leur place.

Enfin, quatrième, comprendre les inégalités implique de réfléchir au fonctionnement d'ensemble de notre société. L'égalité des chances constitue une condition nécessaire, mais loin d'être suffisante, à l'égalité tout court. De quelles chances parle-t-on ? Qu'est-ce que réussir si cela implique d'accepter de vivre dans une société où l'on apprend à se marcher les uns sur les autres, où la cordée crève d'épuisement avant d'arriver au sommet ? La réussite à tout prix a souvent un goût amer. Si nous devons ne retenir qu'un apport de mai 1968, ce serait sans doute la capacité à nous interroger sur le modèle de société dans lequel nous vivons et l'imaginer meilleur.

Un travail de décryptage

Ce travail de décryptage ne s'applique pas seulement à la question des inégalités. Cette démarche est valable pour l'observation de la société en général^[1]. Dans un monde où circulent les fausses nouvelles, où la rumeur et la propagande se propagent plus vite et plus loin, le travail de déconstruction de l'information à réaliser est beaucoup plus large.

Face à cela, nous sommes loin d'être démunis. Un grand nombre de chercheurs, d'experts et de journalistes travaillent tous les jours dans ce sens, comme nous l'avons montré par exemple en publiant *Que faire contre les inégalités ?* en 2016. Toute une partie de la communauté éducative est mobilisée pour faire comprendre aux plus jeunes la portée de la valeur d'égalité, des cours d'éducation morale et civique à l'enseignement d'histoire ou de sciences économiques et sociales au lycée^[2]. Une quantité d'organisations, pas toujours celles que l'on entend le plus, œuvrent pour mieux rendre compte de la réalité sociale. De l'Observatoire international des prisons en passant par la Fondation Abbé Pierre ou Amnesty

1. Voir *Déchiffrer la société*, Louis Maurin, La Découverte, 2009.

2. Les tentatives répétées pour réduire la place de cette discipline ne sont pas anodines.

International par exemple, les lieux d'expertise et d'information indépendants sont nombreux et attendent aussi votre soutien si vous vous sentez concernés par les inégalités.

Nous disposons aujourd'hui d'outils puissants de calcul, de vérification et de diffusion. Il est de notre devoir de les utiliser, de communiquer au quotidien une information sérieuse, mesurée et vérifiée. Ces outils ouvrent à de nouvelles formes de curiosité intellectuelle. De plus en plus de voix s'élèvent pour alerter sur le risque que les inégalités croissantes font peser sur la liberté, la fraternité et la démocratie dans son ensemble. Le niveau de diplôme de la population ne cesse de s'élever, solide vecteur d'émancipation et de rejet d'un appauvrissement du débat^[3]. Une critique sociale se construit.

Les jeunes sauront-ils s'engager dans la bataille contre les inégalités ?

Les générations récentes, mieux formées, sont nourries d'un puissant sens critique^[4] et disposent à portée de clic d'un univers d'informations sans commune mesure avec ce dont disposaient les précédentes. Une armée d'internautes, et en particulier de youtubeurs inconnus des plus de quarante ans, contribuent chaque jour à combattre les inégalités, à expliquer et à critiquer le monde contemporain, maniant sérieux et sens de l'humour. « L'individualisme », souvent critiqué par les générations plus âgées, est aussi la marque de l'autonomie et de l'indépendance d'esprit.

Une bataille est engagée. Le débat sur les inégalités est structuré par des rapports de forces entre des groupes sociaux, capables ou non de se faire entendre. Les plus favorisés, gourmands, en veulent toujours plus au risque d'une puissante montée des tensions sociales dont ils se moquent au fond. On peut baisser les bras en pensant que la loi du plus fort s'impose toujours et rester béat d'admiration devant les muscles des premiers de cordée. On peut aussi imaginer que l'issue n'est pas fatale. « *Tout seul tu vas plus vite, à plusieurs tu vas plus loin* » : à l'instar de Nekfeu qui veut

3. Voir *Les citoyens qui viennent*, Vincent Tiberj, coll. Lien social, PUF, 2017.

4. Comme en témoigne par exemple chaque année notre concours d'affiches et de vidéos, « Jeunesse pour l'égalité », organisé dans le cadre de notre projet à destination des jeunes.

aller « *jusqu'au bout* » ou de Bigflo et Oli qui invitent « *à y aller* » dans « *Domage* », l'issue viendra des plus jeunes. Mieux armés, disposant d'un accès beaucoup plus large à l'information, ils auront à cœur – espérons-le – de « *soulever des montagnes* » comme le chante Gaël Faye, pour demander leur dû et œuvrer pour plus de justice.

***« Un jour, un jour, un jour j'me barre, hasta la vista
Je reste pas sur place, j'attends pas le visa
J'veais parcourir l'espace, pas rester planté là
Attendant que j'trépasse et parte vers l'au-delà
Mourir sous les étoiles, pas dans de petits draps
J'veais soulever des montagnes avec mes petits bras
Traverser des campagnes, des patelins, des trous à rats
M'échapper de ce baigne, trouver un sens à tout ça »***

Gaël Faye, « *Tôt le matin* », 2017.

I L'Observatoire des inégalités

Le niveau des inégalités heurte nos valeurs et alimente les tensions sociales. Fondé en 2003, l'Observatoire des inégalités est un organisme privé indépendant qui a pour mission de dresser un état des lieux le plus complet possible des inégalités, en France, en Europe et dans le monde. Il veut permettre au public le plus large possible de s'appropriier les éléments qu'il publie tout en proposant des clés pour les comprendre. Son travail n'aurait pas lieu d'être si la collecte et la mise à disposition des données par les services publics étaient à la hauteur. Notre action vise aussi à faire en sorte que les institutions améliorent leurs pratiques dans ce domaine, qu'il s'agisse de la connaissance des revenus ou de l'ampleur de discriminations, par exemple.

L'Observatoire des inégalités n'est pas un organisme militant. Il refuse la dramatisation des enjeux qui aboutit au fatalisme et à la démobilisation. Il vise à faire la part des choses entre les domaines où les inégalités augmentent, mais aussi ceux où elles se réduisent. Il s'interroge sur la pertinence des modèles sociaux et sur leur capacité à améliorer le sort du plus grand nombre.

➕ Soutenez l'Observatoire des inégalités

L'Observatoire des inégalités vit principalement grâce aux dons de citoyens engagés pour plus de justice. Soutenir l'Observatoire des inégalités, c'est participer à éclairer le débat public et aider les acteurs qui combattent la dégradation de notre modèle social. Votre don sur www.inegalites.fr est déductible à 66 % du montant de vos impôts sur le revenu.

Pour mieux comprendre les inégalités, nous croisons à la fois les points de vue et les éclairages scientifiques de l'économie, de la sociologie, de l'histoire, de la philosophie, du droit, etc. Nous portons également un regard critique sur les instruments de mesure et les méthodes mises en œuvre.

L'Observatoire des inégalités s'est construit de manière autonome, hors de toute institution publique ou privée. Il est indépendant de tout syndicat, parti politique, religion ou cercle de pensée. Ses ressources sont principalement issues de son propre travail d'édition, de formation et de collecte de fonds auprès du grand public.

Un site Internet

www.inegalites.fr est devenu la référence francophone en matière d'information et d'analyse sur les inégalités. Notre lettre d'information mensuelle offre un suivi régulier des informations publiées sur le site.

Suivez-nous sur twitter [@Obs_ineg](https://twitter.com/Obs_ineg) et sur facebook.com/inegalites.fr.

+ Le programme « Jeunesse pour l'égalité »

Notre projet « Jeunesse pour l'égalité » vise à construire un ensemble d'outils pédagogiques pour sensibiliser les jeunes sur les inégalités et les discriminations. Notre objectif : les aider à développer leur esprit de tolérance et de solidarité et leur apporter des éléments d'information et de compréhension du monde qui les entoure.



Le projet comprend notamment un livret pédagogique, des expositions itinérantes, un site Internet www.jeunes.inegalites.fr. Il est marqué tout au long de l'année par des actions telles que des interventions auprès des jeunes sur le sujet et par un concours de créations visuelles à destination des 11-25 ans.

Nos outils pour vous guider

Questions-clés, lexicque, comparateurs... Pour comprendre les inégalités, l'Observatoire des inégalités dispose d'un certain nombre d'outils disponibles sur son site Internet dont chacun peut se saisir.

Retrouvez nos outils sur www.inegalites.fr/Outils

Les questions-clés



« Qu'est-ce qu'une inégalité ? », « Quelle est la différence entre inégalité sociale et discrimination ? », « Les inégalités augmentent-elles ? », etc. Vous retrouverez sur notre site un ensemble de réponses aux principales questions de méthode.

Comment mesurer les inégalités ?



« Comment mesurer la pauvreté ? », « Comment mesurer les inégalités de revenus ? », « Qu'est-ce qu'un décile ? », etc. Nous répondons aux interrogations sur les outils et sur la mesure.

Notre lexicque



D'« actif » à « travailleur pauvre », nous avons défini un certain nombre de termes qui ne sont pas toujours les plus faciles à comprendre pour le lecteur non averti.

Des comparateurs en ligne



Comment se situe votre niveau de salaire ? Votre patrimoine est-il élevé ? Les inégalités sont-elles importantes dans ma commune ? Les écarts entre femmes et hommes en matière d'emploi, d'éducation, etc., y sont-ils plus grands qu'ailleurs ? Que pourrait-on faire à la place des baisses d'impôts ? Vous retrouverez sur notre site un ensemble de comparateurs et de simulateurs pour vous aider à vous y retrouver dans les données et à vous situer.

Des interventions, des formations



L'Observatoire des inégalités assure chaque année un grand nombre d'interventions publiques dans toute la France. Il organise régulièrement des séances de formation sur le thème des inégalités à destination d'un public professionnel, qu'il s'agisse de formations généralistes (« Comprendre les inégalités ») ou plus ciblées (inégalités territoriales, les jeunes face aux inégalités, etc.).

Nos publications

L'Observatoire des inégalités édite des ouvrages vendus en ligne sur son site.



Rapport sur les inégalités en France, édition 2017.

Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édition de l'Observatoire des inégalités, juin 2017.



Que faire contre les inégalités ? 30 experts s'engagent.

Sous la direction de Louis Maurin et Nina Schmidt, édition de l'Observatoire des inégalités, juin 2016.



Les Notes de l'Observatoire

visent à fournir aux citoyens une approche globale d'un sujet donné, en quelques pages à télécharger gratuitement sur notre site.

I Bibliographie

L'édition sur le thème des inégalités est florissante. Nous ne présentons ici qu'un choix limité d'ouvrages qui présentent un intérêt sur le plan de la méthode de compréhension des inégalités.

- Stéphane Beaud, Joseph Confavreux et Jade Lindgaard (dir.), *La France invisible*, La Découverte, 2006.
- Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, coll. Repères, La Découverte, 2008.
- Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Syros, 1999.
- Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, coll. Le sens commun, éditions de Minuit, 1980.
- Gwénaële Calvès, *La discrimination positive*, coll. Que sais-je ?, PUF, 2016 (nouvelle édition).
- Louis Chauvel, *Le destin des générations*, PUF, 1998.
- Denis Clerc, *La paupérisation des Français*, coll. 25 questions décisives, Armand Colin, 2010.
- Julien Damon, *L'exclusion*, coll. Que sais-je ?, PUF, 2014.
- Christine Daniel et Christine Le Clainche (coord.), *Définir les inégalités*, Mission recherche Drees, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2000.
- Christine Daniel et Christine Le Clainche (coord.), *Mesurer les inégalités*, Mission recherche Drees, ministère de l'Emploi et de la solidarité, 2000.
- Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte/poche, 2010.
- François Dubet, *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, coll. La République des idées, Seuil, 2004.
- François Dubet, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, coll. La République des idées, Seuil, 2010.
- Marie Duru-Bellat, *Le mérite contre la justice*, coll. Nouveaux débats, Presses de Sciences Po, 2009.
- Corine Eyraud, *Les données chiffrées en sciences sociales*, coll. Cursus, Armand Colin, 2015.
- Jean-Paul Fitoussi et Patrick Savidan (dir.), *Les inégalités*, Revue Comprendre n° 4, PUF, 2003.

- Jacques Freyssinet, Pascal Chevalier, Michel Dollé, *Niveaux de vie et inégalités sociales*, Conseil national de l'information statistique, rapport n° 103, mars 2007.
- Olivier Galland et Yannick Lemel, *Sociologie des inégalités*, Armand Colin, 2018.
- Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Coll. Cahiers libres, La Découverte, 2016.
- Hervé Le Bras, *Atlas des inégalités*, Autrement, 2014.
- Louis Maurin, *Déchiffrer la société française*, La Découverte, 2009.
- Thomas Piketty, *L'économie des inégalités*, coll. Repères, La Découverte, 2015 (nouvelle édition).
- Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Voyage en grande bourgeoisie*, coll. Quadrige, PUF, 1997.
- Patrick Savidan, *Repenser l'égalité des chances*, coll. Pluriel, Hachette, 2010 (nouvelle édition).
- Patrick Savidan, *Voulons-nous vraiment l'égalité ?*, Albin Michel, 2015.

I Remerciements

Ce livre est le produit d'années de travail de l'Observatoire des inégalités. Il a bénéficié de très nombreux soutiens. Il a d'abord été publié grâce à une campagne de financement participatif (voir page 7).

L'auteur a bénéficié de nombreux apports. D'abord des illustrations d'Enzo qui a su mettre en images un certain nombre de sujets. Ensuite, des échanges au sein de l'équipe notamment avec Patrick Savidan, Nina Schmidt, Noam Leandri, Cédric Rio et Eric Peigné. Xavier Saint-Martin et Bernard Schlemmer ont contribué à améliorer la rédaction.

L'auteur remercie tout particulièrement Anne Brunner et Valérie Schneider. Elles ont toutes deux nettement fait progresser aussi bien le fond que la forme du texte.

Ce livre a profité d'un très grand nombre de remarques de personnes croisées par l'auteur lors d'interventions aux quatre coins de la France. Il a fait l'objet d'un travail minutieux de mise en page par Corinne Veron-Durand d'Anandita Studio.

Ce *Comprendre les inégalités* doit beaucoup aux travaux de nombreux experts, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont d'accord avec ce qui y est publié. Ils sont trop nombreux pour être tous cités, mais parmi eux l'auteur remercie en particulier Denis Clerc, Louis Chauvel, Julien Damon, François Dubet, Jean Gadrey, Laurent Mucchielli, Marco Oberti et Réjane Sénac, qui reconnaîtront ici ou là leur influence, plus ou moins directe, ainsi que des points de désaccords.

Enfin, l'auteur remercie un groupe de jeunes qui se reconnaîtront eux-mêmes pour avoir fait progresser sa compréhension du monde d'aujourd'hui et, espérons-le, de demain.

En dépit de tous ces soutiens et de l'attention portée à la rédaction de l'ouvrage, l'auteur assume bien sûr les erreurs ou défauts d'analyse qui persistent sans aucun doute et vous invite à les signaler à l'adresse contacts@inegalites.fr •

L'autre regard sur l'économie et la société



Alternatives Economiques, c'est...

- ✓ Chaque jour un **site internet** qui décrypte l'actualité économique et sociale
- ✓ Chaque mois un **magazine** qui traite de tous les sujets, même ceux qui fâchent
- ✓ Le tout édité par une coopérative totalement **indépendante** détenue par ses salariés et ses lecteurs

Abonnez-vous à la FORMULE INTEGRALE !

- l'accès aux **articles publiés quotidiennement** sur le site www.alternatives-economiques.fr
- **11 n° du mensuel** et **3 hors-série par an** en version papier et numérique
- l'accès aux **archives**
- l'accès à la liseuse sur l'application mobile

Bulletin d'abonnement

A retourner à : Alternatives Economiques Abonnements,
12 rue du Cap Vert - 21800 Quetigny

**Alternatives
Economiques**

- ✓ **Oui, je m'abonne à Alternatives Economiques** pour **9,90 €** par mois (abonnement à durée libre) ou **118 €** pour un an (au lieu de 159,70 €).

Je choisis de régler

- par prélèvement automatique, soit 9,90 € par mois**
(je remplis le mandat de prélèvement SEPA ci-contre et je joins un RIB)
- en une seule fois, soit 118 €,**
par chèque à l'ordre d'Alternatives Economiques

MES COORDONNÉES

Nom Prénom

Courriel

Adresse

Code Postal Ville

Conformément à la réglementation de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Alternatives Economiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Alternatives Economiques. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Titulaire du compte à débiter

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Désignation du compte à débiter

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC - Code international d'identification de votre banque >

Référence unique du mandat (RUM)

(rempli par Alternatives Economiques).....

Organisme créancier :
Alternatives Economiques,
Service abonnements,
12, rue du Cap-Vert,
21800 Quetigny,
ICS : FR29ZZ445009

NOTE Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 30 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Date et signature

➔ Abonnez-vous directement

par téléphone au 03 80 48 10 25 (carte bancaire uniquement)
ou en ligne sur :
abo.alternatives-economiques.fr
(paiement sécurisé)

Offre valable jusqu'au 31/12/2018
et réservée aux nouveaux abonnés
de la France métropolitaine.

I Index

- Âge : 11-12, 14, 21, **35-36**
- Assistés, assistanat : **24-25**, 113
- Baccalauréat : 13, 31, 42-44, **74-77**
- Catégories populaires : 20, **70-73**, 78, 86, 100, 102-103
- Catégories socioprofessionnelles : **14-15**, 74-75
- Chances (égalité des) : 75, **87-98**
- Chances (rapport des) : 74-75
- Chômage : 35, 36, 38-39, 53, 70, 79, 105, **108**
- Classes aisées : 49, **71-73**, 107-108
- Classes moyennes : **70-72**, 107-108
- Classes sociales : **14-15**, 22, 85-86
- Comparaisons internationales : 18-20, **50-53**
- Décile : **56-58**, 59-61, 77
- Différence : 10, 95-98, **101-102**, 111
- Diplômes : 13-14, 18, 19, 25, 38-39, 42-47, 52, 70, **74-78**, 93, 99, 117
- Discrimination : 17, **21-23**, 31, 39, 42-47, 78-81, 110-111, 120
- Discrimination positive : **23**, 79
- École, éducation : 11, 13, 23, 31, 42-44, 51-53, **74-78**, 87, 89-92, 93, 95, 96-98, 100, 102-106, 112-113, 116
- Égalitarisme : **87-88**
- Équité : 38, **89**, 96
- Ethniques (statistiques) : 17, 39, **78-81**
- Étrangers : **17**, 22, 78-80
- Exclusion : 24, 64
- Femmes-hommes : 14, 20, 22, 23, **44-47**, 84, **95-98**, 101-104, 110-111, 121
- Génération : **35-36**, 46
- Gini (coefficient, indice de) : 32-33, **60-61**
- Immigrés : 17, 42-44, 46, 78-81, 110
- Inégalité (définition) : **10-12**, 21-22
- Inégalité injuste : 18-20, 44-47, 84-86, **87-89**, 99, 111
- Inégalités scolaires : 52, **74-78**
- Interdécile (écart) : **59-61**
- Interdécile (rapport) : **59**, 60-61
- Intériorisation : **102-106**
- Internationales (comparaisons) : 18-20, **50-53**
- Jeunes : 86, **102-105**, 108, 116-118, 120
- Mal-logement : **81-82**
- Médian, médiane : 57, **58**, 62
- Mérite : 23, **87-95**, 99, 103
- Minorité : 17, 104, 111
- Mobilité sociale : **94**
- Niveau de vie : **54-61**, 71-73
- Patrimoine : 11, 49, 68-69, 107, 121
- Pauvre, pauvreté : 19-20, 24-25, 26-30, 32-34, 41, 47-48, 49, **61-66**, 71-73, 85, 100, 105, 112-114
- Pauvreté (seuil) : 19, 41, **62-63**, 65, 66, 71-73, 113
- Pauvreté (taux) : 26, 32-34, 64
- Pauvreté en conditions de vie : 49-50, **64**
- Précarité : 22, **24-25**, 94, 95, 108
- Redistribution : **55**, 89
- Revenu : 11, 21, 28-30, 32-34, 38-39, 41, 47-48, 51, **54-61**, 71-73, 84, 86, 107-108, 112-113
- Riche, richesse : 18-20, 26, **66-70**, 71-73, 76, 89-92, 106-108
- Richesse (seuil) : **66-70**, 71-73
- Rural, urbain : **26-31**, 95
- Salaires : 22, 44-47, 49, 54, 73, 87-92
- Sans domicile : **82**
- Séries longues : 32, 47-48
- Socialisation : **96**
- Stéréotypes : **102-105**
- Taux d'équipement : **18**
- Territoire : 23, **26-31**, 73, 85
- Territoire (effet) : **31**
- Testing : 39, 79, **80**
- Unité de consommation : **56**

Fabriqué par Printteam groupement d'imprimeurs spécialisés.
Imprimé et façonné en France. www.print-team.fr
Achévé d'imprimé en mai 2018. Dépôt légal juin 2018.



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : AGE // Photomastop

**En santé, la Macif s'engage pour favoriser
l'accès aux soins à tous.**

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

Comprendre les inégalités

Louis Maurin

Qu'est-ce qu'une inégalité ? Quels sont les bons outils pour évaluer les inégalités de revenus ? L'égalité des chances est-elle suffisante ? Les inégalités ont envahi le débat public. On s'invective, parfois avec violence, souvent dans une grande confusion. L'objectif de ce livre est de donner à chacun des repères pour observer, mesurer et analyser les inégalités.

Ce livre vous invite à porter un regard éloigné, un peu moins encombré des tumultes de l'actualité. À observer l'observation d'un œil neuf et critique en quelque sorte. Cet ouvrage voudrait être le guide pratique de tout lecteur qui souhaite contribuer honnêtement au débat et refuse de baisser les bras devant l'injustice sociale.

La publication de ce livre a été possible grâce à plusieurs centaines de donateurs qui ont contribué à son financement. Elle a également reçu le soutien de la Macif, du magazine *Alternatives Économiques*, du cabinet d'études Compas, de la Fondation Un monde par tous et de la Fondation Abbé Pierre.

Louis Maurin est directeur de l'Observatoire des inégalités, co-auteur notamment du *Rapport sur les inégalités en France*.

L'ouvrage est illustré par Enzo, que l'on peut retrouver sur bd-enzo.tumblr.com.



9 782955 305942

Prix : 9 €
ISBN : 978-2-9553059-4-2
En vente sur inegalites.fr

 Observatoire
des inégalités